



# PAUVRETE(S) : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Rapporteur : Nathalie PAOLI, Vice-Présidente du Conseil de Provence

Rédacteur : Délégation Générale du Conseil de Provence

Commission Exigence Sociale, Prévention, Santé  
Mai 2021



SOMMAIRE.....	3
PROPOS INTRODUCTIFS.....	6
REMARQUES PREALABLES .....	8
CERNER, COMPRENDRE ET MESURER .....	10
PENSER LA PAUVRETE COMME OBJET D'ETUDE : .....	10
ANALYSE & ILLUSTRATIONS .....	10
<i>Penser « la » pauvreté ou penser « le » pauvre ? (Michel Messu).....</i>	10
<i>La pauvreté pensée en lien avec l'exclusion (Serge Paugam).....</i>	11
<i>La pauvreté pensée comme absence de « capacités » (Amartya Sen).....</i>	13
MESURER LA PAUVRETE : DE LA PAUVRETE AUX PAUVRETES .....	14
<i>Au plan international : Extrême pauvreté, pauvreté générale, pauvreté humaine .....</i>	14
<i>En France : pauvreté... monétaire relative, légale, en conditions de vie, absolue .....</i>	15
Pauvreté et mesure de la pauvreté .....	15
Pauvreté et ressenti de la pauvreté .....	20
LA PAUVRETE DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE SAISIE PAR LES INDICATEURS .....	22
INDICATEURS GENERAUX DE PAUVRETE.....	22
<i>En détails .....</i>	22
<i>Présentation synthétique.....</i>	54
LES DIMENSIONS SOCIALES DE LA PAUVRETE .....	56
<i>Structure familiale .....</i>	56
<i>Niveau de diplôme .....</i>	56
<i>Autres indicateurs de situation des jeunes (insertion, emploi, diplôme) .....</i>	56
LES CADRES DE L'ACTION PUBLIQUE .....	64
LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	64
<i>Engagements de la stratégie nationale .....</i>	65
Exposé des 5 engagements .....	65
Présentation synthétique de la mise en œuvre de la stratégie nationale.....	65
<i>La contractualisation avec les départements.....</i>	66
Engagements réciproques.....	66
3 axes communs.....	66
<i>Evaluation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté .....</i>	67
Comité d'évaluation.....	67
Productions .....	68
LE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE, ACTEUR MAJEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE74	
<i>L'action sociale, compétence-clé des Départements .....</i>	74
<i>Définition du cadre d'action départemental .....</i>	75
1. Rapport et délibération de la Commission Permanente du Département des Bouches-du-Rhône du 27 juin 2019 (Rapport N°32).....	75
2. Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (2019-2021) et ses avenants. ....	76
3. Diagnostic stratégique territorial : situation socio-économique du territoire, état des besoins sociaux et actions mises en œuvre (dit plan pauvreté) .....	76
<i>Actions mises en œuvre : illustrations.....</i>	79
Axe du plan : Service Public de l'Insertion .....	80
Axe du plan : enfants et jeunes .....	80
Axe du plan : le travail social .....	82

<b>L'ACTION COLLECTIVE DEPARTEMENTALE :</b> .....	<b>84</b>
<b>ECOSYSTEME D'ACTEURS, INNOVATIONS, EXPERIMENTATIONS</b> .....	<b>84</b>
UN ECOSYSTEME REACTIF : LES ACTEURS A L'EPREUVE DE LA CRISE DU COVID19 - ILLUSTRATIONS .....	84
<i>Caisse d'Allocations Familiales</i> .....	84
<i>Aix-Marseille Université</i> .....	85
<i>La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) : le dispositif M.A.S</i> .....	86
UN ECOSYSTEME INNOVANT : UN TERRITOIRE D'INITIATIVES ET D'EXPERIMENTATION .....	88
<i>Innovation sociale : L'ilôt (Saint Louis) (PDEC / CD13)</i> .....	88
<i>Le Groupe La Varappe Emploi</i> .....	88
<i>Le Projet ASSAb : pour une continuité d'accès aux soins des publics vulnérables</i> .....	89
<i>L'association Bou'Sol – Pain et Partage</i> .....	90
UN ECOSYSTEME COMPOSITE QUI CONSTRUIT UNE REPONSE DIVERSIFIEE AUX BESOINS.....	92
<i>Le Groupe SOS Solidarités : pour une réinsertion progressive par le logement</i> .....	92
L'Unité d'Hébergement d'Urgence (UHU) de la Madrague .....	92
Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Saint-Louis .....	93
Le CHRS La Selonne.....	93
Le Centre d'Hébergement d'Urgence Diffus (CHUD).....	93
Le Centre d'Hébergement d'Urgence Familles (CHUF) .....	93
La Résidence Hôtelière à Vocation Sociale (RHVS) Coco Velten .....	93
Le service d'Intermédiation Locative (IML) Coc'Home .....	94
<i>Action logement : soutenir le maintien dans le logement des publics précaires</i> .....	95
<i>L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) Région SUD</i> .....	95
<i>Association Emergences : animatrice du PLIE Marseille Provence</i> .....	96
<i>L'urgence sociale et les maraudes</i> .....	97
Le 115/Samu Social.....	97
Les autres équipes mobiles du territoire marseillais .....	97
La mobilisation « citoyenne » spontanée.....	99
UN ECOSYSTEME A LA RECHERCHE D'UN EFFET D'ENTRAINEMENT : ILLUSTRATIONS PAR LES FONDATIONS.....	100
<i>La Fondation de France (membre du CDP)</i> .....	100
<i>La Fondation de Marseille</i> .....	100
<i>La Fondation Pape Diouf</i> .....	102
<b>PREMIERS ENSEIGNEMENTS ET PISTES DE REFLEXION</b> .....	<b>104</b>
<i>Remarques liminaires</i> .....	104
<i>Pistes à explorer</i> .....	105
Volet Insertion / Emploi.....	105
Volet logement / Hébergement .....	107
Volet enfance / jeunesse .....	107
Volet santé .....	108
Volet accès aux droits.....	109
Volet connaissance de la pauvreté .....	110
<b>ANNEXES</b> .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
ANNEXE 1 : TEMOINS ET CONTRIBUTEURS .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
ANNEXE 2 : INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN, CLASSEMENT 2018 .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
ANNEXE 3 : CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2021 ("PLAN PAUVRETE") .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
ANNEXE 4 : PLAN DEPARTEMENTAL D'INSERTION .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
ANNEXE 5 : FOCUS SUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF A LA GARE SAINT-CHARLES .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>





## PROPOS INTRODUCTIFS

*« La » pauvreté est une réalité, visible et invisible.*

Et tous les acteurs, locaux, nationaux et internationaux ; institutionnels ou associatifs ; du monde de la recherche, de la décision ou de l'action de terrain ; tous, ceux qui la combattent, ceux qui l'étudient, ceux qui la « vivent », s'accordent à dire que la crise pandémique que nous connaissons depuis 2020 aura des conséquences sociales importantes, non encore totalement identifiables ou mesurables, notamment en termes d'inégalités, de précarisation ou d'accroissement de « la » pauvreté.

*« La » pauvreté est « une » réalité qui recouvre « des » réalités, qui sont, d'abord et avant tout, autant de trajectoires de vie et de situations individuelles et/ou collectives.*

Derrière ce mot, il y a des visages, d'hommes, de femmes, d'enfants, de « vieux », dont on affronte le regard ou dont on se détourne. Derrière ces visages, il y a d'autres « visages », d'acteurs, institutionnels ou associatifs, individuels ou collectifs, dont il faut souligner ici l'engagement sincère et la charge immense, au-delà des clivages.

*Le sujet de « la » pauvreté est, par nature, un sujet « chaud », qui croise l'émotionnel et le rationnel ; l'individuel et le collectif ; l'intime et le public.*

Pourtant, toute « analyse » d'un sujet social – et l'analyse sociale/sociétale est une mission dont est doté le Conseil de Provence – comme tout « travail social », suppose comme préalable nécessaire et indiscutable, la distanciation.

Cette distanciation est nécessaire pour appréhender « la » pauvreté pour ce qu'elle est aussi : un phénomène social complexe, multidimensionnel et multifactoriel, qu'on ne peut « regarder » au travers du seul prisme de la pauvreté monétaire (dont les indicateurs – et indications – sont pourtant nécessaires) ; un objet de politique publique, à savoir : un objet dont les pouvoirs publics se sont saisis, dès lors, qu'à gros trait, elle est sortie du seul champ de la « charité » privée. En d'autres mots, dès lors que « la » pauvreté est devenue un « affaire » publique, un « problème » politique, au sens de légitimement pris en compte par des pouvoirs publics légitimes.

*Regarder et donner à voir « la » pauvreté au travers les éléments utiles au diagnostic que fournissent les sciences sociales, les cadres d'action, les indicateurs chiffrés et les témoignages d'acteurs de cet écosystème, notamment ceux de l'action collective, tel a été le guide fil de la Commission Exigence sociale, Prévention, Santé du Conseil de Provence pour cette saisine.*

*Regarder et donner à voir « la » pauvreté pour essayer, dans un premier temps, de l'approcher, de la cerner, de la comprendre et d'en comprendre le cadre d'action et l'écosystème, envisager des pistes de réflexion ; tel est l'objectif que s'est fixé, ici, la Commission.*

Ces premiers éléments devraient permettre, dans un second temps, d'alimenter la réflexion et les actions de la politique départementale de lutte contre la pauvreté, politique publique dans laquelle le Département est fortement engagé.

Bien sûr, un sujet aussi vaste, multiple et, osons le dire, sensible ; en un mot un sujet « vivant », ne s'épuise pas dans ces pages, qui espèrent embrasser « le plus complètement possible » le sujet sans viser à l'exhaustivité des débats, des approches, des témoignages ou des mesures...

*Regarder, donner à voir, rendre visible « les » pauvretés, telle est l'ambition de ce rapport « **Pauvreté(s) : Éléments de diagnostic** ».*

Nous tenons à saluer l'ensemble des membres de la Commission, pour leur engagement et leurs contributions, ainsi que l'ensemble des personnes auditionnées<sup>1</sup> pour leur éclairage, leur aide et leur fructueuse et toujours précieuse collaboration.

Une pensée particulière pour Nathalie Paoli, Vice-Présidente du CDP et rapporteur du présent rapport, pour la remercier de son implication dans ce travail.

Enfin, une attention toute particulière à Victoria Lemettre, chargée d'études à la Délégation Générale CDP, qui a conduit les travaux et contribué à la rédaction ce rapport. Nous savons l'ampleur de la tâche et la richesse de son engagement...

*« C'est le cœur qui témoigne de la richesse d'un homme. Il est pauvre ou riche non selon ce qu'il possède mais selon qui il est. » (Henry Ward Beecher)*

Magali BENCIVENGA, Adjointe du Délégué Général du CDP  
Norbert NOURIAN, Délégué Général du CDP

---

<sup>1</sup> Cf annexe 1



## REMARQUES PREALABLES

Nous tenons à préciser que l'ensemble des initiatives, expérimentations, dispositifs présentés dans le présent rapport ne constituent aucunement un recensement de l'ensemble des actions existantes, portées et/ou soutenues par la collectivité ou par d'autres acteurs du territoire appartenant au champ de la lutte contre la pauvreté. Leur évocation est simplement illustrative et ne prétend pas à l'exhaustivité.

Les exemples évoqués et/ou cités sont issus de la documentation disponible, d'auditions, de témoignages ou de de l'expérience des membres. Ils ont pour vocation de souligner et refléter la diversité et/ou la complémentarité des approches, des points de vue, des acteurs, des initiatives ou des expériences.

La présence, ou à l'inverse, l'absence de tel ou tel projet ou dispositif ne signifie « rien » en tant que tel. Elles ne sont dues qu'aux contraintes matérielles et/ou pratiques (notamment de temps) et à l'impossibilité, pour une instance consultative, d'opérer un recensement exhaustif de l'ensemble des actions que les professionnels eux-mêmes, dans leurs champs respectifs, ne sont pas actuellement en mesure de produire.





# CERNER, COMPRENDRE ET MESURER

## PENSER LA PAUVRETE COMME OBJET D'ETUDE : ANALYSE & ILLUSTRATIONS

---

### ➤ *Penser « la » pauvreté ou penser « le » pauvre ? (Michel Messu<sup>2</sup>)*

Qualifiées de « 30 Glorieuses » par Jean Fourastié en 1979, les décennies post Seconde-guerre mondiale portent des changements économiques et sociaux majeurs : reconstruction, forte croissance économique<sup>3</sup> favorisée par le progrès technique ; plein-emploi ; augmentation du niveau de vie et passage à la société de consommation, croissance démographique ; construction européenne,...

Il subsiste pourtant des poches de pauvreté dans cette société en changement (cf. Appel de l'Abbé Pierre en faveur des mal-logés à l'hiver 1954).

Cette pauvreté est pensée, à ce moment-là, comme résiduelle, comme un *retard*. Elle concerne une portion de la population qui n'aurait « *pas su, pas pu, pas voulu... prendre le train de la croissance, du développement et de la modernité. [...Le pauvre est le ] laissé pour compte de la croissance, du progrès social et de l'accès à la modernité.* »<sup>4</sup>

Dès lors, l'action publique de lutte contre la pauvreté va être construite comme une politique d'intégration, basée sur l'éducation et l'accompagnement, conçue en termes d'interventions correctrices, de réadaptation, de conseils au changement.

Parmi les moyens mis en œuvre pour combattre cette pauvreté-retard, citons : la construction des logements sociaux, l'accompagnement socio-culturel, le suivi et conseil familial, la prévention de la délinquance juvénile, la prévention des risques sanitaires ou encore la démocratisation culturelle. C'est aussi l'époque de développement des professions du social.

Du choc pétrolier des années 70 jusqu'à la fin des années 90, la conjoncture économique évolue défavorablement, entraînant un manque de confiance dans l'avenir et une montée des inquiétudes, notamment sur l'emploi. La perte d'emploi, les difficultés pour en retrouver ou pour y accéder font poindre le risque d'une exclusion sociale.

La pauvreté est alors appréhendée comme un manque. La figure du pauvre prend, dès lors, les traits d'un exclu, de l'emploi d'abord, mais également de tout segment social d'intégration : logement, école, loisirs, santé, etc. « *Le pauvre* » est mis à l'écart ou maintenu à l'écart du progrès continu des sociétés que l'auteur qualifie « *d'abondance* ».

« *La pauvreté n'apparaît plus comme une sorte de conséquence d'un retard pris vis-à-vis du mouvement progressif de la société mais c'est la société qui paraît régressive, elle inverse le mouvement de progrès social et l'assurance de sécurité* ».

---

<sup>2</sup> M.Messu, *Les politiques publiques de lutte contre la pauvreté. Variation sur l'approche française*, Forum Sociológico, 20|2010

<sup>3</sup> Taux de croissance annuel moyen en France sur cette période : 5.1%

<sup>4</sup> Ibid.

Dans ce contexte, l'Etat met en place de nouvelles formules de protection sociale, certaines centrées sur la « *subsistance* ».

Ainsi, l'action publique peut être appréhendée comme visant à la solvabilisation de ceux qui connaissent des manques ou des pertes de leur pouvoir d'intégration sociale. La pauvreté devient un risque.

A compter des années 2000, le regard s'inverse. « *Le* » pauvre est envisagé comme un citoyen titulaire de droits, promis à connaître une vie digne et, à ce titre, tenu à des obligations de participation, d'engagement dans des processus d'inclusion sociale. La pauvreté est saisie comme atteinte à la dignité et aux droits humains fondamentaux, comme un défaut de citoyenneté sociale.

### ➤ *La pauvreté pensée en lien avec l'exclusion (Serge Paugam<sup>5</sup>)*

*« La notion d'exclusion, [...] prête souvent à confusion puisque son usage est multiple. [...] Une définition minimale [...] a été trouvée au début des années quatre-vingt-dix, à la suite de travaux sur la pauvreté. Il s'agissait non plus d'étudier ce phénomène de façon statique à partir d'un seuil de revenus, mais de l'analyser comme un processus multidimensionnel de cumul de handicaps pouvant conduire entre autres à la rupture des liens sociaux. Elle reste cependant relativement floue. [...]. Il s'agit avant tout d'un paradigme sociétal, c'est-à-dire d'un ensemble de représentations de l'ordre social suffisamment concordantes et stabilisées dans la durée pour que s'organise à l'échelon de la société tout entière une réflexion sur ses fondements et ses modes de régulation.*

*[...] Les résultats de ces recherches contribuèrent à modifier progressivement la représentation traditionnelle de la pauvreté. La connaissance des allocataires du RMI, par exemple, révéla l'hétérogénéité de leurs situations ainsi que leur*

Cette vision entraîne un double impératif :

- un impératif de politique publique de maintien dans une situation de dignité qui oriente l'action publique vers des actions de gestion des situations de pauvreté ;
- un impératif individuel adressé au citoyen pauvre de participer activement à son inclusion sociale ou à la préservation de celle-ci, selon une logique d'activation du bénéficiaire et de responsabilisation. « *Le pauvre est donc sommé de sortir de sa condition d'"exclu" et de rejoindre les rangs des citoyens responsables, actifs et, donc, contributifs au bon agencement social* ».

Cette approche, notamment sur la notion d'exclusion, est contestée par d'autres auteurs, notamment par Serge Paugam. Ce qui est en cause, c'est la façon dont on conçoit la pauvreté.

*caractère instable et évolutif, ce qui rendait possible une analyse des processus pouvant conduire de la précarité à l'exclusion, au sens d'un cumul de handicaps et d'une rupture progressive des liens sociaux. [...]*

*Sans remettre en question bien entendu la nécessité de définitions et de concepts, ne faut-il pas admettre comme postulat que toute société définit de façon particulière ses « pauvres » et ses « exclus » et que l'objet sociologique de la pauvreté et de l'exclusion est d'analyser de façon comparative les formes sociales et les expériences vécues de ces phénomènes ».*

Selon S. Paugam, une *forme élémentaire de la pauvreté* caractérise le rapport de la société vis-à-vis de la frange de la population qu'elle considère devoir relever de l'assistance et, réciproquement, le rapport de cette frange ainsi désignée vis-à-vis du reste de la société.

<sup>5</sup> S. Paugam, « *les formes contemporaines de la pauvreté*

*et de l'exclusion en Europe* », Etudes rurales, 2001

« Cette définition [...] suggère de penser la pauvreté en fonction de sa place dans la structure sociale et les institutions d'assistance envers les pauvres et les exclus comme un instrument de régulation de la société dans son ensemble – c'est-à-dire considérée comme un tout<sup>6</sup> ».

Cette relation d'interdépendance peut prendre, selon lui, 3 idéaux-types :

#### Caractéristiques générales<sup>7</sup>

	Représentations collectives	Identités des personnes « pauvres »
<b>Pauvreté-intégrée</b>	Pauvreté définie comme la condition sociale d'une grande partie de la population. Débat social autour de la question du développement économique, social et culturel	Les pauvres ne forment pas une <i>underclass</i> <sup>8</sup> , mais un groupe social étendu. Faible stigmatisation des pauvres
<b>Pauvreté marginale</b>	Pauvreté combattue Débat social autour de la question des inégalités et du partage des bénéfices Visibilité d'un groupe social marginalisé (« <i>quart-monde</i> »)	Les personnes ayant un statut social de « <i>pauvres</i> » (au sens de Simmel) sont peu nombreuses mais fortement stigmatisées. On en parle comme des « <i>cas sociaux</i> »
<b>Pauvreté disqualifiante</b>	Prise de conscience collective du phénomène de la pauvreté ou de l'exclusion	De plus en plus de personnes sont susceptibles d'être reconnues comme des pauvres ou des exclus, mais forte hétérogénéité des situations et des statuts sociaux Le concept d' <i>underclass</i> n'est pas opérationnel en raison de cette diversité et instabilité des situations mais il est souvent utilisé dans le débat social

#### Facteurs contribuant au maintien des types idéaux<sup>9</sup>

	Marché de l'emploi	Liens sociaux	Système protection sociale
<b>Pauvreté intégrée</b>	Faible développement économique Economie parallèle	Force des solidarités familiales Protection par les proches	Faible couverture sociale Par de revenu minimum garanti
<b>Pauvreté marginale</b>	Quasi plein-emploi Chômage réduit	Maintien ou diminution progressive du recours aux solidarités familiales	Généralisation du système de protection sociale Revenu minimum garanti pour les plus démunis (recours limité)
<b>Pauvreté disqualifiante</b>	Forte augmentation du chômage Instabilité des situations professionnelles Difficultés d'insertion	Faiblesse des liens sociaux, en particulier chez les chômeurs et les populations défavorisées	Forte augmentation du nombre d'allocataires du revenu minimum garanti Développement de l'assistance aux pauvres

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Ibid

<sup>8</sup> La notion d'*underclass* est utilisée, surtout aux États-Unis, par les sociologues pour désigner la partie très pauvre et socialement stigmatisée de la société urbaine. Elle a été décrite par William Julius Wilson en 1987.

<sup>9</sup> S. Paugam, op.cit

## ➤ La pauvreté pensée comme absence de « capacités<sup>10</sup> » (Amartya Sen<sup>11</sup>)

A partir d'une définition du développement entendu comme « *processus d'expansion des libertés individuelles substantielles* », A. Sen conteste les visions réductrices de la pauvreté uniquement fondées sur l'observation du niveau et de l'évolution du revenu par habitant des différents pays.

Sa réflexion l'amène à mettre au cœur du processus de développement l'accroissement des « *capacités* » de l'individu, c'est-à-dire « *un ensemble de libertés réelles qui lui permettent d'exploiter ses capacités et d'orienter son existence* ».

Selon cette approche, la pauvreté est définie « *comme une incapacité à édifier son bien-être* » et non comme un faible revenu, un manque de ressources monétaires et, en conséquence, comme un manque de biens de première nécessité.

Le bien-être individuel doit être évalué à partir de l'ensemble des choses et des états qu'un individu est capable de réaliser et d'atteindre à partir des ressources dont il dispose.

Ainsi, à côté de la richesse monétaire, ses travaux prennent en compte toutes les possibilités économiques, sociales et politiques offertes à l'individu, qui sont directement liées à son état de santé, son niveau d'éducation, son espérance de vie ou encore la possibilité de faire entendre sa voix dans les débats locaux et nationaux.

A un principe d'égalité fondé sur les résultats de l'initiative individuelle ou sur les accomplissements, il a substitué l'égalité dans la liberté d'accomplir, la faculté pour chacun d'exprimer ou de valoriser son potentiel, dans un environnement social donné. C'est ce qu'il appelle les inégalités de « *capacités* », qu'il distingue de la seule inégalité des revenus finaux (mesurée en termes de revenus monétaires).

Il reconnaît que la « *capabilité* » ou la liberté d'entreprendre peut-être très différente selon les personnes. Il n'est pas égalitariste au sens traditionnel du terme : le problème de l'équité se pose sur un fond de différences entre individus. Ces différences viennent de l'hétérogénéité humaine (psychologie, éducation, capital social, richesse) mais aussi des ouvertures que permet l'environnement social et naturel (isolement, sécurité physique, proximité des marchés, des infrastructures publiques, etc.).

Il propose donc **une définition multidimensionnelle de la pauvreté, à la fois individuelle et sociale, à partir de laquelle il cherche à identifier les critères d'équité sur lesquels fonder une société éthiquement satisfaisante.**

Ses travaux ont fortement influencé l'évolution des mesures de la pauvreté, notamment l'introduction de « *l'indicateur du développement humain* » (IDH), avec lequel on obtient une photographie plus élaborée du niveau de développement, qui se rapproche de la notion de capacités, même si les simplifications et fragilités statistiques sont considérables.

---

<sup>10</sup> En anglais « *capabilities* »

<sup>11</sup> Prix Nobel d'économie 1998.

## MESURER LA PAUVRETE : DE LA PAUVRETE AUX PAUVRETES

---

Au-delà de la « seule » mesure de la pauvreté, dont tous les acteurs s'accordent à dire qu'elle ne saurait se réduire aux seuls indicateurs monétaires, les approches quantitatives permettent également de préciser la notion de pauvreté en mobilisant, par exemple, des éléments de conditions de vie.

« La pauvreté n'est pas un phénomène unidimensionnel – un manque de revenus pouvant être résolu de façon sectorielle. Il s'agit d'un problème multidimensionnel qui nécessite des solutions multisectorielles intégrées »<sup>12</sup>.

La pauvreté est « la résultante de processus économiques, politiques et sociaux interagissant entre eux dans des sens qui exacerbent l'état d'indigence dans lequel vivent les personnes pauvres »<sup>13</sup>

### ➤ Au plan international : Extrême pauvreté, pauvreté générale, pauvreté humaine (Vaincre la pauvreté humaine, PNUD, 2000)

- « Une personne vit dans la **pauvreté extrême** si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels – habituellement définis sur la base de besoins caloriques minimaux [...] ».
- « Une personne vit dans la **pauvreté générale** si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires – tels l'habillement, l'énergie et le logement – et alimentaires ».
- La « **pauvreté humaine** [est] l'absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée ».

Plus précisément, « les trois possibilités essentielles sont celles de vivre longtemps et en bonne santé, d'acquérir des connaissances et un savoir, et de pouvoir accéder aux ressources nécessaires pour vivre dans des conditions décentes ».

Elle est mesurée à travers l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH), qui tient compte notamment des 3 aspects essentiels de la vie humaine envisagées dans le cadre de l'IDH<sup>14</sup>, mais sous l'angle des manques. (Rapport mondial sur le développement humain, PNUD, 1987) ;

Cette dernière est liée à la notion de développement humain (cf travaux A. Sen), qui représente, selon le PNUD, l'élargissement des possibilités et des choix offerts aux individus.

---

<sup>12</sup> PNUD, 2000 cité in E. Benicourt « la pauvreté selon le PNUD et la banque mondiale », Etudes rurales, 159-160, 2001

<sup>13</sup> Banque mondiale, ibid.

<sup>14</sup> Cf annexe IDH 2018

➤ *En France : pauvreté monétaire relative, pauvreté légale, pauvreté en conditions de vie, pauvreté absolue (INSEE – Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale)*

Pauvreté et mesure de la pauvreté

- La **pauvreté monétaire relative** est calculée à partir de la médiane de revenus, c'est-à-dire la valeur du niveau de vie pour laquelle autant de personnes gagnent plus et autant gagnent moins. La population est donc séparée en deux parties égales.
- La **pauvreté « légale »** correspond au nombre de personnes auxquelles la société apporte un soutien au travers des minimas sociaux. En dénombrant les allocataires, on fournit une mesure de la pauvreté.
- La **pauvreté en conditions de vie** s'évalue au nombre de privations auxquelles les personnes sont confrontées. Plus ce nombre s'accroît, plus leur exclusion est grande au regard des conditions de vie normales de la population. Selon l'INSEE, une personne est « *pauvre en conditions de vie* » lorsqu'elle déclare connaître 8 restrictions sur les 27 répertoriées conventionnellement dans 4 dimensions : insuffisance de ressources, retards de paiement, consommation, difficulté au logement.
- La **pauvreté absolue**. La référence est l'accès à une liste de biens et de services indispensables pour vivre dignement, avec le risque que cette liste soit définie de manière particulièrement restrictive. L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale a déterminé des budgets de référence pour pouvoir participer effectivement à la vie sociale, concept proche de la pauvreté absolue.

En France, comme dans la majorité des pays, *une famille est dite pauvre si son revenu se situe sous un seuil de pauvreté défini à 60% du revenu médian de l'ensemble des ménages*. Cependant, les taux de pauvreté sont également calculés selon d'autres seuils : 40%, 50% ou 70%.

Ces 3 seuils sont utilisés pour distinguer la **pauvreté**, la **grande pauvreté** et l'**extrême pauvreté**. « *Il y a péril à partir du seuil de 50 % et certitude de très grande gravité et d'irréversibilité à partir du seuil de 40 %* ».

Le seuil de 50% permet d'estimer les personnes en situation de très grande pauvreté mais :

- sans pouvoir en décrire les divers stades ;
- sans pouvoir en mesurer les effets (bidonvilles, personnes vivant dans la rue, habitat indigne, etc.) ;
- sans permettre de croisements statistiques.

En deçà de ce seuil de 50 %, on constate des situations de :

- graves difficultés d'accès à l'emploi ;
- accroissement de la dépendance envers les prestations sociales ;
- accumulation de difficultés matérielles (impayés de loyers, endettement,...).

À partir de ce seuil et en-dessous, les personnes, « *se sentent suffisamment en difficulté pour éprouver, pour une part non négligeable d'entre elles, la nécessité d'être aidées par le monde associatif, et pas seulement par le monde des assistants sociaux* ».

Autour du seuil de 40 % vient s'ajouter un facteur supplémentaire de gravité : l'isolement social, qualifié aussi de « *pauvreté affective* » par J. Vignon (Président de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale).

INSEE – Indicateurs de pauvreté

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Seuil à 60% de la médiane</b>					
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 732	8 875	8 793	8 889	9 327
Taux de pauvreté (en %)	14.0	14.2	14.0	14.1	14.8
Seuil de pauvreté (en € 2018/mois)	1 042	1 046	1 056	1 060	1 063
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en € 2018/mois)	832	841	848	852	855
Intensité de la pauvreté	20.2	19.6	19.7	19.6	19.6
<b>Seuil à 50% de la médiane</b>					
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 964	5 020	4 997	5 010	5 265
Taux de pauvreté (en %)	8.0	8.0	8.0	8.0	8.3
Seuil de pauvreté (en € 2018/mois)	868	872	880	883	885
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en € 2018/mois)	711	727	728	728	739
Intensité de la pauvreté	18.1	16.6	17.3	17.6	16.5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : INSEE-DGFiP-CNAF-CCMSA, enquêtes revenus fiscaux et sociaux, 2014-2018

## ZOOM : LA GRANDE PAUVRETE

### Rapport CESE, juin 2019 : Eradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030 - Verbatim

Depuis le début XXI<sup>ème</sup> siècle, on peut constater une augmentation des catégories de personnes basculant dans la grande pauvreté : jeunes, familles monoparentales, personnes handicapées, personnes sans diplôme, personnes en emploi précaire, chômeurs de longue durée, migrants,...

La grande pauvreté est engendrée par un **cumul de vulnérabilités** qui conduit à l'**isolement social**

« Parmi les déterminants de la pauvreté, on trouve : la reproduction intergénérationnelle, le chômage, les ruptures familiales, l'immigration. » (Audition de Louis Gallois)

[Le choix d'un seuil plutôt que d'un autre présente un caractère arbitraire. Il conviendrait de] « plutôt privilégier le seuil à 50 %, considérant qu'à 60 %, seuil généralement utilisé en Europe, se trouvent rassemblées des personnes qui sont en réalité dans des situations sociales très hétérogènes ».

« Des données non monétaires permettent d'établir les niveaux des privations qui excluent une partie des membres de notre société [...]. 7,6 % de la population déclare ne pas pouvoir s'acheter une deuxième paire de chaussures faute de moyens. 4,8 millions de personnes ont dû faire appel à l'aide alimentaire en 2015... La pauvreté ne s'arrête d'ailleurs pas aux privations matérielles et peut prendre bien d'autres formes d'exclusion. Ainsi 18 % des Français de plus de 15 ans n'ont pas de diplôme ou seulement le certificat d'études et la France compte 7 % d'illettrés parmi les 18-65 ans ». (Audition de Louis Maurin directeur de l'Observatoire des inégalités)

« Les prestations sociales (et familiales) permettent à + de 5 millions de personnes d'échapper à la pauvreté. Sans le système de protection sociale : ce ne serait pas 14 % mais 22 % des Français qui vivraient sous le seuil de pauvreté (à 60 % du niveau de vie médian). Le rôle de l'habitat social et des services publics gratuits, permet à un grand nombre de personnes très modestes d'éviter la misère et la rue [...] La France est l'un des pays d'Europe qui a le taux de grande pauvreté (à 40 % du niveau de vie médian) le plus bas ».

« Entre 2008 et 2014, suite à la crise financière mondiale, le taux de chômage est passé de 7,4 % à 10,3 % en France. Dans le même temps, le taux de pauvreté après prélèvements et transferts a également augmenté mais beaucoup plus lentement... Il est passé de 13,1 % en 2008 à 14,1 % en 2014. Cette résilience relative montre la capacité du système redistributif à contenir la pauvreté. » (CAE)

## Comment mesure-t-on la pauvreté ?

**S**i l'on veut bien analyser un phénomène social, il faut comprendre le fonctionnement des outils que l'on utilise pour le mesurer. Quatre principaux types de mesure de la pauvreté existent : la pauvreté monétaire relative, la pauvreté « légale », la pauvreté en conditions de vie et la pauvreté absolue. Chacune de ces méthodes a des avantages et des inconvénients.

### La pauvreté monétaire relative

Selon l'étymologie, être « pauvre », signifie vivre de peu. Dans la plupart des pays riches, on est pauvre parce que l'on vit avec des revenus inférieurs à une norme. Pour définir cette norme, l'Insee utilise le niveau de vie médian, celui qui partage en deux la population : la moitié gagne plus et l'autre moitié moins, après impôts et prestations sociales. Pour fixer le seuil de pauvreté, il reste à déterminer la distance à ce niveau de vie médian. Pour cela, on utilise une fraction de ce dernier, généralement fixée à 50 % ou 60 %. En Europe, le seuil de pauvreté le plus souvent utilisé est celui de 60 %.

Le calcul n'est pas terminé. Avec un niveau de vie donné, on ne vit pas de la même façon si on est seul ou au sein d'une famille de trois enfants. Il faut alors utiliser un système de parts pour pouvoir comparer les différents types de ménage. Le premier adulte vaut une part complète, le second et toutes les personnes de plus de 14 ans, une demi-part, et les moins de 14 ans, 0,3 part. On peut ainsi calculer un seuil de pauvreté selon le nombre de personnes qui composent le ménage (voir page 47).

Pourquoi un seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu médian ? On pourrait tout aussi bien décider que la pauvreté est définie à l'aide d'un seuil de 47 %, 72 % ou bien de 83 %. Jusqu'à la fin des années 2000 en France, on utilisait celui de 50 %. Le choix du seuil a un impact décisif sur la mesure de la pauvreté. D'ailleurs, dans ce rapport, nous utilisons ce dernier seuil (comme l'OCDE) quand nous disposons des données, car nous estimons que le seuil de 60 % constitue une définition trop large de la pauvreté<sup>(53)</sup>.

Une variante de cette pauvreté monétaire relative pourrait être de considérer comme pauvres ceux qui se situent en dessous du seuil des 10 % les plus démunis<sup>(64)</sup>. Nous avons intégré ponctuellement cette définition dans ce rapport (voir page 54). Après tout, c'est souvent avec ce type de seuil (en pourcentage de la population, et non pas en pourcentage du niveau de vie médian) que l'on mesure la richesse<sup>(71)</sup> en France. L'avantage, c'est que la norme est simple et qu'elle permet de débattre du niveau de revenu d'une fraction de la population définie comme pauvre. L'inconvénient, c'est que le taux de pauvreté ne change jamais (c'est toujours 10 %) et que le nombre de pauvres n'évolue qu'en fonction de la population totale. Seule une politique de baisse de la population ferait baisser le nombre de pauvres ainsi mesuré.

### **Allocataires de minima sociaux : une mesure de la pauvreté « légale »**

Une deuxième méthode pour évaluer la pauvreté consiste à considérer les personnes auxquelles la société apporte un soutien en leur versant un revenu complémentaire censé permettre de vivre décemment. Notre Constitution indique que « *la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement* » (article 10 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, toujours en vigueur). En dénombrant le nombre d'allocataires de minima sociaux, on mesure une pauvreté que l'on peut qualifier de « légale » car reconnue par l'administration.

Il existe plusieurs minima sociaux : les principaux sont versés, sous conditions de ressources, aux personnes âgées (minimum vieillesse), aux handicapés (allocation adulte handicapé), aux chômeurs en fin de droits (allocation spécifique de solidarité) et aux personnes de plus de 25 ans sans ressources (revenu de solidarité active). Le problème est que cette pauvreté « légale » évolue en fonction des niveaux de vie mais aussi de la loi. Une règle qui durcit les conditions d'accès à tel ou tel minimum social réduit le nombre de personnes décomptées, et inversement. L'utilisation des données sur les minima sociaux pour mesurer l'évolution de la pauvreté n'est valable que si les règles d'attribution demeurent les mêmes sur le long terme.

### **La pauvreté en conditions de vie**

Les mesures de la pauvreté précédentes ne reposent que sur des critères monétaires ou administratifs. Or, la conséquence de la pauvreté, c'est aussi l'exclusion par rapport à certaines normes de consommation. Pour mieux comprendre le phénomène, l'Insee mesure les privations d'une partie de la population, ce que les chercheurs appellent « la pauvreté en conditions de vie ». L'institut établit une liste de 27 critères et pose aux ménages une série de questions telles que : « *pouvez-vous chauffer votre logement ?* », « *recevoir des amis ?* », « *remplacer les meubles abîmés ?* », etc. (voir page 58).

On peut calculer un taux de pauvreté en conditions de vie en estimant que si une personne ne répond pas à un certain nombre de critères, elle est pauvre. Pour l'Insee, une personne est pauvre en conditions de vie si elle cumule huit difficultés parmi les 27 critères établis.

### **Se sentir pauvre : une mesure subjective de la pauvreté**

Une autre manière de mesurer la part de personnes pauvres dans la population serait de s'en remettre à la perception de chacun. Selon le baromètre d'opinion annuel du ministère des Solidarités, 18 % des Français répondent qu'ils se considèrent comme pauvres (donnée 2019, voir page 73). Cette proportion, qui traduit le ressenti subjectif des personnes interrogées, ne correspond pas à la mesure stricte de la pauvreté monétaire : on peut vivre sous le seuil de pauvreté sans se sentir pauvre et vice-versa. Selon le sociologue Adrien Papuchon, un tiers des personnes qui se déclarent pauvres ont des revenus supérieurs à 1 000 euros par mois<sup>[1]</sup>. Ces dernières ont des profils sociologiques proches de celui des personnes qui se situent sous le seuil de pauvreté, en particulier en termes de précarité de l'emploi. Considérer comme pauvres ceux qui estiment l'être n'a pas d'autre portée que de mesurer un sentiment qui peut fluctuer en fonction du débat médiatique du moment. L'objectif de la science est justement de fixer une norme indépendante des jugements personnels et d'objectiver le mieux possible une situation. Peu importe qu'un riche se dise pauvre, ou inversement, il faut savoir objectivement ce qu'il en est réellement.

### **La pauvreté absolue : ce qu'il faut pour vivre dignement**

Enfin, on peut définir la pauvreté en fonction des biens et services indispensables pour vivre dignement (se loger, se nourrir, se vêtir, se soigner, etc.). On qualifie ce seuil d'« absolu » (par opposition au seuil de pauvreté « relatif ») car il ne dépend pas du niveau de vie global. Cette méthode est utilisée aux États-Unis et dans les pays en développement. En France, la liste des biens insaisissables selon la loi fonctionne de la même façon : elle sert à déterminer ce qui ne peut être retiré à une famille qui ne rembourse pas un emprunt. Elle comprend notamment les vêtements, le linge de maison, le lit, les appareils de chauffage, le téléphone, etc. Bizarrement, on peut priver une personne d'un toit, mais pas de son matelas.

L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) a déterminé des « budgets de référence » qui définissent la valeur des biens et services minimaux pour « *participer effectivement à la vie sociale* », un concept proche de celui du seuil de pauvreté absolue. L'organisme est arrivé à un budget minimum de 1 400 euros mensuels pour une personne seule. À ce niveau, 40 % de la population ne peut pas « *participer effectivement à la vie sociale* », un chiffre élevé qui dépasse notre conception de la pauvreté.

Inversement, le risque est d'aboutir à une liste minimaliste qui évoluerait peu, sans tenir compte du progrès de la société. C'est le cas aux États-Unis où l'ensemble de ces biens et services a été défini au milieu des années 1960 et a été peu revalorisé, ce qui minimise la pauvreté. Même si le travail sur le sujet est relativement ignoré en France, la notion de minimum pour vivre décemment reste néanmoins pertinente pour mesurer la pauvreté.

Au fond, la pauvreté « absolue » ne l'est pas vraiment car « l'indispensable » se transforme toujours avec le temps. Comment savoir ce qu'est une vie « correcte » ? Ce qui est « indispensable » ? Comme pour le pourcentage du seuil de pauvreté relatif, la définition du minimum vital est arbitraire.

### **S'équiper d'une variété d'outils**

Il n'existe pas de mesure « juste » ou « objective » de la pauvreté. Comprendre le phénomène implique d'utiliser différents outils qui se complètent davantage qu'ils ne se concurrencent, car ils permettent d'éclairer les différentes formes que peut prendre la pauvreté. L'important est de s'interroger sur ces outils : ce qui semble être une question de méthode statistique est en réalité un débat politique. La confrontation du choix des hypothèses est un exercice qui permet de mieux comprendre la société. Avancer que « l'on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres » est simpliste, mais il est important de comprendre comment différentes méthodes aboutissent à des données qui divergent. On ne peut que regretter la faiblesse du débat français à ce sujet.

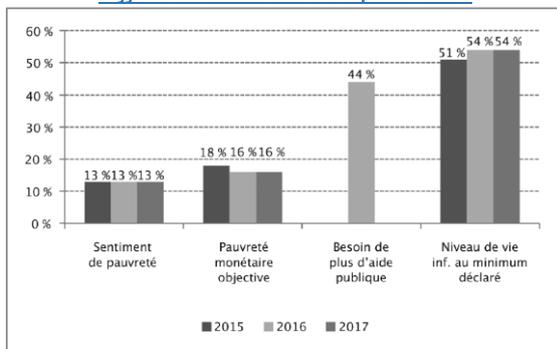
## Pauvreté et ressenti de la pauvreté

« Un taux de pauvreté ressentie établi sur la base des personnes qui se déclarent pauvres ne repose ni sur l'hypothèse selon laquelle la condition de « pauvre » ne renvoie pas à une réalité sociale spécifique [...], ni sur une définition ex ante de ce qu'est la pauvreté (que celle-ci soit monétaire, en conditions de vie ou définie par des rapports réguliers avec une institution d'assistance). Cette démarche objective cette catégorie de sens commun, et permet de procéder à l'analyse des déterminants de l'émergence de cette perception de soi et de sa position dans la société.<sup>15</sup> »

L'étude du groupe formé par les personnes qui se déclarent pauvres et des déterminants de cette façon de percevoir sa propre position sociale, conduite dans le cadre du baromètre d'opinion de la DREES<sup>16</sup>, met en évidence « l'importance de l'éloignement du marché du travail, du fait de bénéficier d'une prestation d'assistance mais également la prégnance de la position de classe. [...] L'analyse fait ressortir la vulnérabilité des personnes seules et plus encore des parents isolés ainsi que l'importance du statut d'occupation du logement, en particulier chez les retraités. »

C'est pourquoi, « la pauvreté subjective se comprend sociologiquement comme un indicateur d'insécurité sociale durable, associée à un surcroît de pessimisme envers l'avenir ».

Différents indicateurs de pauvreté<sup>17</sup>



<sup>15</sup> N.Duvoux, A.Papuchon, « Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale », Revue française de Sociologie, Presse de sciences Po, 2018

Par ailleurs, le baromètre IPSOS/Secours populaire de 2018 fait ressortir que la mesure du ressenti de la pauvreté est variable en fonction du sexe, de l'âge et du lieu de résidence des répondants.

Seuil à partir duquel une personne seule est considérée comme pauvre...

Réponses en fonction...		
du sexe.	Femme : <b>1 075€</b>	Homme : <b>1 165€</b>
de l'âge	< à 35 ans : <b>1 080€</b>	> à 60 ans : <b>1 128€</b>
du lieu de résidence	Province : <b>1 109€</b>	Ile de France : <b>1 160€</b>
... de la personne interrogée		

« Plus d'un tiers des Français a été confronté en 2018 aux privations multiples avec toutes les souffrances que cela comporte. Ils étaient 37 % en 2017, ils sont désormais 39 % (+ 2 points) à avoir connu un moment de leur vie une situation de pauvreté. L'intensification de la pauvreté en France poursuit une tendance inquiétante. La crise économique de 2008, la plus grave depuis l'après-guerre a favorisé une accentuation des inégalités. Ce qui entrave la mobilité sociale des plus modestes, quand on est né au bas de la structure sociale, la reproduction sur plusieurs générations demeure un destin probable. » (Secours populaire)

Toujours selon ce baromètre, les personnes ayant un salaire mensuel inférieur à 1200 €, même si elles ne relèvent pas de la grande pauvreté, éprouvent des difficultés à partir en vacances une fois par an (67%), à payer certains actes médicaux mal remboursés par la sécurité sociale (56 %), à payer leurs dépenses d'énergie (57 %), leur loyer, emprunt immobilier ou charges du logement (45 %).

Entre outre, 90 % d'entre elles se montrent personnellement préoccupées par la pauvreté et un tiers se sent directement concerné par le risque de devenir pauvre dans les cinq prochaines années.

<sup>16</sup> Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, Ministère des solidarités et la Santé

<sup>17</sup> Op.cit

La peur du déclassement ou de la pauvreté se répand dans les classes populaires et moyennes. La perception des risques est d'autant plus importante que les revenus sont faibles ou que l'isolement social, familial et affectif préexistant. Un accident de la vie peut alors bouleverser un fragile équilibre et ouvrir la porte à la grande pauvreté.



# LA PAUVRETE DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE SAISIE PAR LES INDICATEURS

## INDICATEURS GENERAUX DE PAUVRETE

---

[➤ En détails](#)

Les données comparatives Département / Ville de Marseille / Métropole Aix Marseille Provence / Région PACA/ France qui suivent sont issues de travaux menés par la Délégation Générale.

## Taux de pauvreté au seuil de 60%

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu

Taux de pauvreté au seuil de 60% (%)

Le taux de pauvreté correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60% du niveau de vie médian de la France métropolitaine.

### Marseille



26 %

### Métropole Aix-Marseille



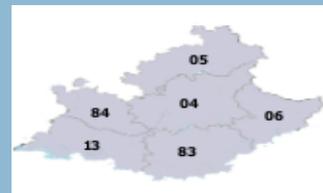
18,6 %

### Bouches du Rhône



18,7 %

### Région PACA



17,3 %

### France

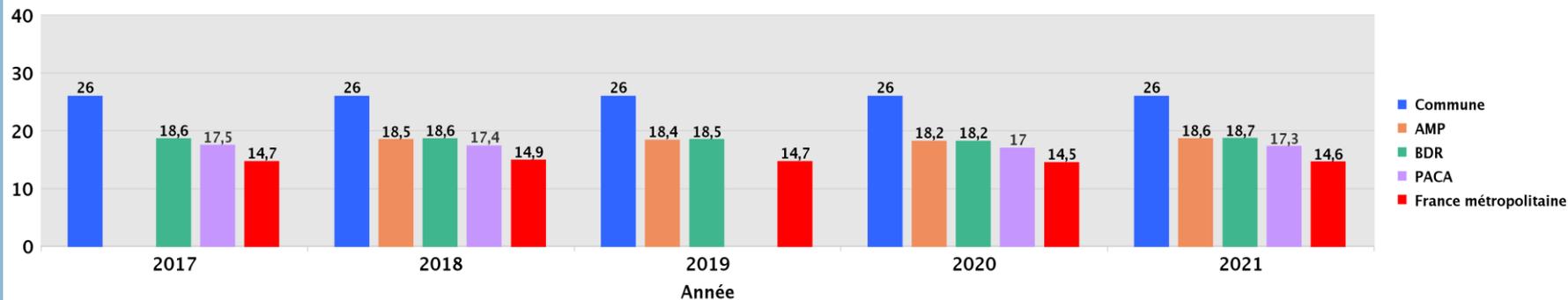


14,6 %

Marseille a un 'taux de pauvreté au seuil de 60%' parmi les plus élevés de toutes les communes des bouches du Rhône.

La valeur la plus élevée est celle de TARASCON avec un 'taux de pauvreté au seuil de 60%' de : 30.00%

### Evolution de l'indicateur 'Taux de pauvreté au seuil de 60%'



## Médiane sous-population pauvre au seuil de 60%

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu

Médiane sur la sous-population pauvre au seuil de 60% (€)

### Marseille



9 980 €

Marseille a une 'médiane sous-population pauvre au seuil de 60%' parmi les plus faibles de toutes les communes des bouches du Rhône. La valeur la plus faible est celle de ENSUES LA REDONNE avec une 'médiane sous-population pauvre au seuil de 60%' de : 9 610€.

### Métropole Aix-Marseille



10 150 €

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a une 'médiane sous-population pauvre au seuil de 60%' parmi les plus faibles de toutes les métropoles et communautés urbaines de France métropolitaine. La valeur la plus faible est celle de Métropole du Grand Paris avec une 'médiane sous-population pauvre au seuil de 60%' de : 9 960€.

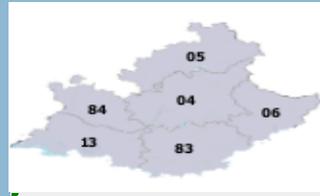
### Bouches du Rhône



10 160 €

Les Bouches-du-Rhône ont une 'médiane sous-population pauvre au seuil de 60%' parmi les plus faibles de tous les départements de France métropolitaine. La valeur la plus faible est celle de Paris avec une 'médiane sous-population pauvre au seuil de 60%' de : 9 700€.

### Région PACA



10 240 €

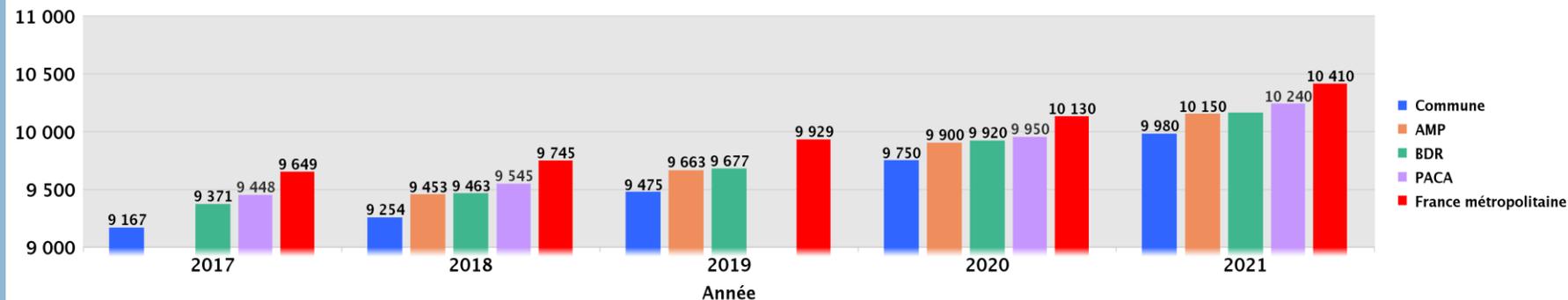
Provence-Alpes-Côte d'Azur a une 'médiane sous-population pauvre au seuil de 60%' parmi les plus faibles de toutes les régions de France métropolitaine. La valeur la plus faible est celle de Île-de-France avec une 'médiane sous-population pauvre au seuil de 60%' de : 10 090€.

### France



10 410 €

Evolution de l'indicateur 'Médiane sous-population pauvre au seuil de 60%'



## Intensité de la pauvreté au seuil de 60%

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu

Intensité de la pauvreté au seuil de 60%.

C'est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté.

Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

### Marseille



0,24

Marseille a une 'intensité de la pauvreté au seuil de 60%' parmi les plus élevées de toutes les communes des bouches du Rhône. La valeur la plus élevée est celle de MAUSSANE LES ALPILLES avec une 'intensité de la pauvreté au seuil de 60%' de : 0.26

### Métropole Aix-Marseille Provence



0,22

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a une 'intensité de la pauvreté au seuil de 60%' parmi les plus élevées de toutes les métropoles et communautés urbaines de France métropolitaine. La valeur la plus élevée est celle de Métropole du Grand Paris avec une 'intensité de la pauvreté au seuil de 60%' de : 0.24

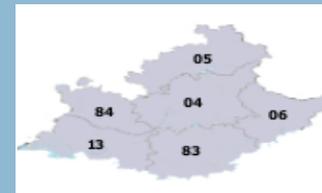
### Bouches du Rhône



0,22

Les Bouches-du-Rhône ont une 'intensité de la pauvreté au seuil de 60%' parmi les plus élevées de tous les départements de France métropolitaine. La valeur la plus élevée est celle de Paris avec une 'intensité de la pauvreté au seuil de 60%' de : 0.26

### Région PACA



0,22

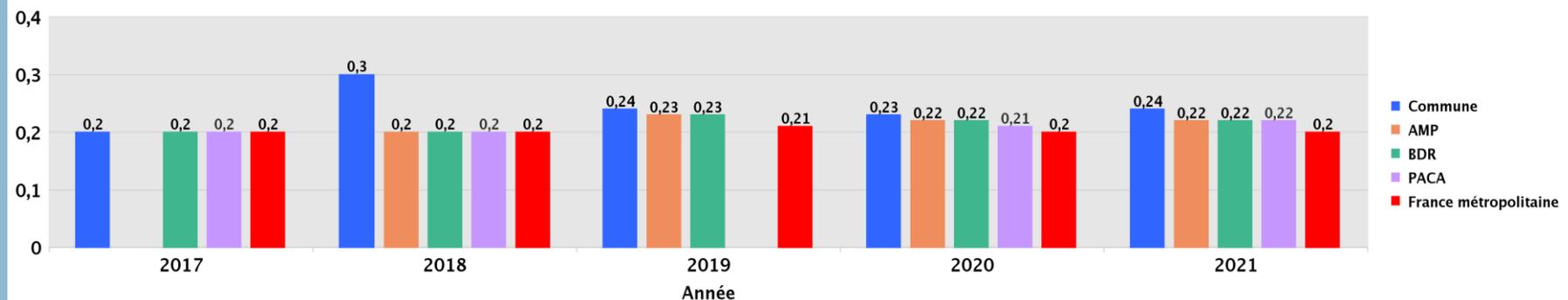
Provence-Alpes-Côte d'Azur a une 'intensité de la pauvreté au seuil de 60%' parmi les plus élevées de toutes les régions de France métropolitaine. La valeur la plus élevée est celle de Île-de-France avec une 'intensité de la pauvreté au seuil de 60%' de : 0.23

### France



0,2

## Evolution de l'indicateur 'Intensité de la pauvreté au seuil de 60%'



## Taux de pauvreté-moins de 30 ans (%)

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu

Taux de pauvreté des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans (%)

### Marseille



34 %

Marseille a un 'taux de pauvreté-moins de 30 ans (%)' parmi les plus élevés de toutes les communes des bouches du Rhône.

La valeur la plus élevée est celle de PORT DE BOUC avec un 'taux de pauvreté-moins de 30 ans (%)' de : 35.00%

### Métropole Aix-Marseille



27,3 %

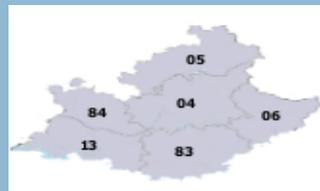
La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a un 'taux de pauvreté-moins de 30 ans (%)' autour de la médiane de toutes les métropoles et communautés urbaines de France métropolitaine.

### Bouches du Rhône



27,1 %

### Région PACA



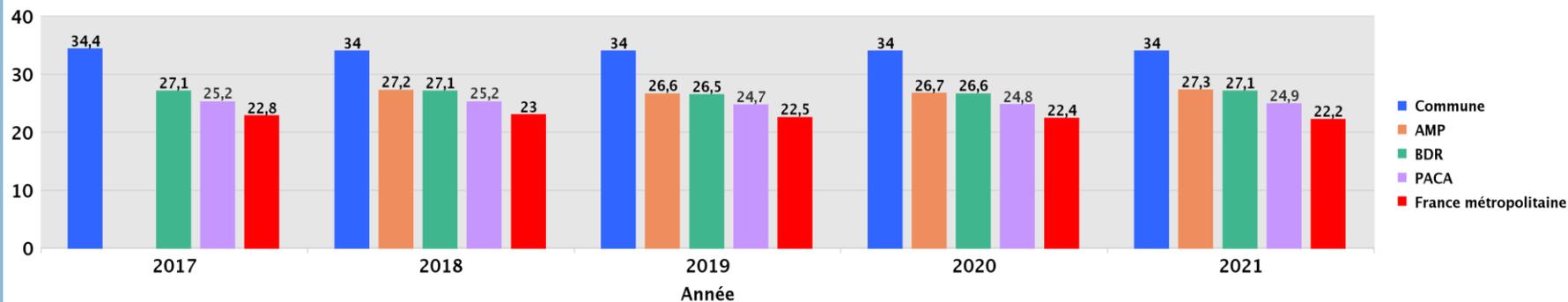
24,9 %

### France



22,2 %

## Evolution de l'indicateur 'Taux de pauvreté-moins de 30 ans (%)'



## Taux de pauvreté-30 à 39 ans (%)

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu  
 Taux de pauvreté des ménages dont le redevable fiscal a de 30 à 39 ans (%))

### Marseille



30 %

Marseille a un 'taux de pauvreté-30 à 39 ans (%)' parmi les plus élevés de toutes les communes des bouches du Rhône.

La valeur la plus élevée est celle de TARASCON avec un 'taux de pauvreté-30 à 39 ans (%)' de : 36.00%

### Métropole Aix-Marseille



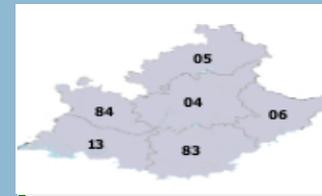
21,4 %

### Bouches du Rhône



21,4 %

### Région PACA



20,3 %

### France

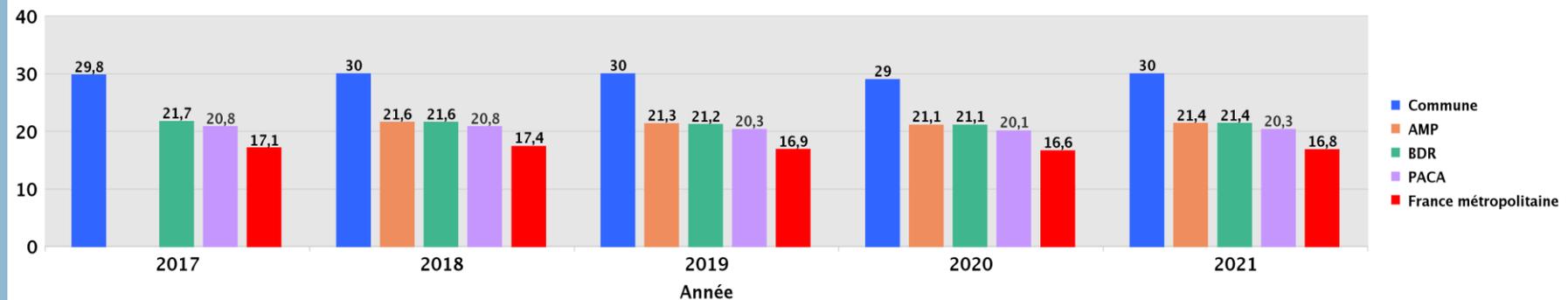


16,8 %

Provence-Alpes-Côte d'Azur a un 'taux de pauvreté-30 à 39 ans (%)' parmi les plus élevés de toutes les régions de France métropolitaine.

La valeur la plus élevée est celle de Hauts-de-France avec un 'taux de pauvreté-30 à 39 ans (%)' de : 21.10%

Evolution de l'indicateur 'Taux de pauvreté-30 à 39 ans (%)'



## Taux de pauvreté-40 à 49 ans (%)

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu  
 I taux de pauvrete des menages dont le reterent fiscal a de 40 à 49 ans (%)

### Marseille



31 %

Marseille a un 'taux de pauvreté-40 à 49 ans (%)' parmi les plus élevés de toutes les communes des bouches du rhône.

La valeur la plus élevée est celle de TARASCON avec un 'taux de pauvreté-40 à 49 ans (%)' de : 38.00%

### Métropole Aix-Marseille



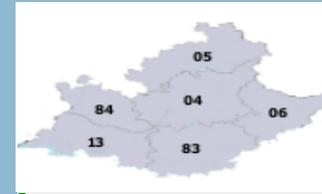
21,3 %

### Bouches du Rhône



21,3 %

### Région PACA



20 %

Provence-Alpes-Côte d'Azur a un 'taux de pauvreté-40 à 49 ans (%)' parmi les plus élevés de toutes les régions de France métropolitaine.

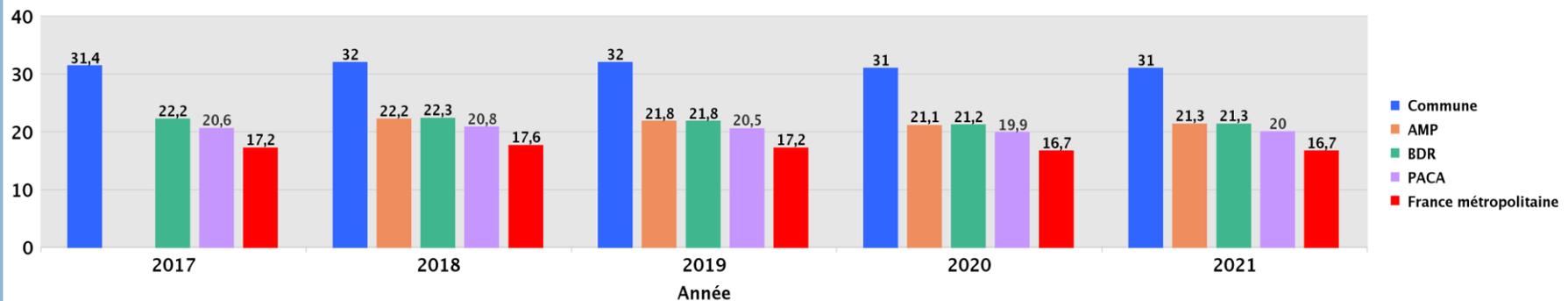
La valeur la plus élevée est celle de Hauts-de-France avec un 'taux de pauvreté-40 à 49 ans (%)' de : 20.20%

### France



16,7 %

Evolution de l'indicateur 'Taux de pauvreté-40 à 49 ans (%)'



## Taux de pauvreté-50 à 59 ans (%)

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu  
 taux de pauvreté des ménages dont le reterent fiscal a de 50 à 59 ans (%)

### Marseille



28 %

Marseille a un 'taux de pauvreté-50 à 59 ans (%)' parmi les plus élevés de toutes les communes des bouches du Rhône.

La valeur la plus élevée est celle de TARASCON avec un 'taux de pauvreté-50 à 59 ans (%)' de : 30.00%

### Métropole Aix-Marseille



19,2 %

### Bouches du Rhône

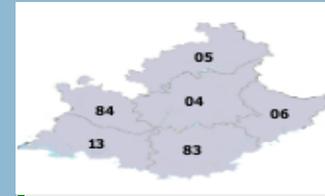


19,2 %

Les Bouches-du-Rhône ont un 'taux de pauvreté-50 à 59 ans (%)' parmi les plus élevés de tous les départements de France métropolitaine.

La valeur la plus élevée est celle de Seine-Saint-Denis avec un 'taux de pauvreté-50 à 59 ans (%)' de : 29.50%

### Région PACA



17,7 %

Provence-Alpes-Côte d'Azur a un 'taux de pauvreté-50 à 59 ans (%)' parmi les plus élevés de toutes les régions de France métropolitaine.

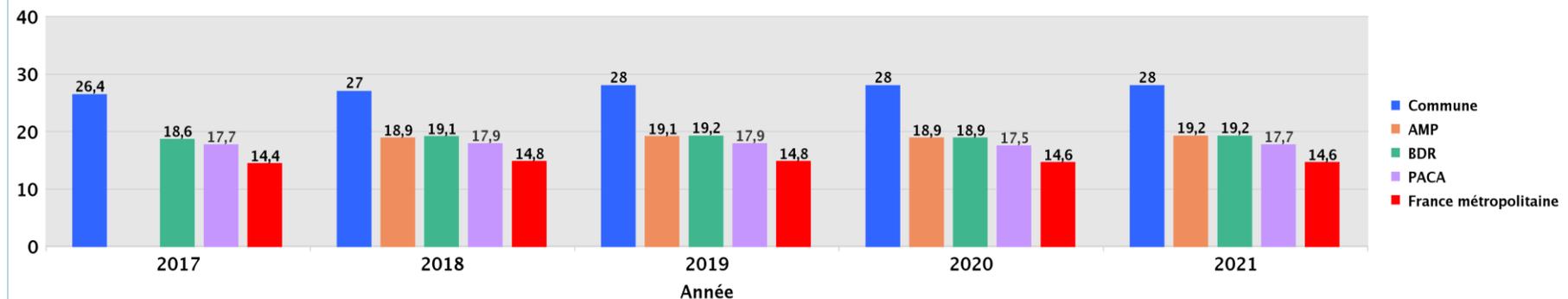
La valeur la plus élevée est celle de Corse avec un 'taux de pauvreté-50 à 59 ans (%)' de : 18.60%

### France



14,6 %

## Evolution de l'indicateur 'Taux de pauvreté-50 à 59 ans (%)'



## Taux de pauvreté-60 à 74 ans (%)

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu  
 Taux de pauvreté des ménages dont le référent fiscal a de 60 à 74 ans (%)

### Marseille



20 %

Marseille a un 'taux de pauvreté-60 à 74 ans (%)' parmi les plus élevés de toutes les communes des bouches du Rhône.  
 La valeur la plus élevée est celle de TARASCON avec un 'taux de pauvreté-60 à 74 ans (%)' de : 23.00%

### Métropole Aix-Marseille



13,7 %

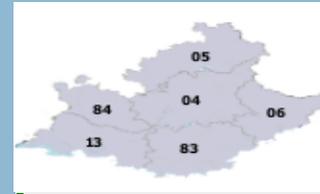
### Bouches du Rhône



13,9 %

Les Bouches-du-Rhône ont un 'taux de pauvreté-60 à 74 ans (%)' parmi les plus élevés de tous les départements de France métropolitaine.  
 La valeur la plus élevée est celle de Seine-Saint-Denis avec un 'taux de pauvreté-60 à 74 ans (%)' de : 23.20%

### Région PACA



13,5 %

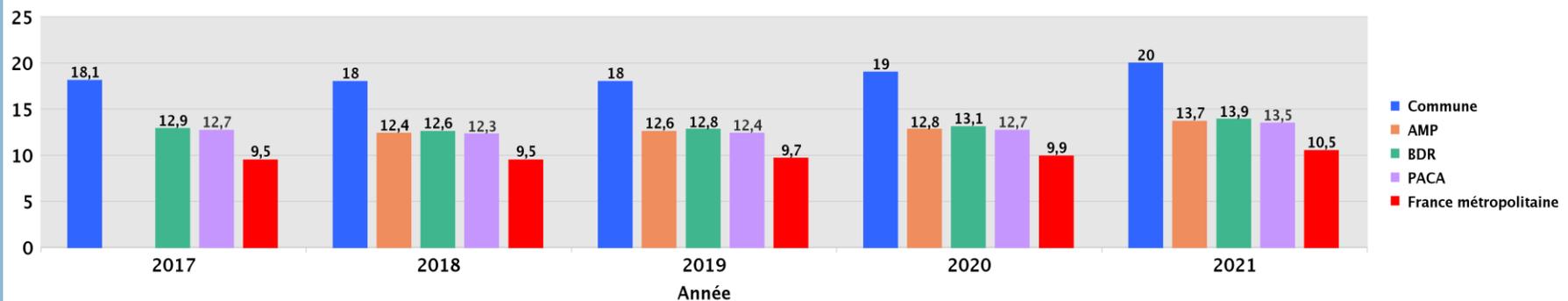
Provence-Alpes-Côte d'Azur a un 'taux de pauvreté-60 à 74 ans (%)' parmi les plus élevés de toutes les régions de France métropolitaine.  
 La valeur la plus élevée est celle de Corse avec un 'taux de pauvreté-60 à 74 ans (%)' de : 16.40%

### France



10,5 %

Evolution de l'indicateur 'Taux de pauvreté-60 à 74 ans (%)'



## Taux de pauvreté-75 ans ou plus (%)

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu  
Taux de pauvreté des ménages dont le référent fiscal a 75 ans ou plus (%))

### Marseille



15 %

### Métropole Aix-Marseille



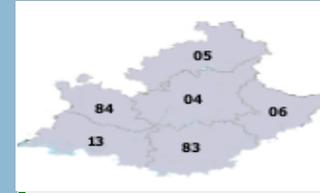
11,7 %

### Bouches du Rhône



11,9 %

### Région PACA



11,4 %

### France

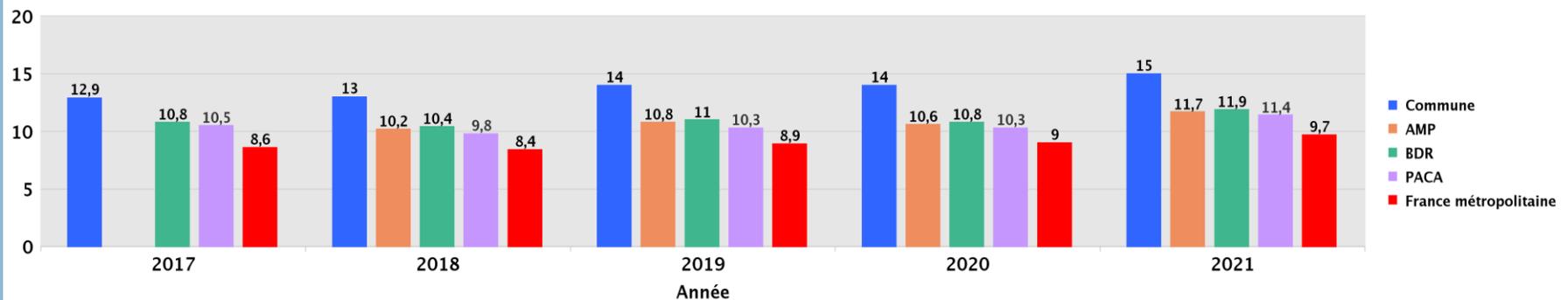


9,7 %

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a un 'taux de pauvreté-75 ans ou plus (%)' parmi les plus élevés de toutes les métropoles et communautés urbaines de France métropolitaine.

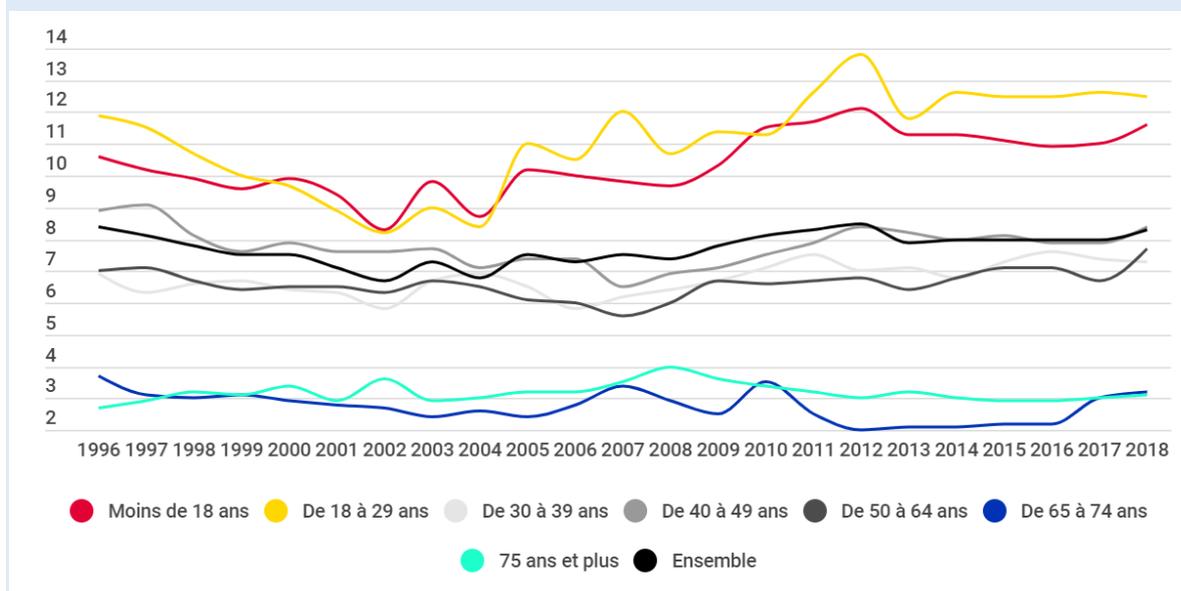
La valeur la plus élevée est celle de communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole avec un 'taux de pauvreté-75 ans ou plus (%)' de : 14.10%

Evolution de l'indicateur 'Taux de pauvreté-75 ans ou plus (%)'



## ZOOM : TAUX DE PAUVRETE PAR TRANCHE D'AGE – COMPARAISON NATIONALE

La pauvreté touche plus fortement les catégories les plus jeunes de la population



Au niveau national, la pauvreté touche en premier lieu les plus jeunes et concerne environ 2,8 millions d'enfants<sup>18</sup>. Selon l'Observatoire des inégalités, le nombre d'enfants et jeunes adultes pauvres a globalement augmenté de 42% depuis le début du siècle. Cette progression est de 50% pour les jeunes adultes<sup>19</sup>.

La pauvreté selon l'âge			
Seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian			
	Nombre d'individus pauvres en milliers	Taux de pauvreté en %	Part de la population pauvre en %
Moins de 10 ans	828	10,9	16,5
De 10 à 17 ans	710	11,2	14,2
De 18 à 29 ans	1 046	12,6	20,9
De 30 à 39 ans	587	7,4	11,7
De 40 à 49 ans	659	7,9	13,2
De 50 à 64 ans	821	6,7	16,4
De 65 à 74 ans	198	3,0	4,0
Plus de 75 ans	161	3,0	3,2
<b>Ensemble</b>	<b>5 010</b>	<b>8,0</b>	<b>100</b>

Lecture : parmi la population pauvre, 16,5 % sont des enfants de moins de 10 ans. 10,9 % des enfants de moins de dix ans sont pauvres.  
Source : calculs de l'Observatoire des inégalités, d'après l'Insee – Données 2017 – © Observatoire des inégalités

En France, la pauvreté touche aujourd'hui entre 10,6 et 12,6 % des 0-29 ans et représente près de 52 % de la population pauvre.

1 enfant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté, soit près de 3 millions d'enfants. Le taux de pauvreté des enfants est nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population, et plus particulièrement les moins de trois ans et les 15-18 ans<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> Marie Viennot, [3 millions d'enfants pauvres en France, et combien demain ? \(franceculture.fr\)](https://franceculture.fr/3-millions-d-enfants-pauvres-en-france-et-combien-demain/), France Culture, 31/08/19

<sup>19</sup> Xavier Demagny, *Huit chiffres ou graphiques pour comprendre l'étendue de la pauvreté en France*, France Inter, 19/11/20

<sup>20</sup> Fabien Delmas, Jorick Guillaneuf, *En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent*, Insee Première n°1813, 09/09/20

## Taux de pauvreté chez les locataires (%)

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu  
 l taux de pauvrete des menages locataires de leur logement (%)

### Marseille



41

### Métropole Aix-Marseille



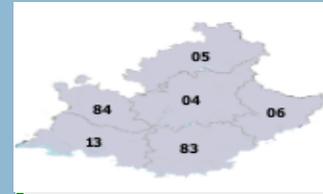
32,6

### Bouches du Rhône



32,6

### Région PACA



30,1

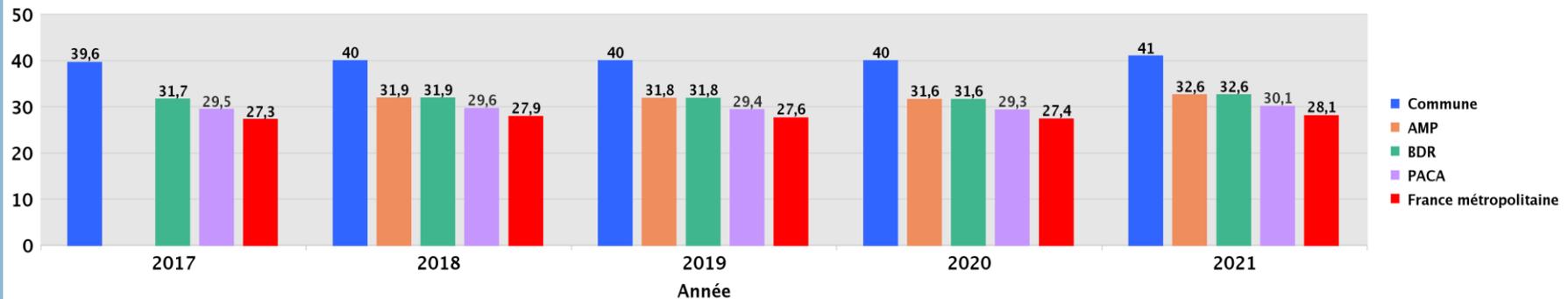
### France



28,1

Marseille a un 'taux de pauvreté chez les locataires (%)' parmi les plus élevés de toutes les communes des bouches du rhône. La valeur la plus élevée est celle de TARASCON avec un 'taux de pauvreté chez les locataires (%)' de : 45

Evolution de l'indicateur 'Taux de pauvreté chez les locataires (%)'



## Taux de pauvreté chez les propriétaires (%)

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu  
 l taux de pauvrete des menages proprietaires de leur logement (%))

### Marseille



9

### Métropole Aix-Marseille



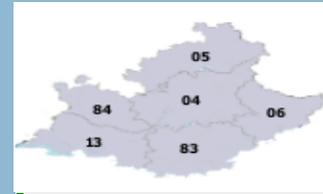
6,3

### Bouches du Rhône



6,6

### Région PACA



7,6

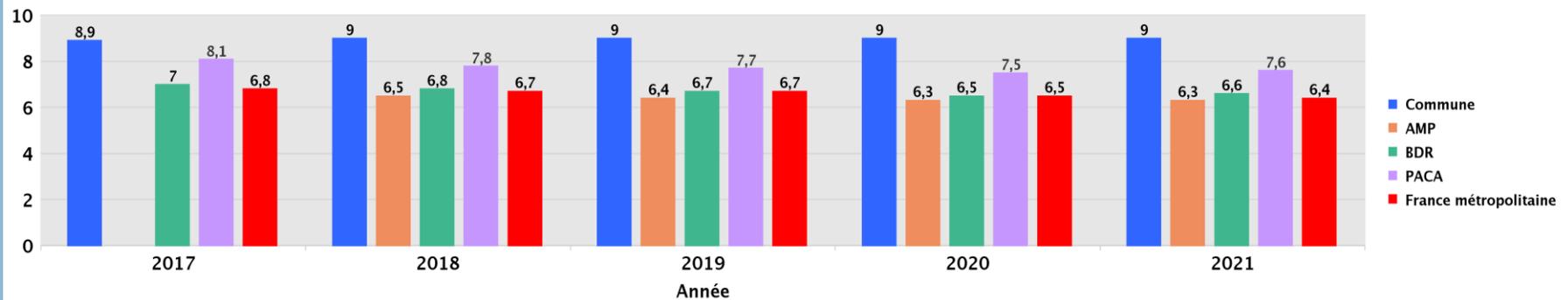
### France



6,4

Les Bouches-du-Rhône ont un 'taux de pauvreté chez les propriétaires (%)' autour de la médiane de tous les départements de France métropolitaine.

### Evolution de l'indicateur 'Taux de pauvreté chez les propriétaires (%)'



## Indice de Gini

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu

L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où la variable prend une valeur identique sur l'ensemble de la population. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire possible, où la variable vaut 0 sur toute la population à l'exception d'un seul individu. .

Les inégalités ainsi mesurées peuvent porter sur des variables de revenus, de salaires, de niveau de vie, etc.

### Marseille



**0,33**

Marseille a un 'indice de gini' parmi les plus élevés de toutes les communes des bouches du Rhône. La valeur la plus élevée est celle de LE THOLONET avec un 'indice de gini' de : 0.44

### Métropole Aix-Marseille



**0,31**

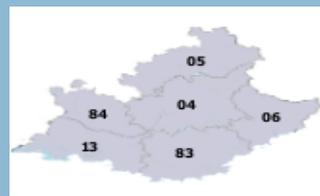
### Bouches du Rhône



**0,31**

Les Bouches-du-Rhône ont un 'indice de gini' parmi les plus élevés de tous les départements de France métropolitaine. La valeur la plus élevée est celle de Paris avec un 'indice de gini' de : 0.44

### Région PACA



**0,3**

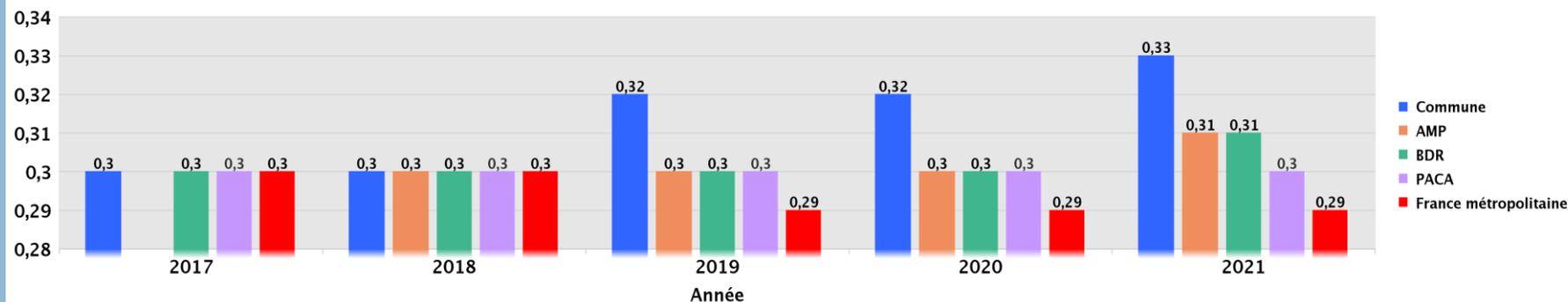
Provence-Alpes-Côte d'Azur a un 'indice de gini' parmi les plus élevés de toutes les régions de France métropolitaine. La valeur la plus élevée est celle de Île-de-France avec un 'indice de gini' de : 0.36

### France



**0,29**

### Evolution de l'indicateur 'Indice de Gini'



## Ratio S80/20

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu

Le ratio S80/S20 mesure la disparité relative de la distribution d'une grandeur donnée (salaire, revenu, niveau de vie,...). Ainsi, pour une distribution de revenus, S80/S20 rapporte la masse des revenus détenue par les 20 % d'individus les plus riches à celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.

### Marseille



5,4

Marseille a un 'ratio s80/20' parmi les plus élevés de toutes les communes des bouches du Rhône. La valeur la plus élevée est celle de LE THOLONET avec un 'ratio s80/20' de : 7.80

### Métropole Aix-Marseille



4,9

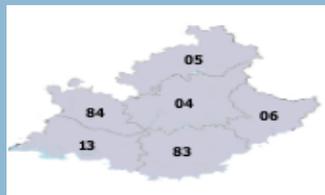
### Bouches du Rhône



4,8

Les Bouches-du-Rhône ont un 'ratio s80/20' parmi les plus élevés de tous les départements de France métropolitaine. La valeur la plus élevée est celle de Paris avec un 'ratio s80/20' de : 9.60

### Région PACA



4,7

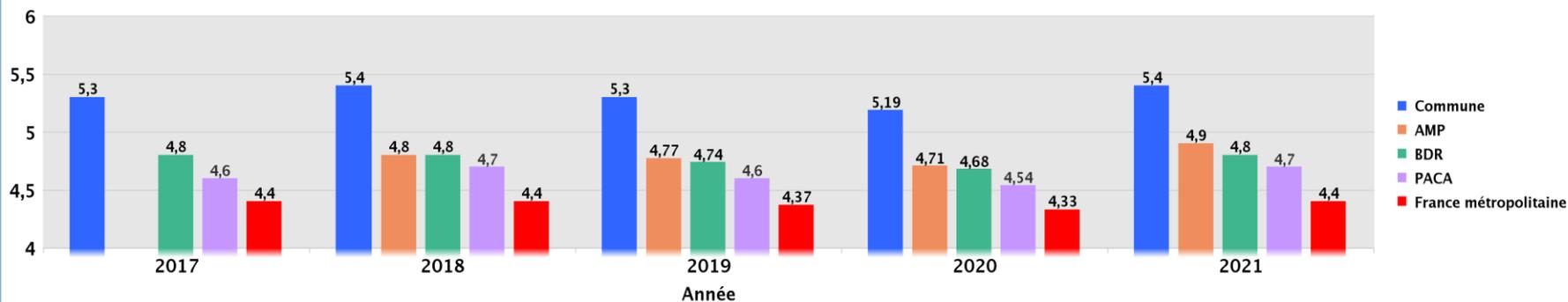
Provence-Alpes-Côte d'Azur a un 'ratio s80/20' parmi les plus élevés de toutes les régions de France métropolitaine. La valeur la plus élevée est celle de Île-de-France avec un 'ratio s80/20' de : 6.00

### France



4,4

### Evolution de l'indicateur 'Ratio S80/20'



## Médiane du niveau vie

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salaires.

De nombreuses grandeurs économiques sont limitées vers le bas et non vers le haut. Par exemple, le salaire horaire est limité vers le bas par le SMIC alors que certains salaires peuvent être très élevés. La moyenne est tirée vers le haut par les salaires élevés, même s'ils sont peu nombreux, et elle est pour cette raison généralement supérieure à la médiane. Par ailleurs, l'incertitude qui affecte les valeurs extrêmes, en particulier les valeurs élevées, se reporte sur la moyenne mais n'affecte pas la médiane. Celle-ci est de ce point de vue un indicateur plus fiable.

### Marseille



19 010 €

Marseille a une 'médiane du niveau vie' parmi les plus faibles de toutes les communes des bouches du Rhône.

La valeur la plus faible est celle de TARASCON avec une 'médiane du niveau vie' de : 17 160€.

### Métropole Aix-Marseille-Provence



21 480 €

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a une 'médiane du niveau vie' autour de la médiane de toutes les métropoles et communautés urbaines de France métropolitaine.

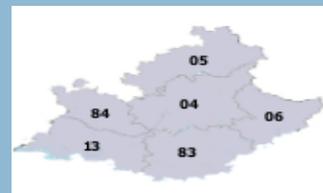
### Bouches du Rhône



21 360 €

Les Bouches-du-Rhône ont une 'médiane du niveau vie' autour de la médiane de tous les départements de France métropolitaine.

### Région PACA



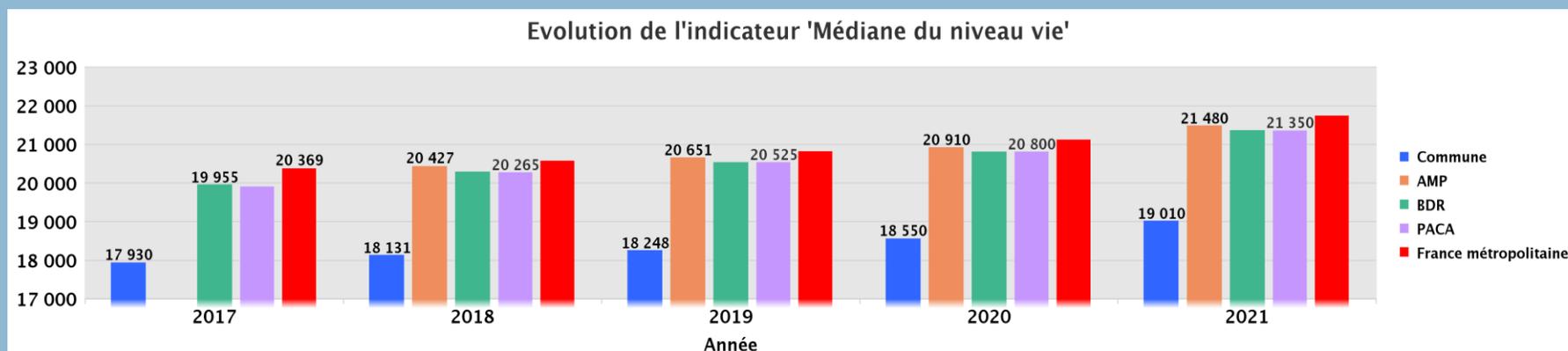
21 350 €

Provence-Alpes-Côte d'Azur a une 'médiane du niveau vie' autour de la médiane de toutes les régions de France métropolitaine.

### France



21 730 €



## 1er décile

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, p.

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Ainsi, pour une distribution de salaires :

le premier décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires

le neuvième décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Le 1er décile est de manière équivalente, le salaire au-dessous duquel se situe 90% des salaires.

### Marseille



9 190 €

Marseille a un '1er décile' parmi les plus faibles de toutes les communes des bouches du Rhône. La valeur la plus faible est celle de TARASCON avec un '1er décile' de : 8 890€.

### Métropole Aix-Marseille



10 390 €

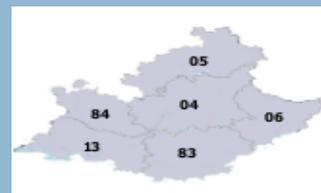
### Bouches du Rhône



10 390 €

Les Bouches-du-Rhône ont un '1er décile' parmi les plus faibles de tous les départements de France métropolitaine. La valeur la plus faible est celle de Seine-Saint-Denis avec un '1er décile' de : 8 910€.

### Région PACA



10 730 €

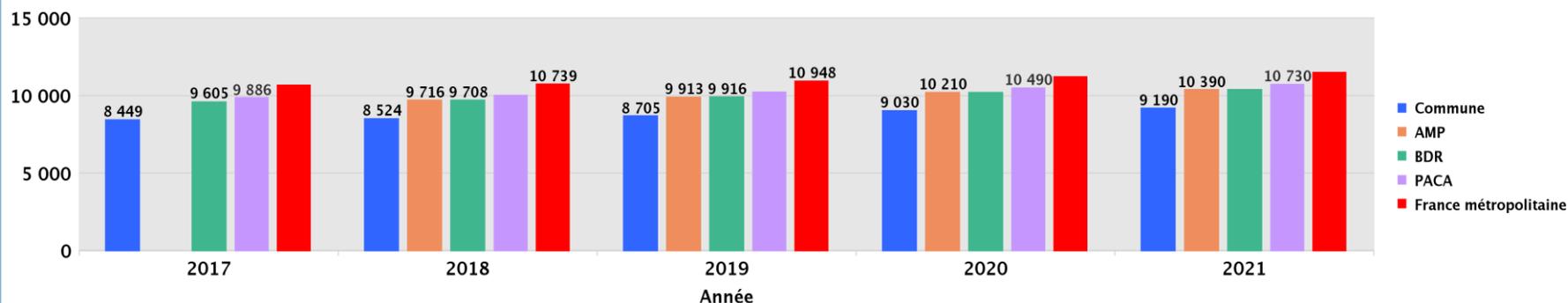
Provence-Alpes-Côte d'Azur a un '1er décile' parmi les plus faibles de toutes les régions de France métropolitaine. La valeur la plus faible est celle de Corse avec un '1er décile' de : 10 520€.

### France



11 500 €

### Evolution de l'indicateur '1er décile'



## 9ème décile

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu

9e décile (€)

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Ainsi, pour une distribution de salaires :

le premier décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires

le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires.

Le 9ème décile est de manière équivalente, le salaire au-dessous duquel se situe 90% des salaires.

### Marseille



37 400 €

### Métropole Aix-Marseille



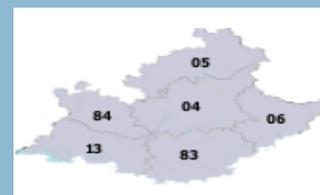
40 000 €

### Bouches du Rhône



39 770 €

### Région PACA



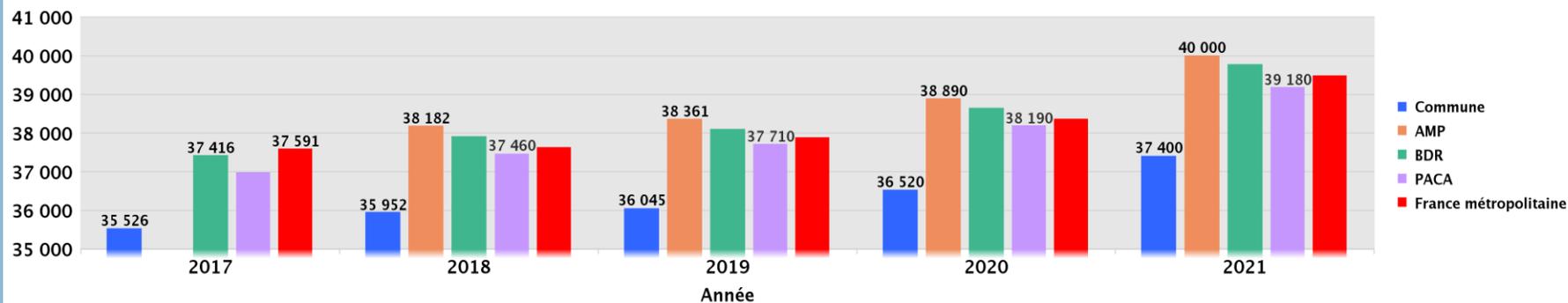
39 180 €

### France



39 480 €

### Evolution de l'indicateur '9ème décile'



## Rapport interdécile 9ème décile/1er décile

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu

Les rapports interdéciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.

### Marseille



4,1

Marseille a un 'rapport interdécile 9ème décile/1er décile' parmi les plus élevés de toutes les communes des bouches du Rhône. La valeur la plus élevée est celle de CASSIS avec un 'rapport interdécile 9ème décile/1er décile' de : 4.70

### Métropole Aix-Marseille



3,8

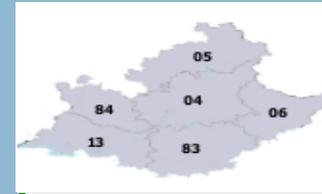
### Bouches du Rhône



3,8

Les Bouches-du-Rhône ont un 'rapport interdécile 9ème décile/1er décile' parmi les plus élevés de tous les départements de France métropolitaine. La valeur la plus élevée est celle de Paris avec un 'rapport interdécile 9ème décile/1er décile' de : 6.40

### Région PACA



3,7

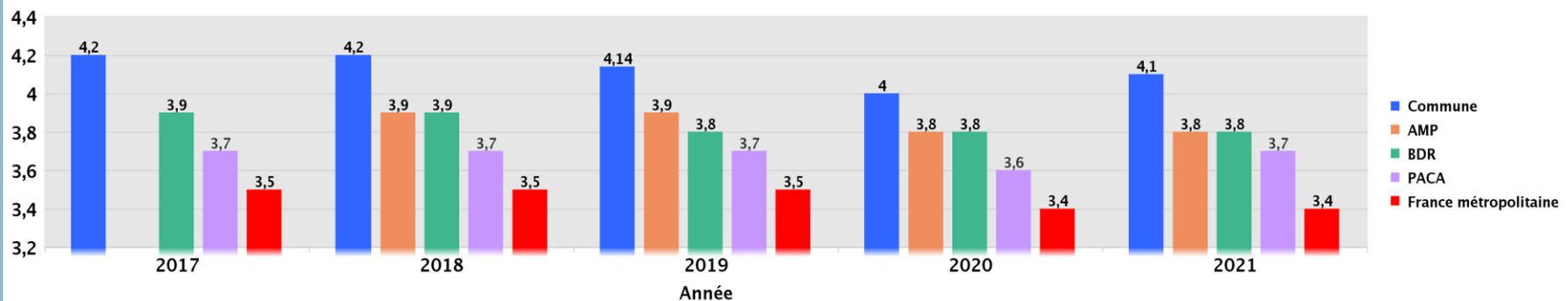
Provence-Alpes-Côte d'Azur a un 'rapport interdécile 9ème décile/1er décile' parmi les plus élevés de toutes les régions de France métropolitaine. La valeur la plus élevée est celle de Île-de-France avec un 'rapport interdécile 9ème décile/1er décile' de : 4.40

### France



3,4

Evolution de l'indicateur 'Rapport interdécile 9ème décile/1er décile'



## Nbre de ménages fiscaux

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu

Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux. Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus.

### Marseille



364 618

Marseille a le 'nbre de ménages fiscaux' le plus élevé de toutes les communes des bouches du rhône.

### Métropole Aix-Marseille



797 121

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a un 'nbre de ménages fiscaux' parmi les plus élevés de toutes les métropoles et communautés urbaines de France métropolitaine. La valeur la plus élevée est celle de Métropole du Grand Paris avec un 'nbre de ménages fiscaux' de : 2 957 261

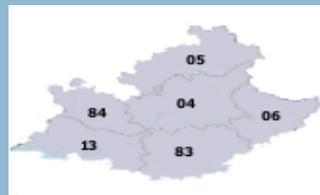
### Bouches du Rhône



861 714

Les Bouches-du-Rhône ont un 'nbre de ménages fiscaux' parmi les plus élevés de tous les départements de France métropolitaine. La valeur la plus élevée est celle de Nord avec un 'nbre de ménages fiscaux' de : 1 046 522

### Région PACA



2 245 875

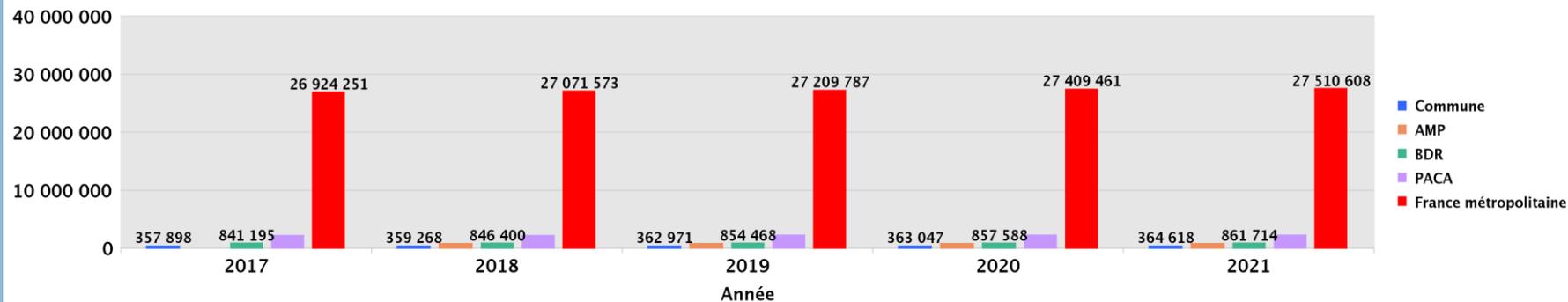
Provence-Alpes-Côte d'Azur a le 'nbre de ménages fiscaux' égal à la médiane de toutes les régions de France métropolitaine.

### France



27 510 608

## Evolution de l'indicateur 'Nbre de ménages fiscaux'



## Part des ménages fiscaux imposés

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu

La part des ménages fiscaux imposés est le pourcentage des ménages fiscaux qui ont un impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). L'impôt à acquitter pour un ménage fiscal correspond à la somme des impôts à acquitter par les foyers fiscaux qui le composent.

### Marseille



47

### Métropole Aix-Marseille Provence



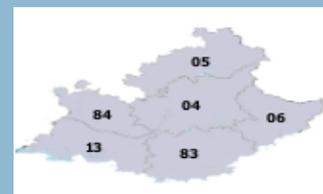
51,9

### Bouches du Rhône



51,3

### Région PACA



51,3

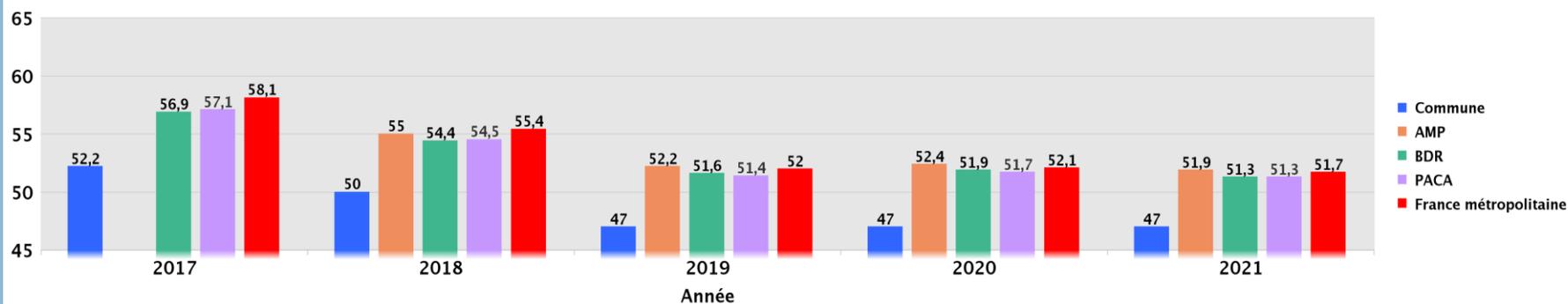
### France



51,7

*La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a une 'part des ménages fiscaux imposés' autour de la médiane de toutes les métropoles et communautés urbaines de France métropolitaine.*

## Evolution de l'indicateur 'Part des ménages fiscaux imposés'



## Part des revenus d'activité (%)

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu

La part des revenus d'activité est le pourcentage que représente les revenus des activités salariées, non salariées et les indemnités de chômage dans le total des revenus disponibles.  
Part des revenus d'activité = salaires et traitements + indemnités chômage + revenus activités non salariées

### Marseille



73,3 %

### Métropole Aix-Marseille



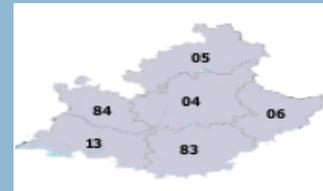
74,6 %

### Bouches du Rhône



74,1 %

### Région PACA



70,3 %

### France

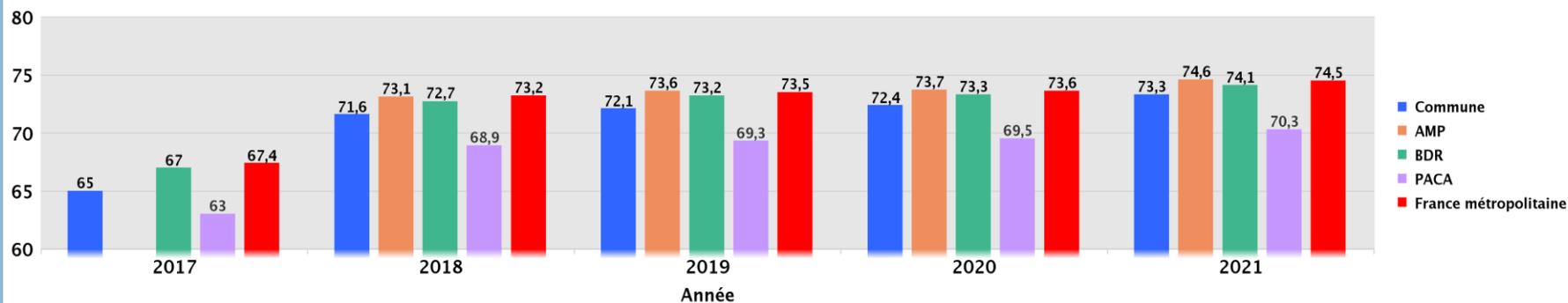


74,5 %

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a une 'part des revenus d'activité (%)' autour de la médiane de toutes les métropoles et communautés urbaines de France métropolitaine.

Provence-Alpes-Côte d'Azur a la 'part des revenus d'activité (%)' égale à la médiane de toutes les régions de France métropolitaine.

## Evolution de l'indicateur 'Part des revenus d'activité (%)'



## Part des salaires et traitements (%)

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, p.)

Pourcentage que représentent les salaires et traitements dans le total des revenus disponibles.

### Marseille



62,7 %

### Métropole Aix-Marseille



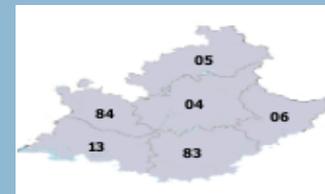
65,2 %

### Bouches du Rhône



64,6 %

### Région PACA



60,5 %

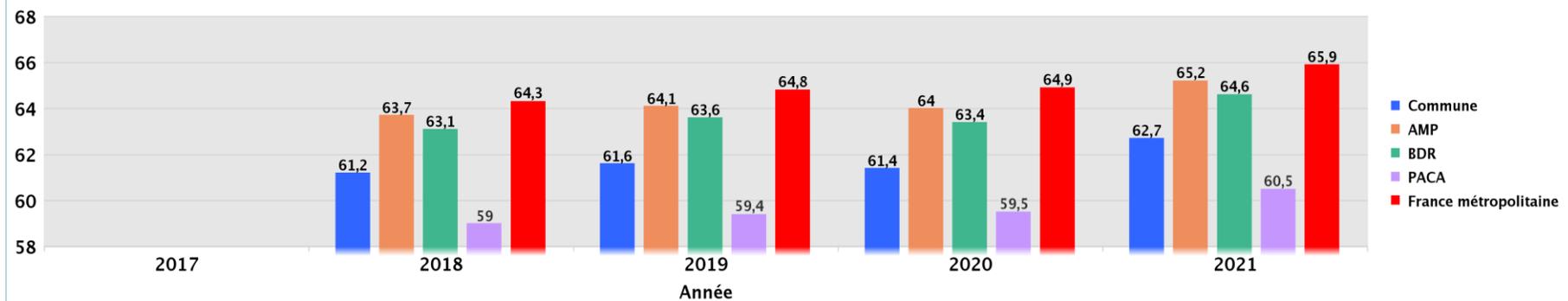
### France



65,9 %

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a une 'part des salaires et traitements (%)' autour de la médiane de toutes les métropoles et communautés urbaines de France métropolitaine.

### Evolution de l'indicateur 'Part des salaires et traitements (%)'



## Part des indemnités chômage (%)

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu

Pourcentage que représentent les indemnités chômage dans le total des revenus disponibles.

### Marseille



3,7 %

### Métropole Aix-Marseille



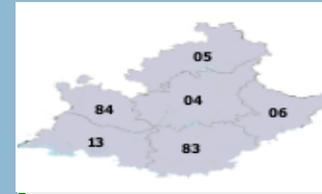
3,4 %

### Bouches du Rhône



3,4 %

### Région PACA



3,4 %

### France



3 %

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a une 'part des indemnités chômage (%)' parmi les plus élevées de toutes les métropoles et communautés urbaines de France métropolitaine.

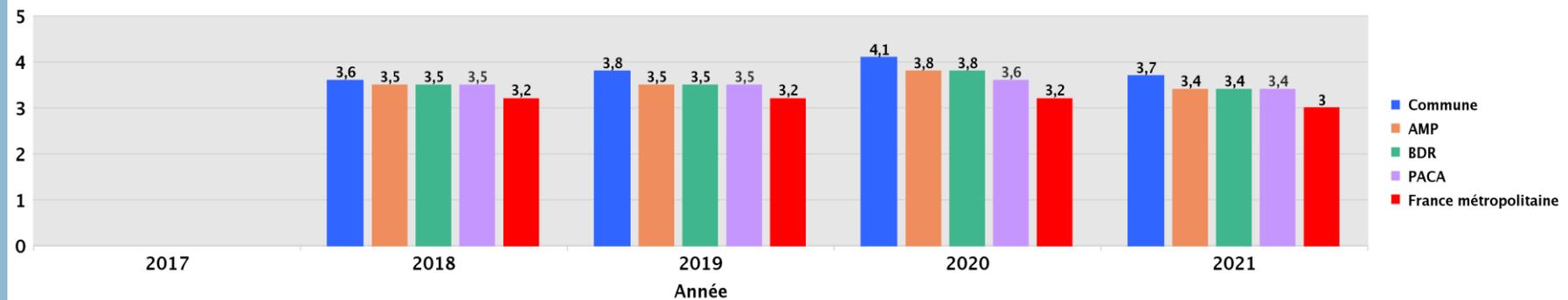
La valeur la plus élevée est celle de Montpellier Méditerranée Métropole avec une 'part des indemnités chômage (%)' de : 3.70%

Les Bouches-du-Rhône ont une 'part des indemnités chômage (%)' parmi les plus élevées de tous les départements de France métropolitaine.

La valeur la plus élevée est celle de Seine-Saint-Denis avec une 'part des indemnités chômage (%)' de : 4.20%

Provence-Alpes-Côte d'Azur a la 'part des indemnités chômage (%)' la plus élevée de toutes les régions de France métropolitaine.

Evolution de l'indicateur 'Part des indemnités chômage (%)'



## Part des revenus des activités non salariée (%)

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu.

La part des revenus des activités non salariées est le pourcentage que représentent les revenus des activités non salariées dans le total des revenus disponibles de la zone.

Les revenus des activités non salariées incluent les revenus nets de déficits et hors plus-values des indépendants. Ils comprennent les Bénéfices Agricoles (BA), les Bénéfices Industriels et Commerciaux professionnels (BIC) et les Bénéfices Non Commerciaux professionnels (BNC).

### Marseille



6,9 %

### Métropole Aix-Marseille



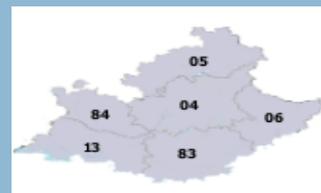
6 %

### Bouches du Rhône



6,1 %

### Région PACA



6,4 %

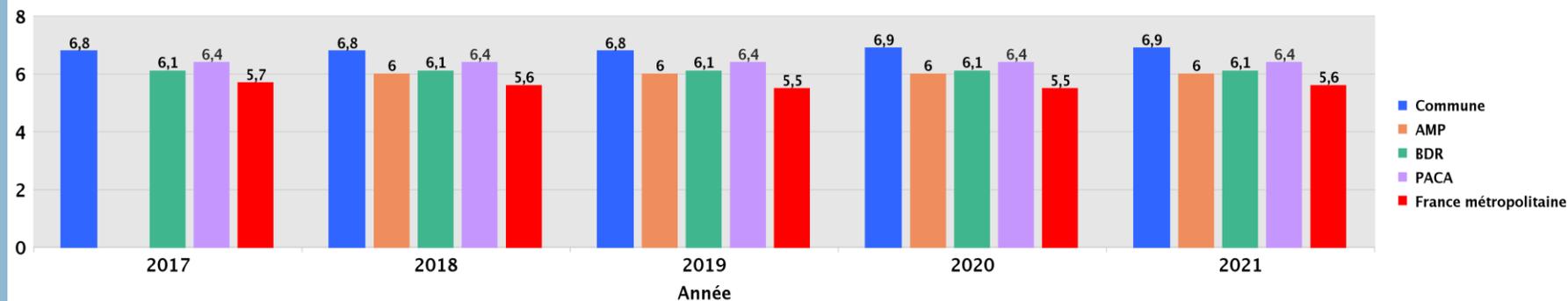
### France



5,6 %

*Les Bouches-du-Rhône ont une 'part des revenus des activités non salariée (%)' autour de la médiane de tous les départements de France métropolitaine.*

### Evolution de l'indicateur 'Part des revenus des activités non salariée (%)'



## Part des pensions, retraites et rentes (%)

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu

La part des pensions, retraites et rentes est le pourcentage que représentent les pensions, retraites et rentes dans le total des revenus disponibles de la zone.

Les pensions, retraites et rentes incluent les retraites mais aussi les pensions d'invalidité et les pensions alimentaires nettes (déduction faites des pensions versées) et les rentes viagères (à titre gratuit et onéreux).

### Marseille



26,8 %

Marseille a une 'part des pensions, retraites et rentes (%)' autour de la médiane de toutes les communes des bouches du Rhône.

### Métropole Aix-Marseille



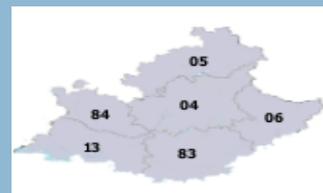
27,6 %

### Bouches du Rhône



27,7 %

### Région PACA



30,9 %

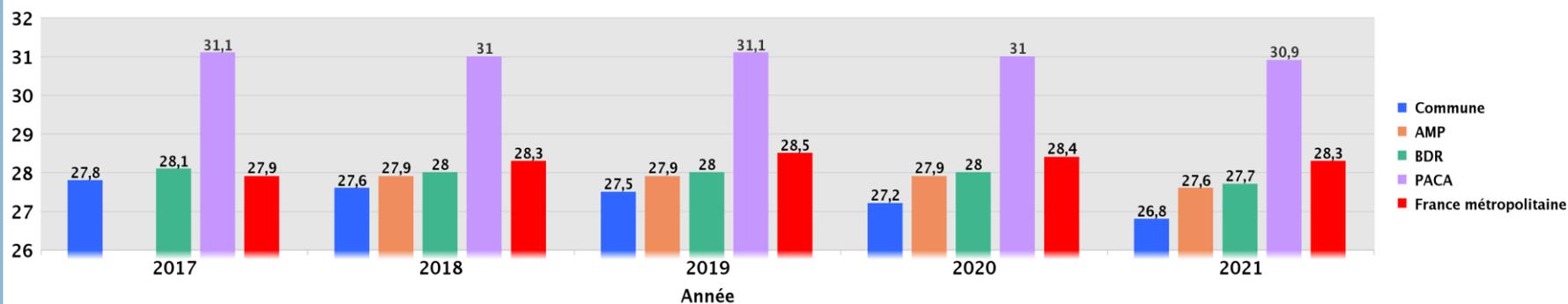
### France



28,3 %

Provence-Alpes-Côte d'Azur a une 'part des pensions, retraites et rentes (%)' autour de la médiane de toutes les régions de France métropolitaine.

### Evolution de l'indicateur 'Part des pensions, retraites et rentes (%)'



## Part des revenus du patrimoine et autres revenus (%)

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pl.

La part des revenus du patrimoine et autres revenus est le pourcentage que représentent, dans le total des revenus disponibles de la zone, les revenus fonciers nets (loyers, fermages, parts de SCI, affichage), les revenus accessoires (Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) non professionnels, des Bénéfices Non Commerciaux (BNC) non professionnels, et recettes brutes de locations meublées non professionnelles), et les revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, hors plus values.

### Marseille



9,7 %

### Métropole Aix-Marseille



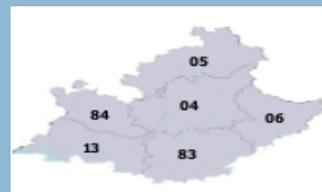
10,4 %

### Bouches du Rhône



10,7 %

### Région PACA



12,2 %

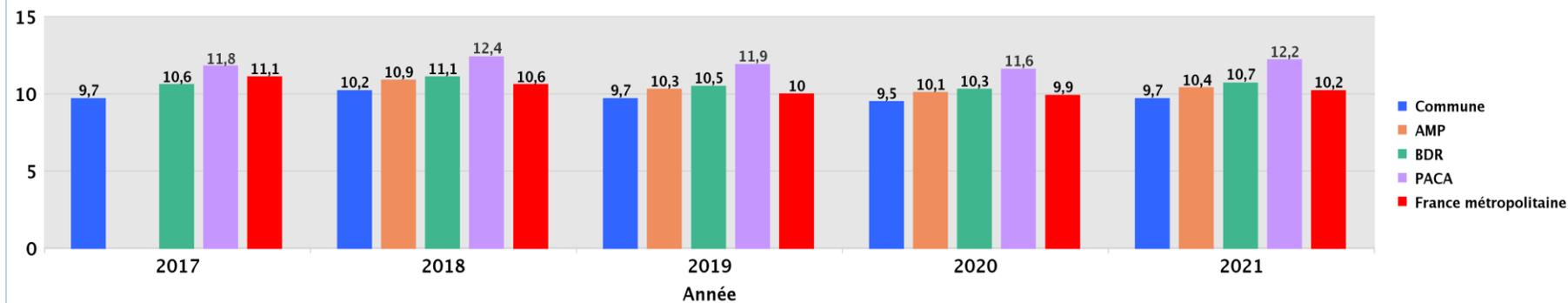
### France



10,2 %

*Provence-Alpes-Côte d'Azur a la 'part des revenus du patrimoine et autres revenus (%)' la plus élevée de toutes les régions de France métropolitaine.*

### Evolution de l'indicateur 'Part des revenus du patrimoine et autres revenus (%)'



## Part de l'ensemble des prestations sociales (%)

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu.

Pourcentage que représentent les prestations familiales, prestations de logement, et minima sociaux dans le total des revenus disponibles.  
Part de l'ensemble des prestations sociales = prestations familiales + minima sociaux + prestations logement

### Marseille



9,5 %

### Métropole Aix-Marseille



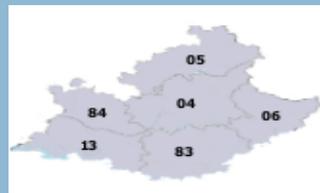
6,7 %

### Bouches du Rhône



6,7 %

### Région PACA



5,7 %

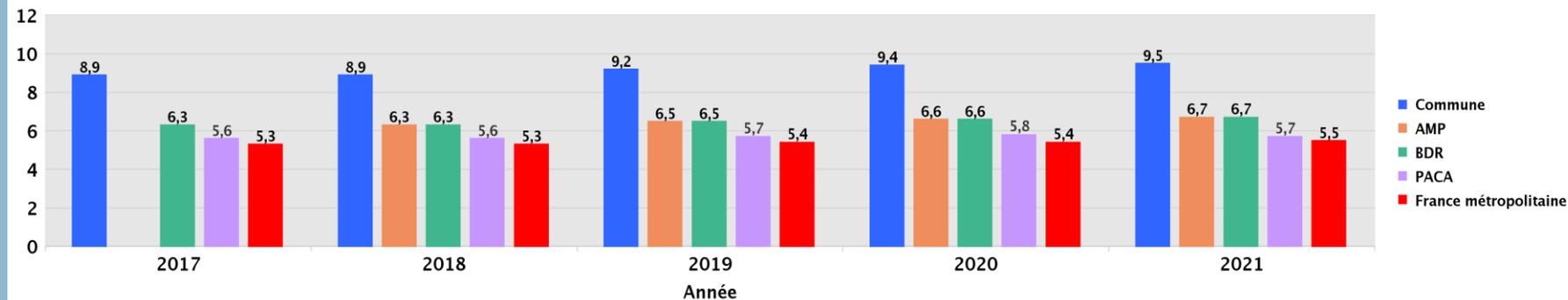
### France



5,5 %

Marseille a une 'part de l'ensemble des prestations sociales (%)' parmi les plus élevées de toutes les communes des bouches du Rhône.  
La valeur la plus élevée est celle de TARASCON avec une 'part de l'ensemble des prestations sociales (%)' de : 10.50%

## Evolution de l'indicateur 'Part de l'ensemble des prestations sociales (%)'



## Part des prestations familiales (%)

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu

La part des prestations familiales est le pourcentage que représentent les prestations familiales dans le total des revenus disponibles de la zone.

Les prestations familiales regroupent les prestations relatives à l'accueil du jeune enfant (prime à la naissance, allocation de base, compléments de libre choix d'activité) et les autres prestations relatives à l'éducation des enfants (allocations familiales, complément familial, allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation de soutien familial).

### Marseille



2,7 %

Marseille a une 'part des prestations familiales (%)' parmi les plus élevées de toutes les communes des bouches du Rhône. La valeur la plus élevée est celle de TARASCON avec une 'part des prestations familiales (%)' de : 3.60%

### Métropole Aix-Marseille Provence



2,2 %

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a la 'part des prestations familiales (%)' égale à la médiane de toutes les métropoles et communautés urbaines de France métropolitaine.

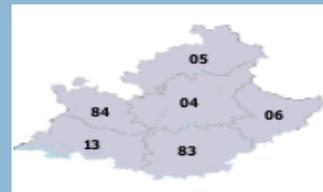
### Bouches du Rhône



2,2 %

Les Bouches-du-Rhône ont une 'part des prestations familiales (%)' autour de la médiane de tous les départements de France métropolitaine.

### Région PACA



1,9 %

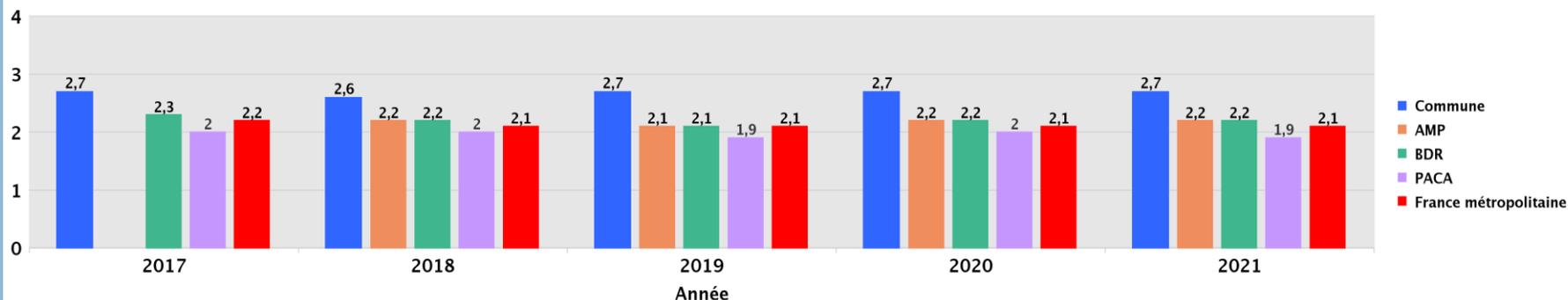
Provence-Alpes-Côte d'Azur a une 'part des prestations familiales (%)' parmi les plus faibles de toutes les régions de France métropolitaine. La valeur la plus faible est celle de Corse avec une 'part des prestations familiales (%)' de : 1.50%

### France



2,1 %

## Evolution de l'indicateur 'Part des prestations familiales (%)'



## Part des minima sociaux (%)

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu

La part des minima sociaux est le pourcentage que représentent les minima sociaux dans le total des revenus disponibles de la zone.

Les minima sociaux comprennent le revenu de solidarité active (RSA) et les prestations de précarité relatives au minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées essentiellement) et au handicap (allocation aux adultes handicapés, allocation de soutien familial).

### Marseille



4,3 %

### Métropole Aix-Marseille



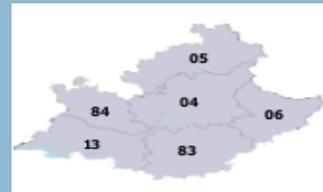
2,8 %

### Bouches du Rhône



2,8 %

### Région PACA



2,4 %

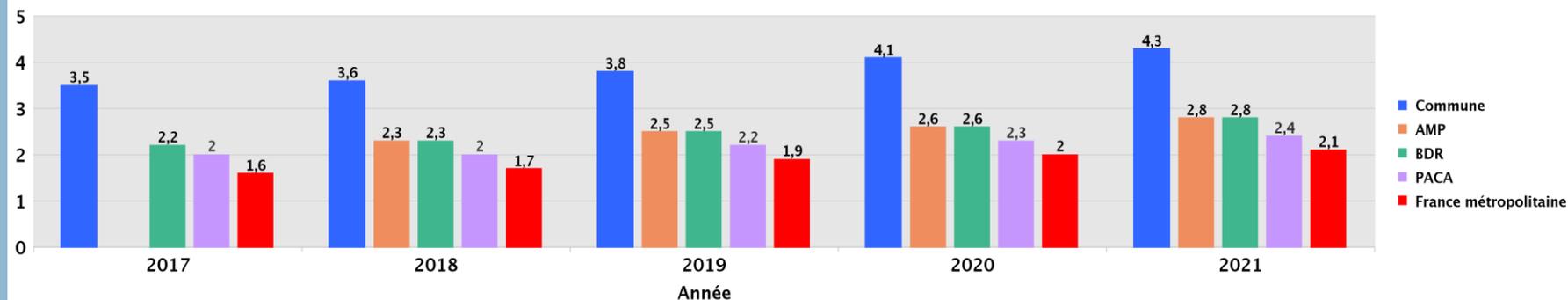
### France



2,1 %

Marseille a une 'part des minima sociaux (%)' parmi les plus élevées de toutes les communes des bouches du Rhône.  
La valeur la plus élevée est celle de PORT DE BOUC avec une 'part des minima sociaux (%)' de : 4.70%

Evolution de l'indicateur 'Part des minima sociaux (%)'



## Part des prestations logement (%)

(Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu

La part des prestations logement est le pourcentage que représentent les prestations logement dans le total des revenus disponibles de la zone.

Les prestations logement regroupent l'aide personnalisée au logement, l'allocation de logement à caractère familial et l'allocation de logement à caractère social.

### Marseille



2,5 %

Marseille a une 'part des prestations logement (%)' parmi les plus élevées de toutes les communes des bouches du Rhône.

La valeur la plus élevée est celle de TARASCON avec une 'part des prestations logement (%)' de : 2.70%

### Métropole Aix-Marseille



1,7 %

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a la 'part des prestations logement (%)' égale à la médiane de toutes les métropoles et communautés urbaines de France métropolitaine.

### Bouches du Rhône

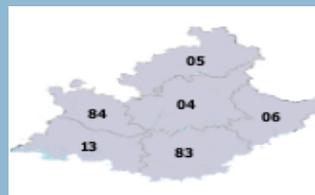


1,7 %

Les Bouches-du-Rhône ont une 'part des prestations logement (%)' parmi les plus élevées de tous les départements de France métropolitaine.

La valeur la plus élevée est celle de Seine-Saint-Denis avec une 'part des prestations logement (%)' de : 2.40%

### Région PACA



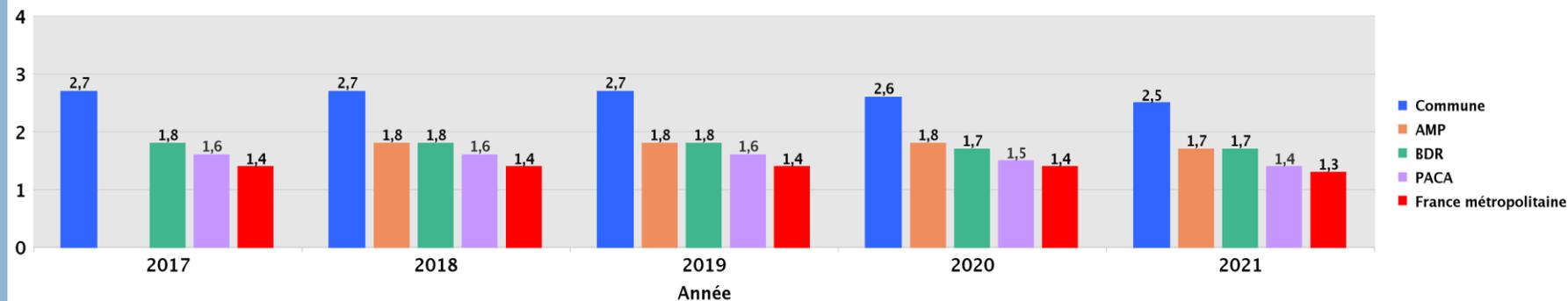
1,4 %

### France



1,3 %

## Evolution de l'indicateur 'Part des prestations logement (%)'



## Part des impôts (%)

(Source(s) : Insee-DG-FIP-Chaf-Chav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Données 2018, pu

La part des impôts est le pourcentage que représentent les impôts directs dans le total des revenus disponibles de la zone.

Les impôts directs regroupent les impôts sur le revenu des personnes physiques (RPP), la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), les prélèvements libératoires sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

### Marseille



-19,3 %

Marseille a une 'part des impôts (%)' autour de la médiane de toutes les com m unes des bouches du Rhône.

### Métropole Aix-Marseille



-19,3 %

### Bouches du Rhône



-19,2 %

Les Bouches-du-Rhône ont une 'part des impôts (%)' parmi les plus élevées de tous les départements de France métropolitaine.

La valeur la plus élevée est celle de Paris avec une 'part des impôts (%)' de : -29,50%

### Région PACA



-19,1 %

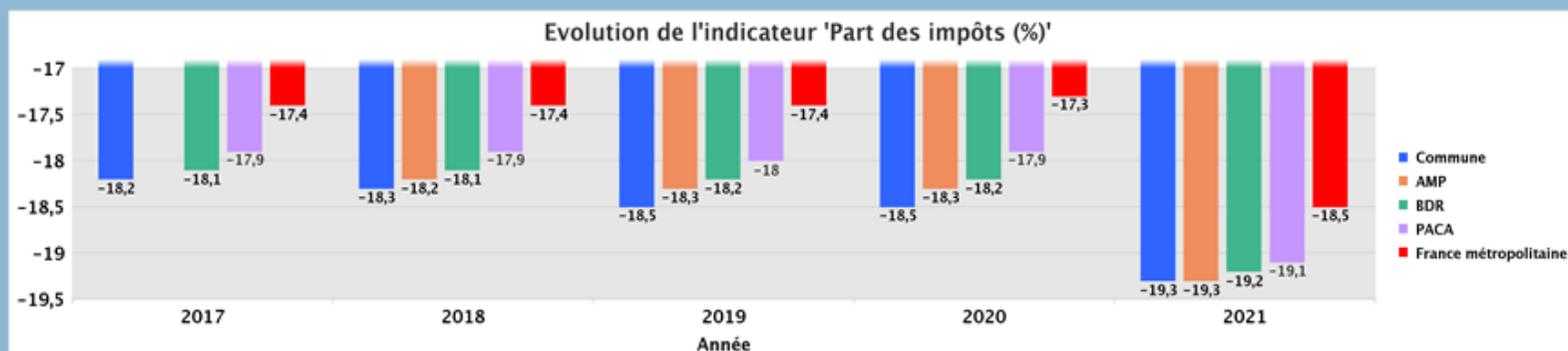
Provence-Alpes-Côte d'Azur a une 'part des impôts (%)' parmi les plus élevées de toutes les régions de France métropolitaine.

La valeur la plus élevée est celle de Île-de-France avec une 'part des impôts (%)' de : -23,50%

### France

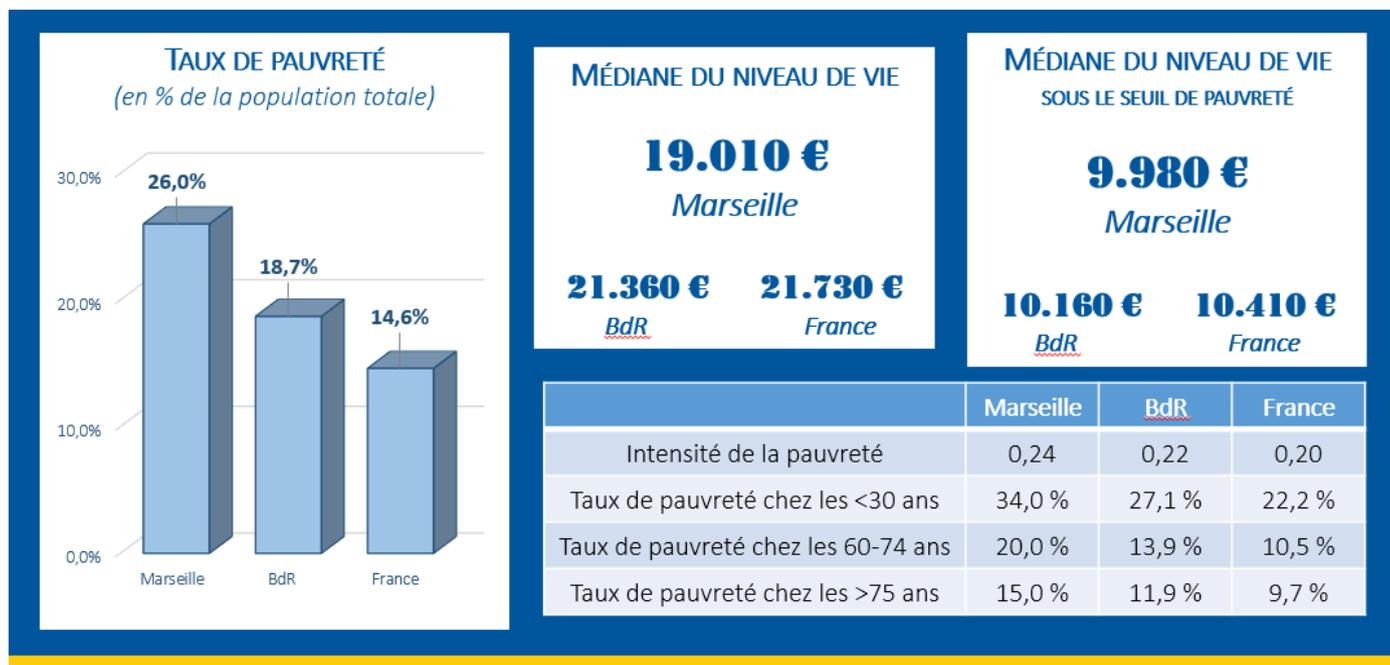


-18,5 %



## ➤ Présentation synthétique

L'ensemble des indicateurs statistiques observés précisent la situation dans le Département des Bouches-du-Rhône. Selon la Direction de l'Action Sociale du Département, la répartition de la pauvreté sur le territoire est très inégale, « grévée » par la situation au sein de Marseille et marquée par des poches de pauvreté en centres-villes et zones périurbaines (ex :Tarascon, Pays D'Arles).



Le Département des Bouches-du-Rhône présente un **taux de pauvreté** (18,7 %) largement supérieur au taux national (14,6 %). La situation de Marseille est plus difficile encore, puisque plus d'une personne sur 4 vit avec moins de 60 % du revenu médian (soit environ 11,406 € par an). L'**intensité de cette pauvreté** est plus élevée à Marseille (0,24) et dans le Département (0,22) qu'au niveau national (0,2).

Les **taux de pauvreté chez les moins de 30 ans et chez les seniors** accusent des écarts importants entre le Département des Bouches-du-Rhône et le niveau national, soit : 27 % pour les moins de 30 ans, 12 % pour les 60-74 ans et 14 % pour les 75 ans et plus contre, respectivement, 22%, 10,5 % et 9,7 % au niveau national. A Marseille, les taux de jeunes et seniors vivant sous le seuil de pauvreté sont plus élevés avec, respectivement, des taux de 34 % pour les jeunes et 20 et 15 % pour les seniors.

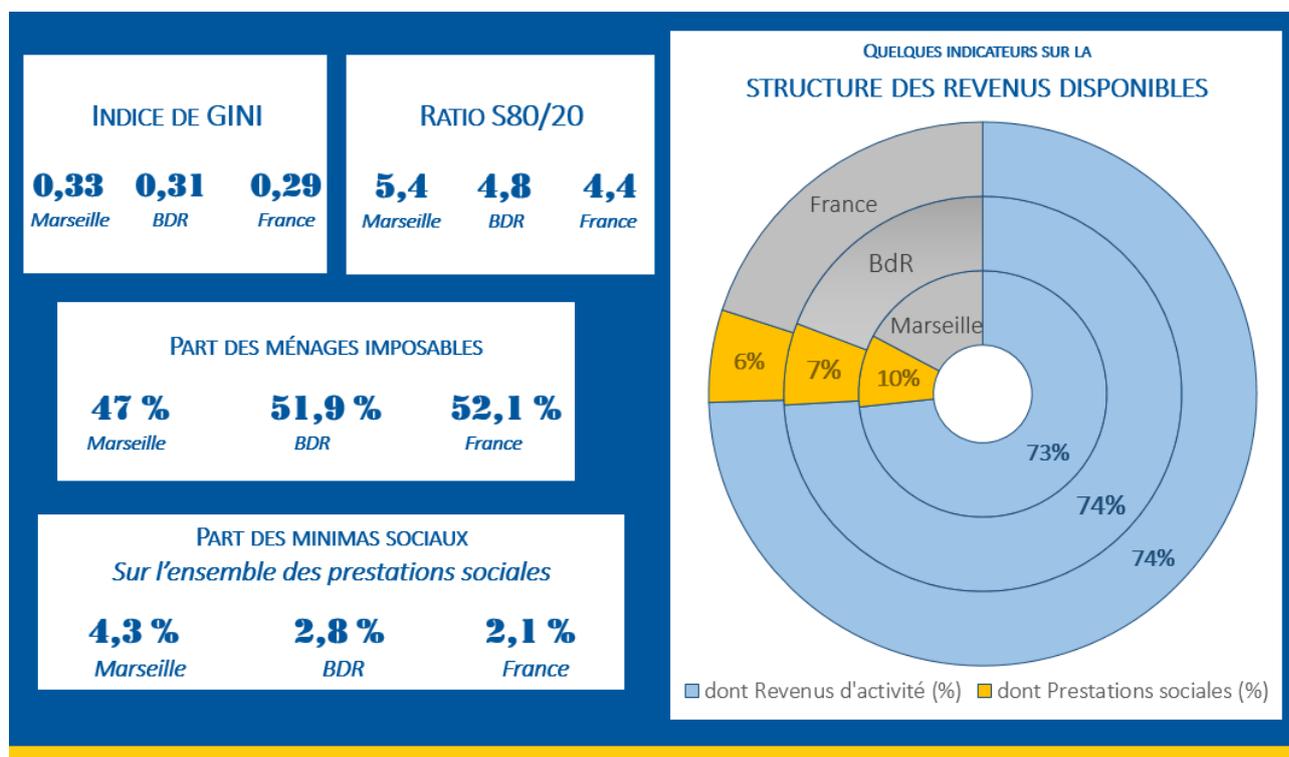
Le **niveau de vie médian des personnes vivant sous ce seuil de pauvreté** s'élève à 10.160 € par an dans le Département contre 10.410 € annuels au niveau national. A Marseille, la médiane des personnes vivant sous le seuil de pauvreté est de 9.980 € par an. Ainsi, à Marseille, plus d'1 personne sur 4 vit avec 830 € par mois.

Pour l'ensemble de la population, le Département des Bouches-du-Rhône présente un **niveau de vie médian** (19.010 € / an) proche de celui des autres départements français et légèrement inférieur au taux médian national (21.730 € / an). Il présente un **niveau de « 1<sup>er</sup> décile »**<sup>21</sup> parmi les plus faibles de France, avec 10.390 € / an, et un **niveau de « 9<sup>ème</sup> décile »** avoisinant les 40.000 € / an, soit à peu près équivalent au résultat national (cf. annexe).

<sup>21</sup> Lorsque l'on ordonne la distribution des revenus en 10 parties égales, les 1<sup>er</sup> et 9<sup>ème</sup> déciles correspondent aux tranches les plus hautes et les plus basses des revenus ainsi distribués. Le rapport inter-décile mesure les disparités entre ces deux tranches.

La Ville de Marseille quant à elle affiche un niveau de vie médian inférieur à la médiane nationale de 2.720€, avec un revenu médian à peine supérieur à 19.000€. Son niveau de « 1<sup>er</sup> décile » est inférieur de 2.310€ au score national avec un montant de 9.190 €. Par ailleurs, et contrairement au score départemental, le niveau du « 9<sup>ème</sup> décile » est inférieur de 2.000€ à Marseille par rapport au niveau national.

Corrélativement, le **rapport inter-décile** est plus élevé qu’au niveau national avec, respectivement, un rapport de 3,8 pour les Bouches-du-Rhône et de 4,1 pour Marseille, contre 3,4 pour la France entière.



Dans les Bouches-du-Rhône, l'**indice de GINI**<sup>22</sup> est parmi les plus élevés de tous les départements de France métropolitaine, avec un score de 0,31 en 2021, en augmentation tendancielle depuis 2017 contre 0,29 en France et 0,33 à Marseille.

Suivant l'**indicateur de ratio 80/20**<sup>23</sup>, le département des Bouches-du-Rhône présente un score parmi les plus élevés des départements français, avec un rapport de 4,8 (contre 4,4 en France), relativement constant depuis 2017. A Marseille, le ratio dépasse celui du Département, à 5,3, en légère augmentation depuis 2017. A titre indicatif, dans son rapport sur les inégalités 2019, l'Observatoire indiquait que « si l'on considérait comme des communes les arrondissements des plus grandes villes de France, 5 des 16 arrondissements de Marseille figureraient alors dans les 20 premières places les plus mal loties ».

Enfin, on observe que, localement (au niveau départemental et, de façon plus contrastée encore au niveau communal) :

- La part des ménages imposables et la part des revenus d'activité dans les revenus disponibles est plus faible qu'au niveau national ;
- La part des prestations sociales dans les revenus disponibles, comme la part des minimas sociaux sur l'ensemble des prestations sociales versées, sont bien plus élevées qu'au niveau national.

<sup>22</sup> L'indice de GINI mesure les inégalités sociales.

<sup>23</sup> Rapport entre la masse de revenus détenus entre les 20 % d'individus les plus riches et 20 % d'individus les plus pauvres

## LES DIMENSIONS SOCIALES DE LA PAUVRETE

D'autres indicateurs peuvent utilement compléter le diagnostic socio-économique du territoire.

Les données qui suivent sont issues du rapport de la Commission Jeunesse, Education, Vie Citoyenne : « Prévention de la délinquance : comprendre pour agir », janvier 2021.

### ➤ *Structure familiale*

Concernant la structure familiale, près de 40 % des familles marseillaises avec enfant sont monoparentales<sup>48</sup> (5<sup>ème</sup> taux le plus élevé parmi les 20 communes françaises les plus peuplées) et le 4<sup>ème</sup> taux le plus élevé parmi les départements de France métropolitaine (8<sup>ème</sup>, DOM compris) avec 1/3 de familles monoparentales sur les Bouches-du-Rhône.

### ➤ *Niveau de diplôme*

Sur l'ensemble de la population âgée de plus de 15 ans, la part des non-diplômés<sup>46</sup> dans les Bouches-du-Rhône est légèrement supérieure au taux médian des départements français (28,8 % contre 30,1 %), pour la commune de Marseille, ce taux excède près de 3 points le taux médian des communes françaises (10,7 % contre 8 %) et affiche le 5<sup>ème</sup> taux le plus élevé parmi les 20 communes françaises les plus peuplées.

Par ailleurs, selon l'Observatoire des inégalités, 80 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont allées au maximum jusqu'au bac<sup>47</sup>.

### ➤ *Autres indicateurs de situation des jeunes (insertion, emploi, diplôme)*

Concernant les jeunes non-insérés<sup>44</sup>, le Département des Bouches-du-Rhône affiche un taux de 18,1 %, soit un taux très légèrement supérieur à la médiane des départements français (17,4 %) ; en revanche, sur la commune de Marseille, la proportion des jeunes non-insérés avoisine 20 %, soit le 4<sup>ème</sup> taux le plus élevé parmi les 20 communes françaises les plus peuplées et un taux supérieur de plus de 5 points au taux médian des communes françaises (14,5 %).

Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans sur la commune de Marseille est également le 5<sup>ème</sup> le plus élevé parmi les 20 communes les plus peuplées avec 1 jeune sur 3 sans emploi. De même, au niveau départemental, le taux de chômage des jeunes est supérieur de plus de 2 points à la médiane des départements français (30,1 % contre 27,7 %).

Concernant la part des 20-24 ans sans diplôme<sup>45</sup>, le taux départemental est inférieur au taux médian, soit respectivement 10,2 et 11,3 %, au niveau de la commune de Marseille, le taux excède le taux médian de 3,5 points avec 11,5 % de 20-24 ans sans diplôme contre un taux médian de 8 % pour l'ensemble des communes françaises (et le 4<sup>ème</sup> taux le plus élevé parmi les 20 communes les plus peuplées de France).

	Bouches-du-Rhône		Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Mères isolées avec enfant(s) mineur(s)	Couples avec enfant(s) mineur(s)	Mères isolées avec enfant(s) mineur(s)	Couples avec enfant(s) mineur(s)
<b>Niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation)</b>				
Médiane (en euros)	1 060	1 690	1 100	1 650
1 <sup>er</sup> décile du niveau de vie (en euros)	650	790	660	810
9 <sup>e</sup> décile du niveau de vie (en euros)	1 850	3 060	1 850	2 950
Part des prestations sociales dans le revenu disponible (en %)	30,2	8,3	27,1	8,0
<b>Pauvreté</b>				
Taux de pauvreté (en %)	47,0	19,2	43,9	18,5
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros)	800	780	800	790
Nombre d'enfants mineurs pauvres	39 500	63 550	82 380	148 020

Sources : Insee – DGFiP – Cnaf – Cnav – CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

24

Dans le Département, on observe que :

- Le **taux de familles monoparentales** a augmenté, entre 2012 et 2017, de près de 10 % et représentaient 32,6 % des ménages (et 40 % à Marseille, contre 28 % au niveau national)<sup>25</sup> ;
- « *Malgré l'effet redistributif des prestations sociales et des pensions alimentaires, qui comptent pour un peu plus d'un tiers de leur revenu disponible, la moitié des mères isolées et de leurs enfants disposent de moins de 1 060 euros mensuels par unité de consommation pour vivre. Près de la moitié vivent sous le seuil de pauvreté (...). 39 500 enfants mineurs vivant seuls avec leur mère sont concernés par la pauvreté. Pour les mères isolées avec 3 enfants ou plus, le taux de pauvreté atteint 71 %* ». On recense en sus 63 550 couples avec enfants mineurs vivant avec un revenu médian de 780 € par mois<sup>26</sup>.

Les précarités de ces familles monoparentales sont très diverses : économique (absence de soutien de l'autre parent, faibles salaires, emplois précaires ou chômage), sociale (repli sur soi et sur la relation à l'enfant) ou encore psychologique (liée à la séparation avec des phases dépressives, une perte de confiance en soi).

Par ailleurs, le DROS Paca relevait, dans son Baromètre Social 2020<sup>27</sup>, que la suroccupation des logements affecte tout particulièrement les enfants : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 202 300 enfants âgés de moins de dix-huit ans habitent un logement auquel il manque au moins une pièce au regard de la taille du ménage. C'est 20 % de l'ensemble des enfants mineurs, contre 13 % en moyenne française.

<sup>24</sup> Nda : nous n'avons pas pu obtenir les données nationales, ni les données portant sur les familles monoparentales composées de pères isolés avec enfant(s) mineur(s)

<sup>25</sup> Observatoire des territoires // Données Insee, RP 2007-2012-2017

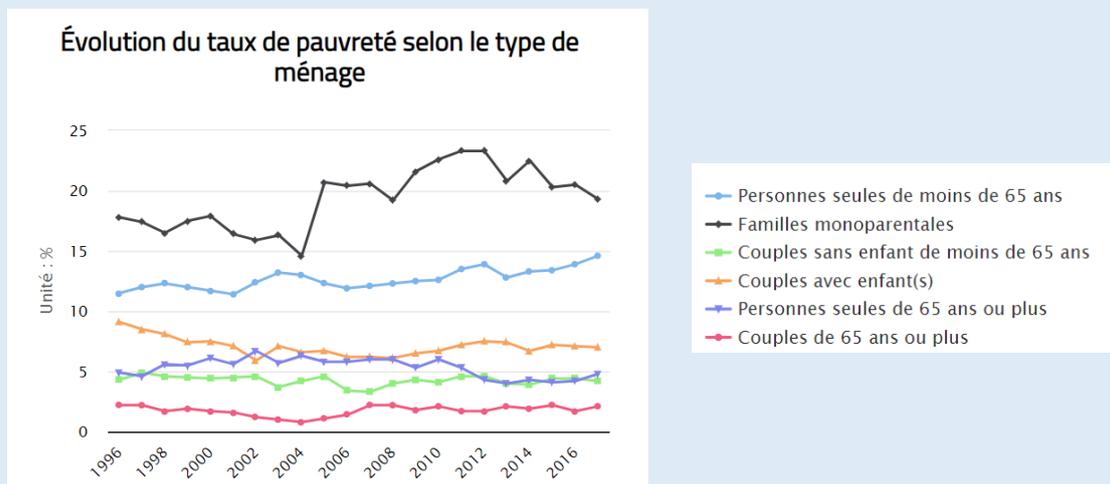
<sup>26</sup> *La moitié des mères isolées en situation de pauvreté dans les Bouches-du-Rhône*, Insee Flash PACA n°53, 07/03/19

<sup>27</sup> J. Bertrand, J. Wendling, *Baromètre social 2020, Les premiers effets d'une crise inédite*, Les Cahiers du DROS PACA n°22, nov.2020

## ZOOM : Comparaison nationale données sociales

### La pauvreté touche plus souvent les familles monoparentales

On observe en outre que, globalement, les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté (environ 20 % des foyers)<sup>28</sup>.



Et ce phénomène ne se vérifie pas uniquement en taux de pauvreté monétaire mais également en conditions de vie<sup>29</sup> :

Pauvreté en conditions de vie selon le type de ménage					
Unité : %					
	Taux de pauvreté en conditions de vie	Insuffisance de ressources	Retards de paiement	Restrictions de consommation	Difficultés de logement
Personne seule	14,0	13,0	8,4	15,7	6,8
Famille monoparentale	27,3	31,5	19,1	24,2	13,2
Couple sans enfant	4,5	7,2	3,6	5,2	3,1
Couple avec 1 enfant	8,8	14,1	8,2	7,2	6,3
Couple avec 2 enfants	9,4	18,3	7,1	6,6	5,8
Couple avec 3 enfants ou plus	17,8	23,6	14,3	12,9	11,8
<b>Ensemble</b>	<b>11,9</b>	<b>14,4</b>	<b>8,3</b>	<b>11,6</b>	<b>6,6</b>

<sup>28</sup> La pauvreté selon le type de ménage, Données, Observatoire des Inégalités, 22/01/21

<sup>29</sup> Id

## ZOOM : Corrélation entre pauvreté-précarité / santé psychique-habiletés psycho-sociales

En 2014, l'Observation Régionale de la Santé Provence Alpes Côte d'Azur a conduit une étude spatialisée (au « *carreau* ») sur les effets de l'environnement résidentiel sur l'état de santé de la population des Bouches-du-Rhône. L'un des enseignements de cette étude résidait dans le fait que, globalement, plus les conditions de vie sont mauvaises, plus les populations sont sujettes à risques sanitaires, et notamment en matière de santé psychique. Cette étude spatialisée tend à corroborer les conclusions de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) selon laquelle « *les changements sociaux et l'environnement social défavorables, influencent négativement la santé mentale : la pauvreté socio-économique, le niveau d'instruction, les conditions de vie et la santé mentale sont liés et s'influencent ; ils sont à la fois cause et conséquence* »<sup>30</sup>.

L'intérêt de cette étude réside également dans l'identification, à un niveau micro-local – et notamment dans les zones les plus précaires – d'une multiplicité de facteurs susceptibles de nuire, collectivement, au bien être, à l'équilibre et à la santé de populations qui y vivent (pollution de l'air/sonore, sentiment d'insécurité..., et corrélativement à leurs aptitudes sociales.

De même, les recherches sur l'impact de la pauvreté sur le développement psycho-social des enfants<sup>31</sup> (qui se manifestent notamment par les troubles socio-affectifs et/ou socio-cognitifs) sont riches d'enseignement et de pistes de réflexion en matière de prévention et lutte contre la pauvreté.

Face à cela, les derniers résultats de l'enquête continue réalisée depuis le début de la crise sanitaire par la Haute-Autorité de Santé (vague n°22 – 15-17 mars 2021)<sup>32</sup>, démontrent que la problématique s'est encore amplifiée depuis le début de la crise sanitaire, en particulier sur le territoire régional :

- 20 % des Français souffrent d'un état dépressif (Niveau élevé, +10 pts / niveau hors épidémie - NHE) ; ce chiffre, pour la Région, était de 25,7% en novembre 2020 (+ 5,7 pts / moyenne nationale) ;
- 21 % des Français souffrent d'un état anxieux (Niveau élevé, +7,5 pts / NHE) ; le chiffre atteint 24,3 % en Région (+ 3,3 pts / la moyenne nationale) ;
- 65 % des Français déclarent des problèmes de sommeil récents (Niveau élevé, +16 pts / NHE) ;
- 9 % des Français ont eu des pensées suicidaires au cours de l'année (Niveau élevé, +4 pts / NHE).

L'enquête confirme en outre que la dégradation de la santé mentale de la population touche plus lourdement des publics plus vulnérables, soit :

- pour les 4 indicateurs cumulés (anxiété, dépression, problèmes de sommeil, pensées suicidaires) : les personnes ayant des antécédents de trouble psychologique, celles ayant (eu) des symptômes de COVID-19, les personnes déclarant une situation financière très difficile, ainsi que les chômeurs ;
- pour les états anxieux, les états dépressifs et les pensées suicidaires : les personnes sans activité professionnelle (inactifs) ;
- pour les états anxieux et les pensées suicidaires : les 18-24 ans et les personnes vivant dans un logement trop petit ou surpeuplé (selon la définition de l'Insee : logement avec moins de 18 m<sup>2</sup> par personne ou moins de 25 m<sup>2</sup> si la personne vit seule) (...) ;
- pour les problèmes de sommeil : les catégories socioprofessionnelles inférieures (CSP-) ;
- pour les états anxieux : les étudiants.

<sup>30</sup> S. Fierdepied, *Précarité sociale, traumatismes psychiques et fonctionnements limites, une logique de survie psychique comme dénominateur commun(...)*. Sorbonne Paris Cité, 2015

<sup>31</sup> Voir p.ex. : Tremblay RE, Boivin M, Peters RDeV, eds. *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants*, Northwestern University, États-Unis, Août 2007, 2<sup>e</sup> éd. ; Zaouche Gaudron, Chantal, *Enfants et précarités*, Le Journal des psychologues, vol. 240, no. 7, 2006 ; ou encore S.Cabut et P.Santi, *La pauvreté nuit gravement au cerveau dès la naissance*, Le Monde, 13/03/17

<sup>32</sup> [CoviPrev : une enquête pour suivre l'évolution des comportements et de la santé mentale pendant l'épidémie de COVID-19 \(santepubliquefrance.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr)

Le rapport CoviPrev PACA de mars 2021 conclut que : « *La santé mentale des personnes interrogées montre (...) une dégradation (...) avec des niveaux élevés d'état anxieux et dépressifs et de troubles du sommeil, notamment chez les femmes, les jeunes adultes, les personnes en situation de précarité, (...). La situation épidémique et les mesures prises pour la contrôler affectent de façon importante la santé mentale de la population, en particulier en termes de symptomatologie anxio-dépressive. Dans ce contexte, il est important de faciliter l'accès aux ressources disponibles en santé mentale (conseils de promotion de la santé et dispositifs de soutien et de prise en charge) et de diffuser les informations permettant d'y accéder* ».

Par ailleurs, dans un rapport de février dernier<sup>33</sup>, la Cour des Comptes dresse le constat principal « *d'une offre de soins diverse, peu graduée et insuffisamment coordonnée* » et formule, pour y remédier, les sept recommandations suivantes. Elles ont notamment vocation à définir une politique de soins plus cohérente et à renouer avec la pratique des soins inclusifs initiée dans les années 1960.

1. Soumettre l'ensemble des établissements autorisés en psychiatrie à des conditions techniques de fonctionnement propres aux activités psychiatriques, comportant notamment la traçabilité du travail pluridisciplinaire et l'obligation de coordination interne et externe à l'établissement, afin de garantir la continuité des soins (*ministère des solidarités et de la santé*).
2. Enrichir le contenu des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens conclus avec l'ensemble des établissements autorisés d'un socle d'indicateurs relatifs aux parcours des patients ; y intégrer, pour les établissements désignés à cet effet, un volet relatif à la mission d'accueil des patients en soins sans leur consentement et à la mission de secteur (*ministère des solidarités et de la santé, ARS*).
3. Mettre à la disposition de toutes les équipes chargées de suivre les projets territoriaux de santé mentale (et les contrats qui s'en déduisent avec les ARS) un panel socle d'indicateurs relatifs aux parcours et les données correspondantes (*ministère des solidarités et de la santé*).
4. Généraliser dès que possible la prise en charge par l'assurance maladie des psychothérapies faites par des psychologues et prescrites par le médecin traitant (*ministère des solidarités et de la santé, Cnam*).
5. Prévoir que l'accès aux soins en centre médico-psychologique pour les adultes passe par le filtrage d'un service de « première ligne » et que le secteur (ou l'inter-secteur) contribue à la mission d'appui aux professionnels de « première ligne » (*ministère des solidarités et de la santé*).
6. Réaliser une enquête épidémiologique en population générale tous les dix ans (*ministère des solidarités et de la santé*).
7. Rendre obligatoire l'usage d'une échelle de sévérité des pathologies et la transmission des données anonymisées correspondantes, dans le cadre des données transmises à l'ATIH par les établissements (*ministère des solidarités et de la santé*).

Elle préconise ainsi notamment la prise en charge des soins prodigués par les psychologues ou encore la réalisation d'études épidémiologiques décennales.

<sup>33</sup> *Les parcours dans l'organisation des soins de psychiatrie*, Rapport Public Thématique, Cour des Comptes, 16/02/21

## Zoom : Les personnes "sans-abri"

[Connaître les personnes sans domicile est encore plus important que les dénombrer](#)  
Blog Insee, 13 avril 2021 (Extrait)

**Dénombrer les personnes sans domicile suppose de traiter de nombreux problèmes méthodologiques : définir ceux qui relèvent de cette condition, identifier les lieux à enquêter pour éviter des oublis, agir vite pour limiter les doubles-comptes, mobiliser beaucoup d'acteurs, quadriller méthodiquement le territoire, etc. Mais dénombrer ne suffit pas pour servir les politiques publiques en direction de ces personnes. Il est encore plus important de connaître les profils des personnes sans domicile et leurs parcours de vie, afin notamment de dépasser l'idée fautive d'une population homogène et de proposer aux personnes sans domicile un accompagnement et une aide adaptés. Des dispositifs locaux existent, comme les Nuits de la solidarité. Ils sont utiles mais partiels. La statistique publique mène des réflexions en vue d'une possible nouvelle enquête nationale, qui s'articulerait avec ces initiatives et, plus largement, avec les différents dispositifs d'observation existants.**

Dans le débat public, le terme de « sans domicile fixe » (SDF) renvoie aux personnes qui dorment dans la rue. La statistique publique retient le terme « sans-abri » pour désigner cette population, mais s'intéresse également à une catégorie plus large, celle des « sans domicile » (voir notre encadré), qui recouvre à la fois les personnes sans-abri, c'est-à-dire celles dormant dans la rue ou dans un autre lieu non prévu pour l'habitation (hall d'immeuble, parking, jardin public, gare...), et les personnes mises à l'abri dans le cadre d'un dispositif d'hébergement (en centre collectif, à l'hôtel ou dans un logement ordinaire).

(...)



(...)

## **Au-delà du dénombrement, un éclairage nécessaire sur les profils et les parcours**

L'enjeu majeur n'est pas seulement de décompter une population dont les contours sont relativement flous, mais aussi et surtout de progresser dans la connaissance des personnes sans domicile. Les nombreux travaux des associations au contact de ces populations, ainsi que ceux du monde de la recherche, permettent déjà d'apporter des éléments d'informations très utiles. Ces travaux gagnent à être complétés par les enquêtes de la statistique publique. L'enquête quadriennale ES-DS pilotée par la **Drees** couvre ainsi de manière exhaustive le champ des centres d'hébergement de type généraliste et du dispositif national d'accueil. Ces informations recueillies auprès des responsables d'établissements sont précieuses. Mais elles ne suffisent pas à disposer d'éléments détaillés sur les parcours et conditions de vie de ces personnes, ni à comprendre les processus et phénomènes structurels à l'origine de l'exclusion. Le Cnis recommandait ainsi dès 1996 de réaliser une enquête nationale directement auprès des personnes sans domicile, tout en prenant mieux en compte dans les enquêtes nationales traditionnelles les populations sans logement autonome stable.

La première enquête nationale sur les sans domicile a été réalisée en 2001 conjointement par l'Insee et l'Ined et a été suivie d'une seconde édition en 2012. Il s'agit d'une enquête particulièrement exigeante d'un point de vue méthodologique et opérationnel, qui nécessite plusieurs années de préparation. Cette enquête repose sur le principe d'aller à la rencontre des personnes sans domicile dans les services d'aide qu'elles fréquentent (hébergement et restauration), à travers la passation d'un questionnaire permettant de recueillir de nombreuses informations. En 2012, plus de 10 000 personnes sans domicile ont ainsi été interrogées. L'objectif principal est de décrire de manière statistiquement fiable les profils et les trajectoires des personnes sans domicile, ainsi que leurs conditions de vie au moment de l'enquête. Une telle opération contribue à interroger les idées reçues sur ces populations et apporte donc un éclairage utile pour guider l'action publique et la recherche. À titre d'exemple, l'enquête de 2012 mettait en évidence que, sur l'ensemble des sans domicile adultes nés en France, près de 25 % ont été placés dans leur enfance en famille d'accueil ou en foyer, alors que la part de ces derniers rapportés à la population générale était de 2 à 3 %.

Par sa méthodologie rigoureuse, l'enquête permet également de fournir une estimation du nombre de sans domicile au niveau du territoire. En 2012, le chiffre s'établissait alors à 143 000 sans domicile en France métropolitaine, chiffre incluant les personnes accueillies dans les centres de demandeurs d'asile.

## **Des perspectives pour la connaissance des personnes sans domicile**

Depuis 2012, la situation des sans domicile a significativement évolué, notamment avec l'accentuation de la crise migratoire depuis 2015, et plus récemment, avec la crise sanitaire. De nouveaux chiffres circulent d'ailleurs dans le débat public, en particulier ceux de la fondation Abbé Pierre qui, en novembre dernier, a estimé à 300 000 le nombre de sans domicile en France sur le champ de l'enquête de 2012. Du fait des difficultés méthodologiques à disposer d'une estimation robuste à l'échelle du pays, il n'est pas question ici de produire une analyse critique de ces chiffres. Toutefois, les différents faits objectivables (forte hausse du nombre de places d'hébergement, quasi-saturation des différentes structures) vont effectivement dans le sens d'une forte hausse du nombre de sans domicile par rapport au chiffre de 2012. Au-delà du dénombrement, les profils et parcours des personnes sans domicile ont sans doute aussi profondément changé.

Les sources d'information sur ces populations sont aujourd'hui très nombreuses mais disparates. De nouveaux dispositifs, comme les Nuits de la Solidarité ou la mise en place du SI-SIAO (système d'information – service intégré d'accueil et d'orientation), sont venus compléter des sources plus anciennes, comme l'enquête ES-DS ou certaines enquêtes à l'échelle régionale. Par exemple, l'enquête Une Nuit Donnée menée dans les structures hivernales d'hébergement franciliennes par la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) et par la fédération des acteurs de la solidarité (FAS) d'Île-de-France. L'ensemble du champ est ainsi couvert et une plus grande coordination des différentes parties prenantes devrait permettre d'améliorer l'éclairage du débat public sur les populations sans domicile. En particulier, une nouvelle enquête nationale sur les sans domicile, actuellement en cours d'instruction, pourrait utilement s'appuyer sur ces différents dispositifs pour donner une vision renouvelée de la situation des sans domicile aujourd'hui.

Enfin, d'autres enquêtes traditionnelles (enquête Logement, enquête Statistique sur les Ressources et Conditions de Vie des ménages) permettent, à travers des modules spécifiques, de compléter l'observation des personnes résidant en logement ordinaire mais en situation de précarité vis-à-vis du logement ou de leurs conditions de vie. L'ensemble de ces dispositifs vise à produire un panorama complet de la question du logement jusqu'à son absence, afin de décrire le continuum des situations par rapport au logement, dans la lignée des recommandations du Cnis.



# LES CADRES DE L'ACTION PUBLIQUE

Il existe d'autres cadres que ceux exposés ci-après, au niveau international et européen. Ils ne sont pas omis et pourront être traités dans le prochain mandat du Conseil de Provence.

## LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

« Créée par décret du 24 octobre 2017, la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté est chargée d'une triple mission :

- Organiser la concertation ;
- Coordonner la préparation de la stratégie pauvreté
- Suivre sa mise en œuvre.

Elle est placée sous l'autorité conjointe du Ministre des solidarités et de la Santé et du Ministre du travail, de l'Emploi et de l'Insertion. »<sup>34</sup>



**STRATÉGIE NATIONALE  
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETÉ  
Octobre 2018**

**INVESTIR  
DANS LES SOLIDARITÉS  
POUR L'ÉMANCIPATION  
DE TOUS**



**FAIRE PLUS  
POUR CEUX QUI  
ONT MOINS.**

### SOMMAIRE

07	<b>Constats d'urgence</b>
08	L'augmentation des dépenses sociales n'a pas fait reculer la pauvreté dans notre société
09	La France est un pays marqué par la reproduction de la pauvreté, avec une forte vulnérabilité des plus jeunes
11	Notre système de solidarité est marqué par une forte complexité, qui favorise le non-recours, et par la faiblesse du retour à l'emploi
12	Trop peu d'allocataires du revenu de solidarité active sont accompagnés vers l'emploi
13	<b>Une stratégie élaborée avec les personnes et les acteurs concernés</b>
17	<b>Cinq engagements pour un modèle social de l'émancipation</b>
18	L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
22	Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants
25	Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes
28	vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
31	Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi
34	<b>Au fil de la vie, ce qui va changer avec la stratégie pauvreté</b>
37	<b>Trois leviers de transformation</b>
38	Un choc de participation et la rénovation du travail social
41	Un pilotage de la stratégie à partir des territoires
49	Une stratégie évaluée et un fonds d'investissement social
55	<b>Le détail des objectifs</b>
111	<b>Des avancées immédiates et une transformation de notre modèle social</b>
115	<b>Annexes</b>

<sup>34</sup> [Présentation de la délégation - Ministère des Solidarités et de la Santé \(solidarites-sante.gouv.fr\)](https://solidarites-sante.gouv.fr)

## ➤ Engagements de la stratégie nationale

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté lancée en 2018 s'articule autour de 5 engagements :

### Exposé des 5 engagements

1. L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ;
2. Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants ;
3. Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes ;
4. Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ;
5. Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

### Présentation synthétique de la mise en œuvre de la stratégie nationale

1. Assurer l'égalité des chances dès les premiers pas

*« La France est marquée par un fort déterminisme de la pauvreté : il faudrait en France 6 générations, soit 180 ans, pour qu'un descendant de famille très modeste (les 10% les plus pauvres) atteigne le revenu moyen de la population selon l'OCDE. Mettre en place des mesures en faveur de l'égalité des chances dès les premiers pas, conforter les droits fondamentaux des enfants, tel est le premier objectif de la Stratégie pauvreté pour rompre la reproduction de la pauvreté. »*

- Augmenter le nombre d'enfants défavorisés accueillis dans les crèches ;
- Favoriser l'accès à l'accueil individuel par le développement de Maisons d'Assistants Maternels ;
- Déployer le plan de formation des professionnels de la petite enfance ;
- Distribuer des petits déjeuners dans les zones d'éducation prioritaires ;
- Proposer une tarification sociale dans les cantines.

2. Garantir un parcours de formation pour tous les jeunes

- Investir dans les compétences via l'obligation de formation jusqu'à 18 ans ;
- Prévenir les sorties sèches de l'ASE.

3. Renforcer l'accès aux droits

- Déployer des points conseils budgets ;
- Revenu Universel d'activités.

4. Lutter contre les inégalités de santé

- Améliorer l'accès aux soins par le 100% santé et la CMU-C ;
- Des mesures dédiées à la précarité dans le SEGUR.

5. Accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté

- Accompagner les bénéficiaires du RSA ;
- Soutenir les revenus des précaires et modestes ;
- Favoriser la sortie de la pauvreté en développant des solutions d'insertion et d'activité pour les personnes sans emploi ;
- Déployer le plan de formation pour les travailleurs sociaux ;
- Poursuivre les expérimentations du service public de l'insertion et de l'emploi.

Mesures exceptionnelles pour faire face à la crise sanitaire, notamment renforcer l'accès et le maintien dans le logement

## ➤ La contractualisation avec les départements

Pour le déploiement de la stratégie, des Commissaires à la lutte contre la pauvreté sont rattachés à chaque Préfet de Région.

En outre, la Stratégie porte l'ambition d'une nouvelle relation avec les Départements, reposant sur une contractualisation inédite.

### Engagements réciproques

Les engagements réciproques de l'Etat et du Département cocontractant sont pris à deux niveaux :

- Un niveau commun à tous les Départements, soit une partie socle qui définit les objectifs et résultats à atteindre concernant : l'accompagnement des sorties de l'aide sociale à l'enfance, la généralisation des démarches de premier accueil social inconditionnel et l'amélioration de l'insertion et l'accompagnement des allocataires du revenu de solidarité active ;
- Une partie laissée à l'initiative des Départements permettant de financer les projets spécifiques à impact direct, porteurs d'innovation sociale et répondant aux objectifs de la stratégie pauvreté.

### 3 axes communs

Les 3 axes communs à la stratégie nationale pour tous les départements sont les suivants :

#### ▪ **L'accompagnement des sorties de l'aide sociale à l'enfance (ASE)**

Cet axe vise à prévenir les sorties dites « sèches » de l'ASE, c'est-à-dire les situations dans lesquelles des jeunes pris en charge par les départements au titre de l'aide sociale à l'enfance se retrouvent, une fois majeurs, sans logement ni emploi, et donc à la rue.

Ces conventions élaborées en concertation avec l'ADF, posent des objectifs définis conjointement et sont accompagnés de référentiels et d'indicateurs de suivi (et de réussite) ainsi que d'une procédure de contrôle et d'évaluation. Elles consacrent par ailleurs le principe de liberté des Départements quant aux moyens à déployer pour y parvenir.

Les documents de référence permettant d'harmoniser les dispositifs communs, ainsi que les diagnostics et plans départementaux sont annexés à ces conventions.

Le fonds de contractualisation, qui s'est élevé en 2019 à 135 millions d'euros, sera porté à 210 millions d'euros *a minima* en 2022 pour financer les projets des Départements signataires. Il repose sur un principe de réciprocité financière, c'est-à-dire que, pour 1 € consacré par les Départements à la mise en œuvre de la stratégie, 1 € supplémentaire est abondé par l'Etat. Le succès de la stratégie repose donc sur une réelle « *synchronisation* » des ambitions et des moyens réciproquement consacrés par les parties prenantes.

#### ▪ **L'évolution du travail social**

Elle repose notamment sur deux leviers issus des Etats Généraux du Travail de 2016 :

- La garantie d'un accompagnement social inconditionnel de proximité (accueil, écoute, information et orientation) mise en œuvre par les départements. Il s'agit ici de « *briser* » le fonctionnement en silo pour passer à un accompagnement global et ininterrompu de la personne reposant sur l'identification d'une *référence de parcours*.

Le travailleur social référent, entouré d'un réseau de partenaires, a vocation à être l'interlocuteur privilégié de la personne accompagnée, tout au long et dans toutes les dimensions de sa prise en charge.

- Cela devrait favoriser « *l'implication* » du bénéficiaire dans la construction de son parcours/projet d'accompagnement.
- La lutte contre la fracture numérique par la médiation et l'accompagnement à la dématérialisation du service public qui vise à autonomiser les publics tant sur l'utilisation du matériel numérique que pour l'accomplissement des démarches et formalités dématérialisées (CAF, CPAM...).

Cet aspect de la stratégie rejoint les objectifs dévolus à la Mission Société Numérique en matière d'inclusion numérique.

#### ▪ **L'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)**

Le versement de l'allocation RSA constitue le principal poste de dépenses des Départements, soit 495 M€/an pour les Bouches-du-Rhône.

Il a été relevé que, dans la plupart des Départements français, un déséquilibre s'est creusé entre les dépenses d'allocation, qui s'intensifient à mesure que le nombre de bénéficiaires augmente, et les dépenses engagées pour les actions mises en œuvre pour accompagner et suivre le public dans le cadre des politiques d'insertion.

C'est pourquoi, afin d'optimiser la mise en œuvre de la stratégie, l'Etat a décidé :

- d'abonder financièrement les Départements afin de soutenir leurs dépenses d'allocation ;
- de créer des indicateurs permettant de rendre plus efficiente et rapide la prise en charge des bénéficiaires du RSA, le délai d'élaboration du contrat d'engagement ayant été fixé à deux mois.

## ➤ **Evaluation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**

### Comité d'évaluation

Un [comité d'évaluation, présidé par Louis Schweitzer et piloté par France Stratégie](#), est chargé du suivi de la mise en œuvre des mesures de la Stratégie et de l'évaluation de leurs effets, ainsi que de l'évaluation d'ensemble, au regard de ses objectifs, en intégrant, dans le périmètre, d'autres politiques qui peuvent avoir un effet sur la pauvreté.

Ce comité d'évaluation comprend un collège de personnes concernées (dit 5<sup>ème</sup> Collège du CNLE) et un panel de 30 citoyens. Il s'appuie sur des auditions d'experts et sur les administrations et organismes publics concernés par la Stratégie.

Le comité d'évaluation a produit, en mars 2020, une méthodologie, un calendrier et des recommandations pour une évaluation réussie.

## Productions

### Note d'étape relative aux effets de la crise sanitaire sur la pauvreté (octobre 2020)<sup>3536</sup>.

Elle met en évidence huit points de vigilance pour faire évoluer de la Stratégie en réponse à la crise. Elle souligne notamment l'importance de maintenir la vision de long terme, d'allouer des moyens financiers adéquats et suffisants, de renforcer la lutte contre le non-recours et les actions d'« aller-vers », d'être attentif aux inégalités territoriales ainsi qu'à la précarisation des associations.

Elle appelle à une extrême vigilance quant à la fracture numérique, la rupture, le décrochage et les inégalités éducatives et scolaires ainsi qu'à l'aggravation inquiétante de la situation des personnes exclues des mesures d'aides d'urgence mises en place par le Gouvernement.

### Rapport d'évaluation 2021<sup>37</sup>

Il comprend les documents suivants :

- « *Evaluation nationale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté : rapport d'évaluation* », mars 2021 ;
- « *Evaluation nationale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté : compléments au rapports* », mars 2021 ;
- « *Evaluation nationale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté : les 35 mesures : suivi et évaluation* », mars 2021
- « *Evaluation nationale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté : premiers enseignements* », avril 2021.

### Dix recommandations ont été formulées :

- **Recommandation 1** : Mettre en place rapidement une définition de la grande pauvreté qui puisse donner lieu à une mesure par l'Insee du nombre de personnes concernées et qui associe d'autres critères à la pauvreté monétaire.
- **Recommandation 2** : Augmenter les moyens de la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) pour qu'elle puisse assurer le suivi adéquat d'une politique de l'ampleur de celle de la Stratégie.
- **Recommandation 3** : Avoir les moyens d'un suivi systématique des mesures de la Stratégie.
- **Recommandation 4** : Assurer une continuité dans la lutte contre la pauvreté et ne remettre en cause des mesures que si l'expérience, validée par une étude scientifique, démontre que leur efficacité n'est pas à la hauteur des moyens mis en œuvre.
- **Recommandation 5** : Poursuivre l'évaluation au-delà de 2022 et combler les manques en matière de données pour disposer des indicateurs d'évaluation, en particulier pour les mesures concernant les enfants et les jeunes.

---

<sup>35</sup> *La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus : Recommandations du Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté*, Note d'étape, France Stratégie, 1<sup>er</sup> octobre 2020

<sup>36</sup> Celle-ci s'appuie notamment sur une étude d'impact établie par l'IFOP / France Stratégie en 2018

<sup>37</sup> *Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : rapport 2021*, France Stratégie, mars 2021

### *Renforcer la lutte contre les inégalités territoriales*

- **Recommandation 6** : Affirmer clairement le positionnement interministériel des commissaires à la lutte contre la pauvreté et renforcer leur appui administratif.
- **Recommandation 7** : Examiner rapidement l'opportunité d'étendre la prise en charge par l'Etat du financement du RSA pour les départements faisant face à des difficultés, comme cela a déjà été fait et est prévu à titre expérimental par le projet de loi "relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale"

### *Renforcer la lutte contre le non-recours*

- **Recommandation 8** : Poursuivre la lutte contre le non-recours en évaluant systématiquement l'efficacité des politiques d'accès aux droits, en élargissant rapidement les dispositifs dont l'efficacité a été démontrée, et en mobilisant rapidement et largement les possibilités ouvertes par l'article 82 de la LFSS pour 2021.

- **Recommandation 9** : Reprendre la concertation sur le revenu universel d'activité afin de pouvoir mettre en place dès que possible une prestation de ce type.

### *Expérimenter un revenu de base pour les 18-24 ans les plus démunis*

- **Recommandation 10** : Les éléments d'information déjà disponibles sont suffisants pour recommander d'expérimenter sans délai la mise en place d'une prestation monétaire pour les jeunes en étude, en emploi peu rémunéré, ou en recherche d'emploi de 18 à 24 ans les plus démunis, afin d'observer les effets réels d'une telle politique et d'éclairer la décision publique sur le cadre départemental.

## ZOOM : COMMISSAIRE A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

*Une rencontre entre Madame Joëlle Chenet, Commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du Préfet de Région PACA et le Président et la Délégation générale du CDP a été organisée le 4 mai 2021.*

Nommés par le Président de la République en 2019, 18 Commissaires ont été placés auprès des Préfets de Région (et en coordination des Préfets de Départements) afin de piloter la mise en œuvre de la stratégie pauvreté dans les territoires.

Leur mission est d'assurer la coordination et le pilotage interministériel au niveau régional, en s'appuyant sur l'ensemble des administrations concernées par les politiques publiques y concourant (petite enfance, hébergement, logement, économie, emploi, formation, éducation, jeunesse, santé et médico-social).

Ils sont les interlocuteurs privilégiés des acteurs engagés sur le terrain dans le cadre de la stratégie pauvreté et sont chargés de veiller à la mobilisation de tous les acteurs (collectivités territoriales, personnes concernées, associations, opérateurs publics et organismes de sécurité sociale) et à l'articulation de l'ensemble des dispositifs de politiques publiques portées par ces organismes.

Plus largement, ils s'assurent de l'efficacité de la relation entre l'État et les territoires, telle que modernisée et appuyée sur des objectifs et moyens associés.

Ils sont « *concrètement* » mobilisés sur :

- la finalisation et la mise en œuvre des feuilles de route issues des conférences régionales et la coordination des travaux et des acteurs ;
- le suivi de la contractualisation avec l'ensemble des départements et l'atteinte des objectifs définis ;
- le suivi de la mise en œuvre des mesures de la stratégie pauvreté ;
- le soutien aux initiatives et expérimentations locales dans le champ de la lutte contre la pauvreté ;
- le déploiement sur le territoire de deux chantiers spécifiques : la concertation autour du revenu universel d'activité et celle autour de l'élaboration du service public de l'insertion (SPI).

Ils bénéficient du concours de l'ensemble des services de l'État relevant de la responsabilité des Préfets de Région et travaillent en lien étroit avec les Agences Régionales de Santé et les Rectorats. Ils sont également en lien fonctionnel et permanent avec le Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, à qui ils rendent compte de la bonne exécution de leur mission.

Ainsi renforcée par la création de cette nouvelle fonction, la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté est l'occasion « *d'un dialogue renouvelé entre l'Etat et les collectivités sur la base d'engagements socles (zéro sorties sèches de l'ASE, accès inconditionnel aux droits, insertion vers l'emploi des bénéficiaires du RSA) qui induisent une transformation des pratiques des intervenants sociaux et ont amené des réorganisations de services.*

*[En outre], dialogue et la contractualisation permettent de prioriser des champs d'action propres aux besoins des territoires. Ce sont les dimensions de territorialisation des actions et de transformation des pratiques qui constituent la dynamique propre de la stratégie pauvreté et la distinguent des plans pauvreté qui l'ont précédée ».*

### En région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Madame la Commissaire régionale à la lutte contre la pauvreté est chargée de piloter, à l'échelon régional, le déploiement de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté – et notamment des Conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté.

En lien avec l'ensemble des acteurs du champ (ex : Conseils Départementaux et Caisses Départementales d'Allocations Familiales, Directions locales de Pôle Emploi, travailleurs sociaux, instituts de formation en travail social, associations...), Madame la Commissaire « gère » la contractualisation Etat/collectivité-EPCI-services publics et anime le réseau d'acteurs, afin de faire converger les énergies et de développer des synergies, dans un souci permanent d'agilité et d'efficacité.

Cette mission implique également une coordination avec l'ensemble des Ministères et/ou services déconcentrés susceptibles de contribuer à la lutte contre la pauvreté dans la mise en œuvre de leurs compétences propres comme dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et Lutte contre la Pauvreté.

Parmi les points de vigilance identifiés figurent :

- la nécessité de ne pas rigidifier le processus de déploiement local, en gardant une souplesse dans les modalités opérationnelles et process d'action ;
- l'importance de veiller à ce que les objectifs de la Stratégie soient pris en compte tant dans leurs dimensions qualitatives que quantitatives ; il en va ainsi par exemple de « l'accès inconditionnel aux droits » qui n'implique pas seulement de considérer des taux de réponse à des demandes mais également l'efficacité de la réponse apportée.

Lors de notre rencontre, Madame la commissaire à la lutte contre la pauvreté placée auprès du Préfet de Région a témoigné de l'importante participation aux différents dispositifs d'animation locale dont elle assure le pilotage ; de la variété et de la diversité des initiatives impulsées ou des expérimentations conduites ; de la richesse des échanges et expériences partagées.

## ZOOM : LES CONFERENCES REGIONALES

Des cycles de conférences régionales se tiennent depuis 2018 afin de définir les objectifs et les chantiers de politiques sociales aux échelons locaux et de mettre en place des animateurs pour chacun des 15 grands chantiers (ou axes de travail) identifiés à l'issue de ce cycle de travail.

En Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la dernière en date s'est tenue le 13 janvier 2021<sup>38</sup> en présence des collectivités et d'associations, travailleurs sociaux et personnes concernées et a porté la thématique centrale de l'essaiage des innovations, déclinée dans les champs de la lutte contre la précarité alimentaire, du soutien à la parentalité et de l'emploi et l'inclusion.

Organisée à distance en raison de la crise sanitaire, cette 4<sup>ème</sup> conférence des acteurs de prévention et de lutte contre la pauvreté en région PACA a réuni plus de 160 acteurs du territoire de la lutte contre la pauvreté.

---

<sup>38</sup> [Conférence des acteurs de prévention et de lutte contre la pauvreté en Provence-Alpes-Côte d'Azur | La préfecture et les services de l'État en région Provence Alpes Côte d'Azur \(prefectures-regions.gouv.fr\)](https://www.prefecture-paca.fr/la-prevention-et-la-lutte-contre-la-pauvrete)

Elle a permis de présenter les moyens supplémentaires alloués à la Stratégie nationale dans le contexte de crise sanitaire (aides monétaires accordées aux bénéficiaires de minima sociaux, soit 341 000 foyers et 420 000 enfants de la région, aux jeunes et aux étudiants boursiers ; augmentation des moyens dévolus à l'accompagnement dans et vers l'emploi ; renforcement des moyens pour assurer des conditions de logement et d'hébergement et prévenir les impayés de loyer) mais également de dresser un bilan de l'action en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ainsi, tous les conseils départementaux de la Région ont renouvelé leur convention de prévention et de lutte contre la pauvreté avec l'État et multiplié leurs initiatives locales. L'État a financé la moitié des 25,6 millions d'euros contractualisés avec les collectivités. La Métropole Aix-Marseille (comme celle de Toulon et Nice) s'est également engagée à contribuer par la mise en œuvre de mesures d'accompagnement de la crise.

De plus, 11 000 personnes bénéficient des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) pour un montant total de 61 M€. Pendant la crise sanitaire, le soutien aux SIAE s'est élevé de 6,7 M€.

Localement, de nombreuses initiatives ont été conduites, notamment :

- La création de 32 points conseils budget afin de prévenir le surendettement, en coordination avec les structures d'accès aux droits portés par les Conseils Départementaux, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les maisons France Services ;
- 2 M€ ont été affectés au financement d'une centaine de projets issus des cycles de conférence régionale ;
- À Châteaurenard, un Relai d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) favorise l'accès à l'emploi des femmes isolées en offrant une modalité de garde d'enfants souple et réactive ;

Lors de la dernière conférence, les acteurs ont souhaité mettre en avant les enjeux suivants :

- Manger d'abord mais manger mieux, pour lutter contre la précarité alimentaire mais également pour la santé et le développement durable (cf. P.A.T.) ;
- Soutenir les familles : soutenir les parents, protéger les enfants, accompagner l'émancipation, etc. ;
- Emploi et l'inclusion, des solutions pour chacun, une réussite pour tous : le lancement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) était un pilier de la stratégie pauvreté, notamment pour son impact sur les collaborations entre les acteurs des territoires autour des Conseils départementaux pour faciliter les parcours des personnes vers l'emploi.

Enfin, il est également prévu, dans le cadre du plan de relance, différents appels à projets ou à manifestation d'intérêt dont un concernant les associations de lutte contre la pauvreté et un autre sur l'hébergement.



## LE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE, ACTEUR MAJEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

### ➤ *L'action sociale, compétence-clé des Départements*

Par une la loi du 13 août 2004, le Département a été consacré « *chef de file de l'action sociale* ».

Dans le cadre de leurs compétences, les politiques sociales constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement des Départements.

Pour le Département des Bouches-du-Rhône, en 2019, la conduite des politiques sociales représente, près 1,4 milliards d'euros. Le Département alloue également plus de 16 M€ d'investissement pour la conduite des politiques sociales.

Les actions prioritaires du Département des Bouches-du-Rhône relevant du domaine de la solidarité sont notamment détaillées et développées au sein de schémas thématiques, dont :

- Schéma enfance-famille 2016-2020 ;
- Schéma d'organisation médico-sociale en faveur des personnes âgées 2017-2022 ;
- Schéma d'organisation médico-sociale en faveur des personnes handicapées 2017-2022 ;
- Règlement départemental d'aide sociale ;
- Plan HandiProvence 2025 ;
- Programme départemental d'insertion (PDI) 2020-2022 ;
- Plan dit pauvreté.

#### Extrait du Rapport financier du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône 2019

##### ➤ *Les dépenses d'aide sociale et de solidarité : 1367,4 M€ [fonctionnement]*

*La progression de ces dépenses est de 3,1 % en 2019, soit une hausse de 41,5 M€.*

*La charge des allocations individuelles de solidarité (AIS) passe de 732,3 M€ à 748,7 M€, soit une croissance de 2,2%. Les allocations du RSA augmentent de 0,8% (472,1 M€). Les dépenses d'APA représentent 170,7 M€ et progressent de 2,2% (effet bénéficiaires et tarifs). Enfin, la PCH atteint 105,8 M€ (+9,4%). Au-delà des aspects AIS, les politiques des personnes du bel âge et des personnes handicapées, majoritairement de l'hébergement, représentent près de 309 M€, en croissance de 2,4%. Le Département veille également sur les seniors, 16 maisons du bel âge ont ainsi déjà vu le jour sur le territoire départemental à fin 2019. Le domaine de l'aide sociale à l'enfance (201,4 M€ hors assistants familiaux) est encore en 2019 aussi dynamique (+7,4%), porté par les problématiques d'hébergement, en particulier des mineurs non accompagnés. Enfin, les dépenses de santé s'élèvent à 9,8 M€.*

*(...)*

##### ➤ *L'action sociale et la solidarité : 16,1 M€ [investissement]*

*La collectivité poursuit son action à destination du secteur de la santé. Cela se traduit par la modernisation d'établissements et d'équipements et l'aide à l'acquisition de technologies innovantes de pointe pour des établissements de santé (...). Cette année encore, l'accent a été mis sur l'amélioration des structures départementales accueillant un public en difficulté en y consacrant 6,8 M€.*

## ➤ Définition du cadre d'action départemental

En tant que « *chef de file de l'action sociale* », la collectivité conduit un ensemble de politiques publiques, dans le cadre de ses compétences obligatoires ou facultatives, qui concourent à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

En 2019, en lien avec la mise en œuvre de la stratégie nationale, la collectivité a établi un

diagnostic stratégique territorial, précisant la situation socio-économique du territoire, l'état des besoins sociaux et les actions mises en œuvre et signé, avec l'Etat, une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté (« *actualisée* » par avenants), plan dit « *Plan pauvreté* » qui formalise les engagements départementaux.

### 1. [Rapport et délibération de la Commission Permanente du Département des Bouches-du-Rhône du 27 juin 2019 \(Rapport N°32\)](#)

La lutte contre la pauvreté et les exclusions est, aux termes de l'article L. 115-1 du code de l'action sociale et des familles, un « *impératif national fondé sur l'égalité de dignité de tous les êtres humains* ». Elle est à ce titre « *une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation* ».

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République entend garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance.

La mobilisation des acteurs de terrain est indispensable car ceux-ci disposent de la connaissance des réalités locales auxquelles les mesures et ambitions nationales doivent être ajustées.

Au premier rang de ces acteurs figurent le Département, auquel la compétence en matière de solidarité confère une légitimité particulière. Le succès de la stratégie nationale repose donc sur un pilotage conduit à partir des territoires.

L'ensemble des politiques publiques portées par l'État, le Département, et leurs partenaires, doivent ainsi s'articuler pleinement et concourir à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans l'ensemble des domaines évoqués ci-dessus.

La mise en œuvre de la Stratégie nationale s'articule autour de 4 axes complémentaires :

- l'État garant de la cohésion sociale ;
- la contractualisation entre l'État et les territoires permettant à la nation de rehausser ses objectifs de cohésion sociale ;
- des libertés accrues pour les collectivités territoriales afin de leur redonner du pouvoir d'agir ;
- l'incitation à l'innovation et l'investissement social.

Le fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, abondé par la loi de finances pour 2019, vise à apporter un soutien financier aux Départements qui s'engagent dans le cadre de leurs compétences sociales, par une convention conclue avec l'État.

La contractualisation entre l'Etat et le Département des Bouches-du-Rhône se concrétise par la signature d'une convention triennale qui vise à définir des priorités communes déclinées sous la forme d'engagements réciproques.

Ces engagements sont notamment issus d'un dialogue avec les collectivités locales, les acteurs de la protection sociale et de l'emploi (Pôle emploi, la Caisse d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole, la Caisse primaire d'assurance maladie...), les partenaires associatifs ainsi que les personnes accompagnées.

Ils reposent sur un diagnostic partagé des besoins sociaux repérés sur le territoire.

Les actions dites "socles" ou obligatoires seront structurées autour des axes suivants :

- **Axe 1 :** Enfants et jeunes avec deux typologies d'action : prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et mise en place de maraudes mixtes pour les enfants à la rue ;
- **Axe 2 :** Renforcer les compétences des travailleurs sociaux avec deux typologies d'action : généralisation des démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité et revalorisation du métier de référent de parcours ;
- **Axe 3 :** Insertion des allocataires du RSA avec deux typologies d'action : orientation des allocataires et garantie d'activité.

Au-delà de ce socle commun, le Département souhaite porter aussi, à son initiative, des objectifs et des actions qui s'inscrivent dans les orientations de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Ainsi, le Département des Bouches-du-Rhône mettra en œuvre sur 2019-2021 des actions nouvelles et renforcera des actions existantes en faveur des personnes accompagnées.

La présente convention fixe également l'apport financier de l'État et du Département : au titre de l'année 2019, le budget global de cette stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté s'élève à 5 140 550 € au niveau départemental.

La recette à percevoir de l'Etat correspondant à son cofinancement est d'un montant de 2 570 275 €, soit 50 % du montant total des actions [...] »

2. [Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi \(2019-2021\) et ses avenants.](#)
3. [Diagnostic stratégique territorial : situation socio-économique du territoire, état des besoins sociaux et actions mises en œuvre \(dit plan pauvreté\)](#)  
(cf. sommaire en pp.74-75)



L'ensemble du document est joint en annexe.

## Diagnostic stratégique territorial : situation socio-économique du territoire, état des besoins sociaux et actions mises en œuvre (Plan pauvreté) – Structure

A/ La situation en France métropolitaine .....	1
B/ La situation du département des Bouches-du-Rhône .....	1
C/ Une nouvelle impulsion politique depuis avril 2015 .....	3
1/ La politique volontaire de la gouvernance .....	3
2/ Le Département, chef de file de l’action sociale .....	4
3/ Des principes pour agir .....	5
<b>I - LES ENFANTS ET LES JEUNES .....</b>	<b>7</b>
<b>LES ENFANTS .....</b>	<b>8</b>
A/ La situation départementale .....	8
1/ L’espérance de vie et la mortalité prématurée .....	8
2/ Des indicateurs de santé moins favorables à Marseille que dans la région .....	9
3/ D’importantes inégalités territoriales de santé à Marseille .....	9
4/ Un état de santé des enfants marqué par un fort gradient social : .....	9
5/ Les modes d’accueil de la petite enfance .....	10
B/ La politique menée .....	10
C/ Projets et actions proposées .....	12
<b>LES JEUNES .....</b>	<b>12</b>
A/ La situation départementale .....	12
1/ Les sorties « sèches » de l’aide sociale à l’enfance .....	12
2/ Les maraudes mixtes .....	13
B/ La politique menée .....	13
C/ Projets et actions proposées .....	16
1/ Les sorties « sèches » de l’aide sociale à l’enfance .....	16
2/ Les maraudes mixtes .....	17
<b>II - LE TRAVAIL SOCIAL .....</b>	<b>18</b>
A/ Le cadre réglementaire, les situations nationales et départementales .....	19
1/ En matière d’accueil social inconditionnel .....	19
2/ En matière de numérique .....	20
B/ La politique menée .....	20
1/ En matière d’accueil social inconditionnel de proximité et d’accompagnement global .....	20
2/ En matière de numérique .....	22
C/ Projets et actions proposées .....	23
1/ L’accueil social inconditionnel de proximité .....	23
2/ L’accueil numérique .....	23
3/ La coordination de l’accompagnement global et la référence de parcours .....	23

<b>III - LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION</b> .....	<b>24</b>
A/ La situation départementale.....	25
1/ Au niveau de l'emploi : un département très touché par le chômage mais créateur d'emplois .....	25
2/ Au niveau des indicateurs sociaux : un taux de pauvreté largement supérieur à la moyenne nationale .....	26
3/ Au niveau des bénéficiaires du RSA (BRSA) : des effectifs importants mais stables .....	26
B/ La politique menée .....	28
1/ Un département engagé sur un programme départemental ambitieux .....	28
2/ Un département innovant en matière d'accueil et d'orientation.....	29
3/ Les moyens : un département qui consacre une part importante de ses moyens sur l'insertion sociale et professionnelle et l'accompagnement des bénéficiaires.....	30
C/ Projets et actions proposées .....	31
C-1 Orientation et parcours des bénéficiaires.....	31
1/ Mise en place d'une plateforme de diagnostic médical pour 5 000 personnes entrant dans le dispositif (voir fiche 3-1).....	31
2/ Action innovante en termes de placement emploi à destination de 1 000 bénéficiaires du RSA proches de l'emploi (voir fiche 3-2) .....	31
C-2 Garantie d'activité et initiative départementale .....	31
1/ Mise en place d'un accompagnement global spécialisé pour 1 000 bénéficiaires du RSA en parcours d'insertion sociale (voir fiche 3-3).....	31
2/ Renforcer l'insertion par l'activité économique en couvrant les zones les plus déficitaires en termes de structures (voir fiche 3-4).....	32
3/ Mettre en place une action d'accompagnement à la création d'activité et de diagnostic et d'accompagnement des allocataires ayant déjà créé une activité (voir fiche 3-5).....	32
4/ Renforcement d'une action de diagnostic, accompagnement et placement de BRSA rencontrant des difficultés de santé (voir fiche 3-6).....	32
5/ Mise en place d'une action intense d'accompagnement à l'emploi pour 550 bénéficiaires du RSA (voir fiche 3-7).....	32

#### **AXE 1 - LES ENFANTS ET LES JEUNES** .....

AXE 1 (JEUNES) – FICHE SOCLE 1-1 ACCOMPAGNER LES SORTIES DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE .....	
AXE 1 (JEUNES) – FICHE SOCLE 1-2 MISE EN PLACE DE MARAUDES MIXTES .....	
AXE 1 (JEUNES) – FICHE HORS SOCLE 1-3 LUTTER CONTRE LE RENONCEMENT AUX SOINS ET AMELIORER LE SUIVI MEDICAL .....	
AXE 1 (JEUNES) – FICHE HORS SOCLE 1-4 SOUTENIR LA PARENTALITE : INFORMER DES LA GROSSESSE .....	
AXE 1 (JEUNES) – FICHE HORS SOCLE 1-5 SOUTENIR LA PARENTALITE ET DEVELOPPER L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS .....	1
AXE 1 (JEUNES) – FICHE HORS SOCLE 1-6 PREVENIR LES TROUBLES DU DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT .....	1
AXE 1 (JEUNES) – FICHE HORS SOCLE 1-7 PREVENIR LES RETARDS SCOLAIRES .....	1

#### **AXE 2 – LE TRAVAIL SOCIAL** .....

AXE 2 (TRAVAIL SOCIAL) – FICHE SOCLE 2-1 ORGANISER LE PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL NUMERIQUE DE PROXIMITE .....	
AXE 2 (TRAVAIL SOCIAL) – FICHE SOCLE 2-2 MISE EN PLACE DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET DE LA REFERENCE DE PARCOURS .....	
AXE 2 (TRAVAIL SOCIAL) – FICHE HORS SOCLE 2-3 LUTTE CONTRE LE RENONCEMENT AUX SOINS .....	
AXE 2 (TRAVAIL SOCIAL) – FICHE HORS SOCLE 2-4 RENFORCER LA PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES, DANS LE PARC PRIVE, SUR LA VILLE DE MARSEILLE .....	

## ➤ Actions mises en œuvre : illustrations

Conduite sous le pilotage de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité du Département des Bouches-du-Rhône, la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté, dite « *Plan Pauvreté* », est passée d'un budget de 2,57 M€ (en 2018) à un budget d'11,21 M€ (en 2020), soit un investissement multiplié par 4 en 2 ans dont la moitié abondée par la collectivité départementale. Cela représente, du côté de l'Etat, un soutien à hauteur de 3,2 % de son budget total (175,30 M€) en faveur des Bouches-du-Rhône.

L'impulsion du Département a été importante. Ainsi, et avant même le déploiement du Plan Pauvreté, la collectivité avait, par exemple, anticipé la passation de conventions d'orientation avec les structures chargées d'accompagner les allocataires, à savoir :

- pour le volet social : les MDS, lieux d'accueil et CCA ;
- pour le volet emploi : Pôle Emploi ;
- pour le volet socio-professionnel : les PLIE et dispositifs spécifiques.

Ceci a permis de faciliter le déploiement opérationnel du Plan départemental.

*L'ensemble des dispositifs ici présentés ci-après constitue un échantillon des actions conduites par le Département. Il vise à illustrer différentes dimensions de l'approche adoptée en matière de lutte contre la pauvreté et à éclairer les leviers activés.*

Le Département collabore avec de multiples partenaires, directement ou indirectement liés à la problématique de la prévention et la lutte contre la pauvreté, pour améliorer la compréhension des parcours individuels et collectifs, des phénomènes d'exclusion sociale et d'optimiser le pilotage des politiques publiques et dispositifs relevant de l'exigence sociale.

### Expérimentation du S.P.I.E.

Le Département expérimente, en partenariat avec les services de la DIRECCTE, le nouveau Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) qui a vocation, à terme, à remplacer le Service Public de l'Emploi, aujourd'hui piloté par Pôle Emploi.

L'objectif est de « *synchroniser* » la politique publique d'insertion (compétence relevant du Département) avec celle de l'emploi (qui relève de l'Etat).

Ce dispositif expérimental a d'abord été déployé à Aix-en-Provence et Marseille, puis à Arles.

### Soutien aux dispositifs de la Stratégie Nationale

Le Département des Bouches-du-Rhône a apporté son soutien aux dispositifs conçus depuis le lancement de la Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, tels que par exemple :

- dispositif « *un jeune, une solution* » piloté par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont relèvent les compétences emploi-formation-orientation) ;
- dispositifs locaux d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité par le financement total ou partiel de dispositifs (cf. *infra*, chantiers d'insertion) ;
- installation de 400 points conseil budgets locaux permettant d'accompagner les usagers en difficulté (dont 12 labellisés en un an dans les Bouches-du-Rhône) ;
- cycle de concertation sur le revenu universel d'activité.

Le plan dit pauvreté, joint en annexe au présent rapport précise l'ensemble des objectifs poursuivis par la collectivité et les actions existantes ou innovantes.

Les éléments du plan présentés ci-après ont une simple valeur illustrative. Pour plus d'informations, se référer au document joint en annexe.

### Axe du plan : Service Public de l'Insertion

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009, définit la gouvernance et l'organisation du dispositif d'insertion ainsi que les modalités d'intervention des différents acteurs.

Pour ce faire, le Département dispose des deux outils suivants :

- le programme départemental d'insertion (PDI défini à l'article L263-1 du CASF) ;
- le pacte territorial d'insertion (PTI défini à l'article L263-2 du CASF).

La politique départementale d'insertion contribue significativement à la lutte contre la pauvreté.

Le PDI 2020-2022 est joint en annexe au présent rapport.

Sont mentionnés ci-dessous quelques illustrations de projets et actions proposés dans le cadre du plan pauvreté

### Volet orientation et parcours bénéficiaires

*« Le Département a fait le choix d'un processus d'orientation réactif et systématique des bénéficiaires du RSA. Le plan d'action [a] pour ambition de consolider cette organisation auprès de deux publics cibles : les bénéficiaires du RSA entrant dans le dispositif et déclarant un problème santé et les bénéficiaires les plus proches de l'emploi. »*

- Mise en place d'une **plateforme de diagnostic médical** pour les publics reçus en 1<sup>ère</sup> orientation et évoquant une difficulté de santé ;

- **Boost Emploi** : Action innovante en termes d'orientation vers un projet professionnel et un positionnement des BRSA en recherche d'emploi. Action assurée par une équipe dédiée d'accompagnateurs à la construction du projet professionnel et de placement en emploi.

### Volet garantie d'activité et initiative départementale

*« Le plan d'action [a] pour objectif d'innover en mettant en œuvre un dispositif favorisant une approche emploi, ainsi qu'une approche sociale et psycho-sociale » :*

- Accompagnement globalisé spécialisé pour les BRSA en parcours d'insertion sociale ;
- Renforcer l'insertion par l'activité économique en couvrant les zones les plus déficitaires en termes de structures (chantiers d'insertion) ;
- Renforcement action de diagnostic, accompagnement et placement de BRSA rencontrant des difficultés de santé ;
- Action intensive emploi : dispositif d'accompagnement renforcé (4 semaines d'affilée) pour les BRSA sans freins majeurs. L'approche collective et intensive favorise l'engagement devant le groupe et l'entraide dans la recherche d'emploi.

### Axe du plan : enfants et jeunes

Documents connexes :

- programme régional de santé PACA 2018-2023 ;
- schéma des services aux familles ;
- schéma départemental en faveur de l'enfance et de la famille.

## Volet « Enfants »

Illustrations (non exhaustives) contenues dans le plan dit pauvreté

*« En proposant [...] des actions concrètes de soutien à la parentalité, de développement de places en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), dans une perspective de places à vocation sociale (retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA), de promotion et d'éducation à la santé en milieu scolaire et périscolaire, la réduction des inégalités sociales de santé pourra être mieux assurée et le cycle de reproduction de la pauvreté pourra être enrayeré dès le plus jeune âge ».*

Objectifs et actions :

- Lutter contre le renoncement aux soins et améliorer le suivi médical ; ex :
  - Convention CD13/CPAM : attention portée à la pérennité des droits à la sortie de l'ASE reconduction tacite CMU ;
  - Bilan santé systématique 17 ans et reconduction bilan annuel pour les jeunes bénéficiant contrat jeunes majeurs ;
- Soutenir la parentalité et développer accueil des jeunes enfants ;
- Prévenir les troubles de développement de l'enfant.

Public visés : enfants ayant des troubles de développement en milieu scolaire (jusqu'à 6 ans) et leurs parents, préférentiellement situés sur des territoires de la politique de la ville.

3 thématiques prioritaires :

- hygiène buccodentaire ;
- santé nutrition/obésité
- réduction de la surexposition aux écrans.

2 axes transversaux :

- lutte contre la sédentarité ;
- renforcement des compétences psychosociales ;

- Prévenir les retards scolaires : (Action innovante) Mise en place d'ateliers permettant de répondre aux difficultés repérées par les professionnels de la petite enfance, avec implication et participation des parents.

Inscription de l'action dans un parcours, accompagnement de l'enfant et de la famille vers les dispositifs de prise en charges.

Travail partenarial avec le réseau parentalité, les professionnels de la santé de la petite enfance et de la prise en charge.

## Volet jeunes

Objectifs de la politique conduite :

- Anticiper l'arrivée à la majorité du jeune et la sortie du dispositif ASE ;
- Accompagner les MECS et les assistants familiaux sur leurs modalités de prise en charge, de manière à mieux prendre en compte l'accès à l'autonomie ;
- Renforcer et structurer les passerelles entre le champ de la protection de l'enfance et les acteurs des champs de l'insertion, du logement et du soin en faveur des jeunes adultes.

Le plan pauvreté est l'occasion de renforcer l'action menée par le département en faveur des jeunes de 18 à 21 ans.

### ▪ Lutter contre les sorties sèches de l'ASE

*« Les jeunes confiés à l'ASE sont confrontés beaucoup plus tôt et de manière beaucoup plus sensible que les autres à la problématique de l'autonomie, la sortie du dispositif ne pouvant aller au-delà de 21 ans. Le temps de préparation à l'autonomie est donc très court. Le Département des Bouches-du Rhône a toujours été mobilisé sur cet enjeu, et donne dès à présent un accès facilité au contrat jeune majeur aux jeunes qui lui sont confiés ».*

Actions :

- Former les professionnels de l'ASE sur les thématiques de l'accès au logement, de l'accès aux droits, de l'insertion sociale et professionnelle ;
- Favoriser la mise en lien et la coordination des acteurs de l'ASE et dispositifs existants ;
- A partir de 16 ans, et sous l'impulsion des inspecteurs enfance-famille, faire du projet pour l'enfant, un projet individualisé et globalisé pour l'autonomie. Ce dernier devient l'outil central de l'accès à l'autonomie sous toutes ses formes ;
- Anticiper les demandes de mesures de protection des majeurs ;
- Maintenir la couverture santé des jeunes sortants afin d'éviter les ruptures de droits et la perte de l'histoire de vie ;
- Prendre en compte au plus tôt la situation spécifique des jeunes en situation de handicap ou présentant des troubles psychiatriques.

#### ▪ Les maraudes mixtes

*« Les maraudes mixtes contribuent à l'action de prévention et de protection en allant vers les familles sans domicile ainsi que des jeunes en errance qui échappent à tout dispositif d'action sociale. Elles constituent également un outil de repérage et de traitement des situations de ces familles et femmes isolées avec enfants vivant dans la rue, dans des squats ou bidonvilles. L'enjeu est de développer des interventions mixtes associant potentiellement des travailleurs sociaux associatifs intervenant pour le compte de l'Etat et du Département dans leur domaine de compétence respectif.*

*Par ailleurs, une prise en charge en hébergement adapté selon la situation des personnes doit être mise en place. Pour les familles avec enfants, en fonction des règles de compétence en vigueur, un hébergement d'urgence sera pris en charge dans des structures dédiées. »*

Il s'agit d'une action innovante : expérimentation d'une intervention socio-éducative sur le territoire marseillais par des associations effectuant déjà des maraudes pour le compte des deux institutions avec conventionnement.

Des places d'hébergement d'urgence seront développées dans le respect des compétences dévolues à l'Etat et au Département.

#### Axe du plan : le travail social

*« L'action sociale vise à aider les personnes et les groupes les plus fragiles à mieux vivre, acquérir ou préserver leur autonomie et s'adapter au milieu environnant. Par ses actions de prévention et de protection, l'action sociale permet de lutter contre l'exclusion et la précarité et favorise la cohésion sociale [...] »*

Axes :

- Accueil social inconditionnel de proximité et accompagnement global : la notion de « l'aller vers » au cœur du travail social est revisitée en « faire ensemble » avec les personnes concernées dans une logique de co-élaboration. Principes directeurs : prise en compte de la globalité de la situation des personnes, mobilisation coordonnée et organisée des interventions ; participation active de la personne accompagnée.
- Numérique : offrir des services de proximité accessibles, performants et innovants à l'ensemble de la population, notamment des plus fragiles ;

Actions (illustrations) :

- *Accueil social inconditionnel de proximité* : actions de formation auprès des cadres de proximité, articulation expérimentations d'accueil social inconditionné de proximité/formations à la référence de parcours, coordination des interventions entre acteurs par conventionnement, ...
- *L'accueil numérique* ; ex : ouverture de points d'accueil via les réseaux sociaux ;
- *La coordination de l'accompagnement global et la référence de parcours* ; ex : création d'une plateforme de partage d'informations visant à décloisonner l'action des administrations, institutions et les structures associatives ; cela favoriserait la coordination des structures (partage de documents, de calendrier, suivi des dossiers...) ; mise en place des « référents de parcours », etc.





## L'ACTION COLLECTIVE DEPARTEMENTALE : ECOSYSTEME D'ACTEURS, INNOVATIONS, EXPERIMENTATIONS

Les échelles d'action en matière de lutte contre la pauvreté vont du mondial au local ; du macro au micro ; de l'obtention et de la pérennisation des moyens de la subsistance (matérielle et/ou sociale se nourrir, se loger, se laver) aux « *capabilities* »...

Localement, au-delà du cadre institutionnel exposé plus avant (stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et plan et actions départementale) et des politiques publiques et/ou compétences qui contribuent à la lutte contre la pauvreté, l'action collective en la matière est investie par un ensemble d'acteurs divers, dans leur forme, modalités ou champ d'intervention constituant un écosystème particulier.

La Commission a procédé à un ensemble d'auditions et lectures documentaires qui, sans viser à l'exhaustivité, donne à voir un foisonnement d'acteurs publics et/ou privés, réactifs et innovants.

### UN ECOSYSTEME REACTIF : LES ACTEURS A L'EPREUVE DE LA CRISE DU COVID19 - Illustrations

---

#### ➤ *Caisse d'Allocations Familiales*

*(Tiré d'une contribution de M. Patrick Soudais, membre du Conseil et de la Commission Exigence Sociale, Prévention, Santé et Président de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône)*

Acteur phare de l'action sociale, la CAF remplit des missions de service public tendant :

- au versement des prestations financières à caractère familial ou social (prestations légales),
- au versement de prestations, dites extralégales, dans le cadre de sa politique d'action sociale pour inciter et accompagner les acteurs locaux, principalement les collectivités locales et les associations, à développer des services adaptés aux besoins des familles (crèches, centres de loisirs, actions de soutien à la parentalité, animation de la vie sociale...);
- à conduire des actions d'information et de prévention auprès du public.

Sur notre Département, la CAF s'est toujours montrée particulièrement investie, dans une démarche d'optimisation des deniers publics et de qualité du service rendu au public malgré les fortes contraintes auxquelles elle se heurte (contraction budgétaire, densité des files actives, dématérialisation des services publics, défiance croissante, réformes réglementaires continues, besoins en formation corrélatifs,...).

Plus particulièrement, dans la période de crise sanitaire, la [CAF des Bouches-du-Rhône](#), aux côtés de ses partenaires, a déployé des efforts exceptionnels au service de la population. Pour ce faire, elle a réorganisé jusqu'à sa propre organisation en instaurant notamment un séminaire des acteurs de la stratégie pauvreté ou encore en contribuant à des appels à projets parmi lesquels le Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté.

La Caisse départementale s'est ainsi organisée pour répondre aux besoins en faveur du maintien des modes de garde des jeunes enfants (et donc du maintien en activité des familles), du soutien aux parents et du lien social, de l'adaptation des modalités d'intervention et de financement en direction des structures d'accueil des jeunes enfants, d'animation de la vie sociale, des services d'aide et d'accompagnement à domicile ou encore d'une meilleure accessibilité aux droits sociaux.

De même, elle s'est montrée particulièrement proactive en matière d'accompagnement au développement (soudain et contraint) du numérique et d'accompagnement de la scolarité.

Dans ce cadre, elle a pu accompagner les centres sociaux par des outils de pilotage et de partage des bonnes pratiques.

Elle a également organisé un soutien éducatif, matériel et humain, par de l'aide au devoir, la distribution de kits d'activité, la création d'activités ludo-éducatives à réaliser à la maison ou encore la diffusion d'un journal numérique et d'une émission de radio locale pour garder le lien avec les usagers.

Elle a enfin renforcé son appui en matière d'accès aux loisirs (offre d'activités périscolaires à forte valeur éducative, accompagnement aux départs en vacances...).

## ➤ Aix-Marseille Université

[L'Université d'Aix-Marseille](#) s'est également montrée très impliquée dans le cadre de la crise sanitaire.

Dès le premier confinement, elle a ainsi établi une cellule d'écoute et d'accompagnement psychologique, 100 % gratuite, à destination de ses étudiants.

Une expérimentation est par ailleurs conduite par la Caisse sur la Commune de Chateaufort pour proposer des actions expérimentales afin de faciliter l'identification et l'accès à des places d'accueil du jeune enfant pour les demandeurs d'emploi en s'appuyant sur un relai d'assistants maternels (RAM).

Ce dispositif a permis d'identifier des leviers d'action en vue de :

- Renforcer et élargir les missions de coordination et d'interface du RAM (notamment entre offre et demande, et missions d'orientation) ;
- Recruter *a minima* un demandeur d'emploi en qualité d'assistant maternel afin d'élargir l'offre d'accueil à destination des parents inscrits dans un processus d'insertion ;
- Collaborer avec Pôle Emploi à l'affectation de berceaux en crèches en faveur des demandeurs d'emploi.

Enfin, la CAF a souhaité :

- Soutenir des projets de paniers solidaires et épiceries sociales répondant au double impératif de soutenir les agriculteurs locaux, (notamment via un partenariat MSA), tout en veillant à ce que les aides alimentaires irriguent l'ensemble du territoire départemental au-delà des zones urbaines.
- Affecter une enveloppe financière de près d'1 M€ au soutien des 18-25 ans en situation de vulnérabilité.

Elle a par ailleurs mis en place de nombreux dispositifs d'aide sociale, notamment par la distribution de produits de première nécessité (paniers alimentaires, kits d'hygiène) et de matériels de travail (200 cartes SIM, une centaine de clés USB, environ 350 ordinateurs).

L'Université maintient par ailleurs son engagement, notamment au moyen de projets visant à faciliter l'accès des étudiants à la mobilité, au logement ou encore à l'emploi.

## ➤ La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) : le dispositif M.A.S

*(Ce chapitre est tiré d'une contribution réalisée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Bouches-du-Rhône, avec l'aide de Bruno HUSS, membre du Conseil et de la Commission Exigence Sociale, Prévention, Santé, Directeur des partenariats du Groupe Solimut France et Président de l'Association des Directeurs des Organismes de Mutualité Francophones)*

Parmi les efforts déployés par les acteurs institutionnels en matière d'accès aux droits et aux soins, le [dispositif original M.A.S.](#) (« *Mission Accompagnement Santé* », dispositif anciennement intitulé PFIDASS) piloté par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Bouches-du-Rhône doit être mentionné.

Ce dispositif a été créé afin de répondre utilement au phénomène de renoncement aux soins qui est estimé à des niveaux très élevés, compris entre 20 et 30 % de la population, et touche même des publics dont les droits sociaux sont ouvertes.

Deux motifs principaux, et corrélativement deux leviers d'action, ont été identifiés :

- un reste à charge demeurant trop élevé pour être assumé par les assurés les plus vulnérables<sup>39</sup> ;
- une difficulté d'accès au système de soins notamment due à sa complexité.

Ainsi, le dispositif instauré par la Caisse cible cinq problématiques principales qui constituent l'actuel champ d'intervention de la Mission, à savoir :

- les difficultés d'accès aux droits ;
- le renoncement/la difficultés d'accès à des soins ;
- le renoncement/la difficultés d'accès à des soins liés au handicap ;
- la fragilité face au numérique, comme cause de renoncement ;
- les situations sociales complexes.

L'accompagnement s'effectue en plusieurs temps :

- suivant le principe de l'« *aller vers* », une phase de détection suivie d'une prise de contact ;
- un état des lieux de la nature et des causes du ou des renoncements ;
- la construction d'un plan d'action avec l'utilisateur pouvant porter sur différents volets (ex : ouverture des droits, négociation de devis de complémentaires santé pour minimiser le reste à charge, sensibilisation aux actions de prévention, orientation vers des partenaires sociaux, notamment la CARSAT, accompagnement aux démarches dématérialisées).

Pour l'année 2020, malgré la période de crise sanitaire et la nouveauté du dispositif, plus de 1.300 accompagnements ont été réalisés.

---

<sup>39</sup> Sur ce point, il est à noter que le taux de bénéficiaires de la Couverture santé solidaire (C2S) couverts par la CPAM

des Bouches-du-Rhône est plus élevé que ceux relevés en moyenne dans les autres CPAM de France.



## UN ECOSYSTEME INNOVANT : UN TERRITOIRE D'INITIATIVES ET D'EXPERIMENTATION

---

### ➤ *Innovation sociale : L'îlot (Saint Louis) (PDEC / CD13)*

Ce centre *d'hébergement d'urgence* pour les femmes victimes de violence est pourvu de 48 conteneurs entièrement réaménagés en logements. Il peut accueillir 27 familles, soit 52 personnes simultanément.

Le terrain, propriété d'Enedis, est mis à disposition de l'association missionnée sur le projet, La Caravelle, par une convention d'occupation temporaire pour 2 ans mais susceptible de s'étendre au-delà de 5 ans.

Sur place, les associations SOS Femmes, AVADD ou encore le CIDFF Phocéen proposent un accompagnement des familles dans les champs sociaux, judiciaires et administratifs.

Par ailleurs, il est à noter que ces conteneurs maritimes réhabilités en logement ont été réalisés par des personnes accompagnées dans le cadre de chantiers d'insertion conduits au sein de LVD Energie (filiale du Groupe La Varappe, cf. ci-après).

### ➤ *Le Groupe La Varappe Emploi*

Créée en 1992, l'Association La Varappe – devenue [Groupe la Varappe](#) – s'est fondée à partir de la conviction que le développement économique d'un territoire a également vocation à permettre à des publics marginalisés d'engager un parcours de reconstruction, professionnelle et sociale, et se pense comme un laboratoire d'innovation sociale.

Présent en France et Outre-mer, le groupe se structure autour de 22 filiales réparties dans quatre domaines : l'environnement, l'éco-construction, le développement des ressources et des compétences, la santé.

C'est dans cette optique qu'Homeblok, par exemple, expert en fabrication modulaire de containers assemblés et marque de l'entreprise LVD (filiale du Groupe La Varappe), a contribué, aux côtés du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, à l'édification de l'îlot Saint-Louis.

Ses équipes de personnels en insertion ont ainsi réalisé, en moins de 5 mois, 600 m<sup>2</sup> de modules (containers reconditionnés en logement) offrant les conditions d'intimité et de sécurité nécessaires aux parcours de reconstruction des publics vulnérables accueillis (femmes victimes de violence et leurs enfants).

Par ailleurs, et outre le fait que ces logements s'inscrivent dans une démarche d'urbanisme circulaire, car les structures sont démontables et transportables, ils ont également vocation à répondre aux enjeux écologiques (RT2012).

## ➤ *Le Projet ASSAb : pour une continuité d'accès aux soins des publics vulnérables*

Issu d'une initiative portée par la Ville de Marseille, la DDASS des Bouches-du-Rhône, l'ARS PACA visant à conduire une étude sur la coordination et la continuité de l'accès aux soins pour les personnes sans abri, dans le cadre du Contrat Local Santé passé entre la Commune et l'ARS, le [Projet ASSAb](#) est aujourd'hui hébergé par l'Hôpital Européen et porté par une équipe de deux coordinateurs.

Le projet ASSAb est soutenu et appuyé par un comité technique interinstitutionnel qui réunit bimestriellement autour de l'équipe de coordination et aux côtés du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, l'ARS PACA et DT-ARS, SSPH de la Ville de Marseille, la DRDJSCS et la Préfecture des Bouches-du-Rhône, les PASS et l'AP-HM, le Centre Hospitalier Edouard Toulouse, l'Hôpital Européen, le BMPM, le SIAO 13, la CPAM, le CCAS, le Conseil Régional PACA, l'ASV Marseille Centre, le Samu Social-115, *etc.*

Il associe ainsi l'ensemble des acteurs de la lutte contre la pauvreté, qu'ils œuvrent en faveur de la santé, du lien social, de l'accompagnement social et l'hébergement, *etc.* (Croix Rouge française, ATD Quart Monde, Action contre la Faim, Restos du Cœur, V13, MARSS, Secours Catholique, Secours Populaire, *etc.*).

Le projet a vocation à optimiser le service rendu et l'accompagnement des bénéficiaires de ces associations, notamment par le développement d'outils permettant de décloisonner l'action des acteurs et créer des synergies entre eux.

Plus concrètement, il s'agit :

- d'améliorer l'accès aux soins (soutien aux PASS, mutualisation des soins sur les accueils dits "bas seuil") et aux droits (domiciliation, CPAM) ;
- de veiller à une continuité de l'offre de soins, par la coordination des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS), des services d'Urgences hospitalières et du Centre 15/SAMU.

- de coordonner le travail des équipes de terrain (coordination et information des équipes mobiles pour une meilleure orientation, accompagnement santé, *etc.*) ;
- d'optimiser la formation et l'information des acteurs et bénévoles pour améliorer la connaissance des problématiques et lutter contre la stigmatisation des publics ou encore améliorer leur accueil au sein des dispositifs de soins ;
- de développer la connaissance quantitative et qualitative des publics accompagnés.

Sur le plan méthodologique, le projet se veut avant tout participatif et réunit ainsi la plupart des acteurs opérant auprès des publics sans domicile dans une démarche de dialogue et de coopération. Il permet ainsi l'ajustement des organisations et le renforcement des pratiques participatives autour du triple enjeu « *droit-santé-hébergement* » des personnes sans-abri.

Au-delà de son action en matière d'accès aux soins et de coopération multi-acteurs, le champ du projet s'est enrichi, notamment par :

- l'animation d'une action de sensibilisation à la prise en charge des publics précaire au sein de l'école des Marins-Pompiers de Marseille, en coordination avec les [MARSS](#) et [ADJ Marceau](#) ;
- la conduite d'une mission d'observation et de recherche (quanti-/qualitative) sur les personnes sans domiciles ;
- la contribution au projet de plateforme d'accès au logement porté par la [SIAO 13](#) ;
- la contribution à d'autres projets (ex : les réflexions conduites par le [LabZéro](#), laboratoire d'innovation public, sur les objectifs « *zéro sans abri* », « *zéro non-recours aux droits* »).

Ce dispositif entend ainsi favoriser la coopération, l'information et le dialogue entre les acteurs du territoire.

## EQUIPES MOBILES LOCALITE DE MARSEILLE

### Equipes Jour

### Equipes Nuit

<b>MARSS</b> Mouvement et Action pour le Rétablissement Sanitaire et Social Accès aux soins troubles psychiatriques sévères et pathologies somatiques et/ou addictives associées Tournées du lundi au vendredi de 9h à 17h Hypercentre de Marseille Contact : 06 16 19 33 42 (9h - 17h)	<b>Mission Bidonville (Mdm)</b> Accès aux soins des personnes migrantes d'Europe de l'Est (Famille Roms) Consultations de médecine générale sur les squats et campements des personnes 2 fois par semaine - jours variables Contact : 06 16 45 96 49	<b>Equipe mobile ADJ</b> Marseille / Constat Aller vers - Accès aux droits et aux soins Accompagnements - Orientations - Tout public Tournées du lundi au vendredi: matin et / ou après midi de 8h30 à 16h30 Tous les secteurs de Marseille Contact: 06 63 03 65 10 / 04 91 84 09 60	<b>Secours Catholique</b> Soutien aux personnes - Distribution de boissons et collations - lien - information Tournées tous les soirs de 19h30 à 00h Secteur Sud et Est Contact : 115 / 06 08 86 82 62 (accueil mobile)	<b>Vendredi 13</b> Distribution de repas, kit hygiène, vêtements, couvertures- écoute - lien - orientation Horaires Nuits : 18h30-24h Secteurs : Est/Lundi/ Sud/Mercredi/ Nord/Samedi/ Est/ Centre/Nord/Vendredi Arrêt Camion Joliette : Mardi et jeudi 17h30-20h30 Contact : 115/06 12 33 31 29
<b>Autres Regards</b> Informations - Prévention - Réduction des risques et des dommages liés à la Prostitution Tournée le lundi après midi de 14h à 17h une semaine sur deux en centre-ville ou à l'extérieur de Marseille (Fos - Plan de Campagne - Cuges) Contact : 04 91 42 42 90 (9h45 - 17h45)	<b>Sleep'in (Groupe SOS)</b> Information - Prévention - Réduction des risques et des dommages liés à l'usage de drogues Tournées centre lundi ap-midi, mercredi matin Tournées quartiers Nord, jeudi matin Contact : 04 91 62 84 84	<b>BUS 31/32</b> Marseille Information - Prévention - Réduction des risques et des dommages liés à l'usage de drogues Tournées les mardi après midi de 14h à 17h mercredi de 10h30 à 14h (Grands ensembles des quartiers Nord) Tournées le jeudi après midi de 13h30 à 17h (en centre ville) Contact : 06 65 69 17 07/ 04 95 04 56 06	<b>Amicale du Nid 13 Orion</b> Aller à la rencontre des personnes en situation de prostitution - Ecoute Propositions d'alternatives - Accompagnements Tournée le jeudi nuit sur Marseille 22h-02h (hiver) / 23h-03h (été) Contact : 06 75 21 09 61 / 04 91 29 77 00	<b>Samu social Croix Rouge Française</b> Soutien aux personnes - lien - informations orientations - signalements Tournées 5 soirs sur 7 (sauf dimanche lundi) de 19h30 à 2h Tournée sud + est : mardi / Tournée nord : mercredi - vendredi Tournée sud : jeudi / Tournée centre : samedi Contact : 115
<b>Samu Social Croix Rouge Française</b> Création de lien - Informations - Orientations Accompagnements Permanences du mardi au vendredi de 15h à 19h / le samedi de 14h à 18h Contact : 04 91 15 71 63	<b>Amicale du Nid 13 Orion</b> Aller à la rencontre des personnes en situation de prostitution - Ecoute Propositions d'alternatives - Accompagnements Tournée hors Marseille : Ma. 11h-15h Centre ville : lu. matin, me, ap-midi, je. 17h-21h Contact : 06 75 21 09 61 / 04 91 29 77 00	<b>Mission sans abri</b> (Médecin du Monde) Aller vers - créer du lien - orientation 4 Tournées par semaine Grand centre ville Contact : 07 77 80 12 47 (responsable mission)	<b>ADDAP 13</b> (équipe grande soirée) Rencontrer et accompagner le public jeune (11 à 21 ans) orienter vers le droit commun Tournées 6 soirs sur 7 du lundi au samedi toute l'année de 18h à 00h30 Secteur centre : 06 64 63 96 81 Secteur Littoral : 06 09 77 31 11	<b>Autres Regards</b> Informations - Prévention - Réduction des risques et des dommages liés à la Prostitution Tournée de nuit le mercredi soir de 22h à 5h une semaine en centre-ville, une semaine sur les quartiers sud Contact : 04 91 42 42 90 (9h45 - 17h45)
<b>Restos du cœur</b> Distribution de repas, aides à la personne tout public Tournées les lundi, mardi, jeudi et vendredi secteur Nord et Sud Contact : 06 23 50 00 75 (Joseph)	<b>Nouvelle Aube</b> Auto support Information - Prévention - Accès aux droits et aux soins des publics jeunes vivant à la rue ou en squat - sécurisation des lieux de vie Tournées les mardi et jeudi après midi 13h30 à 17h (centre-ville, maternité, copropriété, Saint-Jacques-proximité, Sanna, Marguerite) Contact : 06 07 32 69 63	<b>ASUD MARS SAY YEAH</b> Auto support Réduction des risques et des dommages liés à l'usage de drogues et à la sexualité 4 tournées par semaine en journée Hypercentre (Longchamp, la plaine, Vieux Port, Saint Charles, Labadie, Canal, Sénac, Niveaux, Réformés) Contact : 07 77 97 37 89	<b>Equipe Mobile d'Aide (EMA)</b> Aides matérielles, évaluation sanitaire, soins infirmiers, transport Tous secteurs de Marseille 7j/7 de 14h à Minuit Intervention sur signalement au 115	<b>HÔPITAUX / URGENCES PSYCHIATRIQUES</b> TIMONE Accueil : 04 13 42 93 00 Infirmiers : 04 91 43 50 15 NORD Accueil : 04 91 96 48 32 Infirmiers : 04 91 96 49 56
<b>BUS 31/32</b> Unité mobile bus méthadone Information - Prévention - Accès au traitement de substitution - Réduction des risques et des dommages liés à l'usage de drogues Stationnement tous les jours de l'année 15h à 16h30 rue Antoine Zattara (près gare Saint Charles) Contact : 06 16 93 40 18	<b>Equipe Mobile d'Aide (EMA)</b> Aides matérielles, évaluation sanitaire, soins infirmiers, transport Tous secteurs de Marseille 7j/7 de 14h à Minuit Intervention sur signalement au 115	<b>PASS PSY Hôpital E. TOULOUSE :</b> 04 91 96 97 17 - 06 27 45 28 86 permanence médico sociale 9h à 17h (Lundi Au Vendredi sur RDV) <b>PASS Médico social RIMBAUD</b> Hôpital Timone : 04 91 38 78 79 permanence médico sociale 9h à 17h (Lundi au vendredi sur RDV)	<b>SAMU Urgences Médicales : 115</b> <b>SAMU SOCIAL Urgences : 115</b>	<b>HÔPITAUX / URGENCES GÉNÉRALES</b> TIMONE Accueil : 04 13 42 97 00 Infirmiers : 04 13 42 96 50 NORD Accueil : 04 91 96 44 44 Infirmiers : 04 91 96 48 25

### ➤ L'association Bou'Sol – Pain et Partage

Créée en 2013 sous l'impulsion du chantier d'insertion "Pain et Partage" (implanté à Marseille) et de la volonté de deux entrepreneurs sociaux, la [Société Coopérative d'Intérêt Collectif Bou'Sol](#) est un écosystème innovant et relevant de l'Economie Sociale et Solidaire qui s'emploie à structurer les acteurs de la filière régionale blé/farine/pain (bio) en s'appuyant sur un réseau de boulangeries solidaires « Pain et Partage ».

Inspiré d'actions bénévoles conduites en Roumanie et aux Philippines et permettant d'insérer des enfants de rue par la création de boulangeries solidaires, le réseau Bou'Sol-Pain et Partage s'inscrit dans une démarche de développement local soutenable, en contribuant :

- Au soutien de la filière blé-farine-pain, et corrélativement l'activité économique ;

- A l'insertion sociale des populations via les chantiers d'insertion et parcours de formation ;
- Au « mieux manger » des populations, à qui elle fournit des produits bio et de qualité ;
- Et plus généralement, au développement du territoire et des populations, notamment au travers de son tiers-lieu, le Pôle Alimentaire Solidaire Territorial et d'Innovation Sociétale, pépinière de projets, centre de recherche, d'innovation, d'expérimentation et de formation, lieu de vie et de coopération autour des thèmes « alimentation » et « solidarité ».

Il s'est également montré très investi en faveur des publics les plus vulnérables en produisant, depuis le début de la crise sanitaire, des milliers de paniers alimentaires, notamment avec le soutien des collectivités locales et les Fondation de Marseille et Fondation de France.



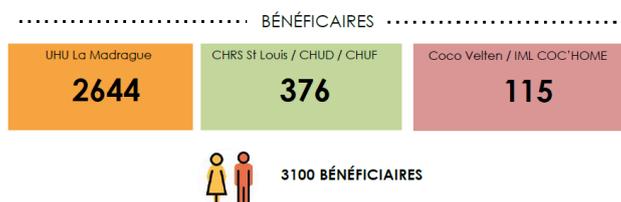
## UN ECOSYSTEME COMPOSITE QUI CONSTRUIT UNE REPONSE DIVERSIFIEE AUX BESOINS

### ➤ Le Groupe SOS Solidarités<sup>40</sup> : pour une réinsertion progressive par le logement

Le [groupe SOS Solidarités](#) a vocation lutter à contre toutes les formes d'exclusion et a pour objectif de faire acquérir le maximum d'autonomie aux différents publics qu'il accompagne selon le principe fondateur : « Une société pour tous, une place pour chacun ».

HANDICAP	HABITAT ET ACTION SOCIALE	ADDICTIONS	SANTÉ COMMUNAUTAIRE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	SOIN AVEC HÉBERGEMENT TEMPORAIRE
Accompagne les personnes en situation de handicap à tous les âges, vers un maximum d'autonomie à travers des leviers comme le logement, la formation, l'insertion et le soin.	Accueille, héberge, loge et insère des personnes en situation d'exclusion et de fragilité.	Agit aussi bien au niveau de la prévention, des soins, de l'hébergement, de l'insertion sociale et professionnelle que de la réduction des risques auprès des personnes en situation d'addiction.	Développe une offre de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement global dédiée aux personnes vivant avec le VIH ou une hépatite virale, et aux populations exposées au risque de contamination.	Propose aux personnes en situation d'isolement et de précarité des solutions d'hébergement afin de prévenir l'aggravation de leur état de santé et de rendre possible la coordination des soins.
<p><b>60</b> établissements (dont 10 gérés par GROUPE SOS Jeunesse)</p> <p><b>3 681</b> bénéficiaires</p> <p><b>2 383</b> places en établissements</p>	<p><b>94</b> établissements (dont 10 gérés par GROUPE SOS Jeunesse)</p> <p><b>30 169</b> bénéficiaires</p> <p><b>4 576</b> places</p> <p><b>1 465</b> logements accompagnés</p>	<p><b>50</b> établissements et services</p> <p><b>14 796</b> bénéficiaires dont 1 171 hébergés</p> <p><b>332</b> places en hébergement</p>	<p><b>3</b> associations</p> <p><b>24 218</b> bénéficiaires dont</p> <p><b>103</b> hébergés</p>	<p><b>20</b> établissements et services</p> <p><b>894</b> Bénéficiaires</p> <p><b>512</b> places</p>

### 2019 EN CHIFFRES



Dans le cadre de son action habitat et action sociale auprès des publics vulnérable, le Groupe est en charge de gérer, à Marseille, différents types de dispositifs d'accueil et d'hébergement, à savoir :

#### L'Unité d'Hébergement d'Urgence (UHU) de la Madrague

Elle a pour mission centrale la mise à l'abri de nuit pour de courtes périodes, c'est-à-dire :

- offrir un hébergement collectif d'urgence 365 jours par an avec accès aux ressources de première nécessité (repas, hygiène) ;
- assurer une veille médico-sociale sur les publics en situation d'extrême pauvreté et repérer d'éventuelles situation d'urgence ;
- opérer toutes évaluations utiles des publics (médicales, psychiques, sociales) afin de les orienter utilement ;
- de favoriser l'accès aux soins et aux droits.

Les 57 équipiers de l'Unité – sanitaires, sociaux, administratifs, encadrants – accueillent 284 hommes (et plus de 300 en période hivernale), par l'intermédiation du 115-SamuSocial, suivant des principe d'inconditionnalité et de très haut seuil de tolérance. 26 d'entre eux y vivent de façon permanente depuis 4 à 20 ans.

L'UHU La Madrague s'emploie à entretenir et développer des partenariats, particulièrement en matière de santé (PASS, SSIAD, équipe mobile de liaison psychiatrique...).

<sup>40</sup> Cf. Rapports d'activité 2019

L'Unité est actuellement en train de développer divers projets parmi lesquels un dispositif d'accueil dédié aux primo-appelants et visant à maximiser leurs chances de réinsertion ainsi qu'un dispositif d'accompagnement de personnes souffrant d'alcoolisme.

### [Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale \(CHRS\) Saint-Louis](#)

Ce CHRS présente la particularité d'être un Centre d'accueil spécifiquement dédié à l'accueil d'urgence des femmes (50 à 54 places). Ouvert en continu, il remplit des missions similaires à celles de l'UHU La Madrague mais s'en distingue par des durées moyennes de séjour bien plus longues. Ainsi, bien qu'il soit identifié comme dispositif d'accueil d'urgence, il remplit néanmoins – et au moins pour partie – une fonction de stabilisation de parcours. Le CHRS Saint-Louis est également engagé dans des projets innovants (ex : l'Îlot Saint-Louis).

### [Le CHRS La Selonne](#)

Ce second CHRS dispose de 98 places (16 lits d'accueil d'urgence et 82 lits d'insertion). Il offre ainsi une solution d'hébergement mais également un accompagnement à la réinsertion (notamment par des *ateliers de réadaptation à la vie active*, déployés en partenariat avec l'Association Espoir et des entreprises privées) et constitue, en quelque sorte, une période *transitionnelle* avant le retour à une vie sociale et professionnelle *normale*.

### [Le Centre d'Hébergement d'Urgence Diffus \(CHUD\)](#)

Conçu comme un nouvel échelon entre le dispositif d'urgence, ce dispositif a pour mission la mise à l'abri, en appartements collectifs (non-mixtes), de bénéficiaires connus et disposant d'une certaine autonomie et d'une capacité à vivre en collocation.

Il constitue, en quelque sorte, d'un "sas" de stabilisation qui ambitionne de permettre aux publics de se reconstruire et bâtir, dans de bonnes conditions, un projet d'insertion.

### [Le Centre d'Hébergement d'Urgence Familles \(CHUF\)](#)

Ce second dispositif de logement diffus vise à mettre des familles à l'abri, en appartement (du T1 au T4), dans l'attente d'une solution pérenne et adaptée. Il compte environ 40 places et s'adresse aux femmes enceintes (à partir du 7<sup>ème</sup> mois de grossesse) ou à des familles monoparentales ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans, se trouvant en situation de grande précarité et de vulnérabilité médico-et/ou psycho-sociale, repérés et orientés par les services d'action sociale du Département des Bouches-du-Rhône.

### [La Résidence Hôtelière à Vocation Sociale \(RHVS\) Coco Velten](#)

Ce dispositif combine une solution d'hébergement à un accompagnement extensif vers la réinsertion (santé, emploi, formation, relations familiales et sociales, suivi administratif et judiciaire...) afin de permettre aux publics de retrouver *in fine* leur autonomie.

En outre, et de par son lien étroit avec Yes We Camp et Plateau Urbain, et sa situation au cœur du « *Tiers Lieu* » [Coco Velten](#), il facilite la resocialisation et la *réhumanisation* des publics par leur proximité et/ou leur participation aux diverses activités qui y sont déployées (loisirs, jardins, conférences, événements notamment de quartier, etc....).

De plus, ce dispositif implique nécessairement approche structurelle de l'accompagnement dès lors que la durée d'hébergement des bénéficiaires est limitée à celle du bail précaire consenti aux porteurs du projet.

En 2020, la moitié des 115 bénéficiaires inscrits en file active relevaient des 5 consortiums :

- Insertion post-carcérale,
- Accompagnement socio-professionnel des 18-25 ans,
- Aide aux personnes isolées en situation d'addiction et/ou de fragilité psychique,
- Mission de résorption des bidonvilles,
- Aide aux femmes victimes de violence conjugales ou de proxénétisme.

Ce lieu-pilote, inauguré et salué en avril 2018 par le Premier Ministre d'alors, Edouard Philippe, a vocation à être approfondi, optimisé, voire essaimé à travers Marseille (après évaluation et éventuels ajustements).

### [Le service d'Intermédiation Locative \(IML\) Coc'Home](#)

Ce dispositif innovant d'intermédiation locative vise à donner accès au logement, en diffus, à un public d'environ trente personnes issues de la grande précarité et souffrant de troubles psychiques nécessitant un accompagnement médico-social modéré. L'objectif, via le glissement de bail, est l'accès de ce public à la location dans le parc immobilier privé et, à terme, à un certain niveau d'autonomie.

### PAROLES D'ACTEURS...

Le Directeur territorial du Groupe SOS souligne le rôle fondamental de ses équipes dans la réussite des accompagnements mais alerte néanmoins sur plusieurs problématiques lourdes auxquelles elles se confrontent.

*Il évoque tout d'abord la saturation des files actives et la nécessité d'approfondir l'offre d'accueil pour les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion. La surabondance des besoins par rapport à l'offre obligeant les opérateurs à travailler à flux tendus, avec les « moyens du bord », sans pouvoir optimiser au maximum le déploiement des spécificités propres à chacun de ces dispositifs.*

*Par ailleurs, et en conséquence de la crise sanitaire, de nouveaux publics sont venus gonfler les files actives (notamment des travailleurs indépendants et des étudiants soudainement privés de moyens de subsistance) qu'il ne semble pas judicieux d'accompagner de la même façon et au sein des mêmes structures d'hébergement dès lors que ceux-ci ont été bâti pour répondre aux problématiques spécifiques d'autres types de publics et de profils sociaux.*

\*\*\*

Dans le cadre de l'ensemble des dispositifs déployés, le Groupe SOS vise 4 objectifs : « mettre à l'abri », « prendre soin », « favoriser le lien social » et « prévenir », qu'ils poursuivent suivant 3 principes d'actions :

- « L'impératif de positionner la personne accompagnée comme principal acteur de son projet de vie, par l'autonomisation et le respect du libre-arbitre » ;
- L'action partenariale (PASS, services hospitaliers, CAF, PMI & MDS, SAMU Social, SOS Femmes, SIAO, Vendredi13, MJD, bailleurs sociaux, centres sociaux,...) ;
- L'amélioration continue de la qualité de l'accueil et de la prise en charge.

*En second lieu, il souligne le manque drastique de moyens en matière de prise en charge des troubles psychiques, psychiatrique et/ou liés aux troubles addictifs, avec une raréfaction des places en hôpital psychiatrique et une absence d'alternative pour les publics précaires.*

*Enfin, on observe une problématique spécifique liée à l'accueil des personnes âgées en situation de perte d'autonomie et/ou de dépendance.*

*Ceux-ci en effet ne peuvent assurément pas assumer le rythme quotidien et l'autogestion qu'impliquent ce type de dispositifs :*

- *qu'il s'agisse de centres d'accueil collectif (donc exclusivement de nuit) ;*
- *ou d'hébergements diffus, qui supposent un degré d'autonomie suffisamment élevé.*

*Ils devraient donc plutôt relever de dispositif médicalisés – ou, à tout le moins, adaptés – et permettant un accueil de jour<sup>41</sup>.*

---

<sup>41</sup> Propos recueillis en novembre 2020

## ➤ Action logement<sup>42</sup> : soutenir le maintien dans le logement des publics précaires

Créé il y a plus de 65 ans, [Action Logement](#) est acteur majeur du logement social et intermédiaire en France. Il gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires.

Action Logement intervient à deux niveaux :

- La construction et le financement de logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale.
- Le soutien à la mobilité professionnelle et résidentielle, par la prestation de services et l'attribution d'aides financières en faveur de l'accès au logement (et donc à l'emploi) des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Parmi les actions conduites, on relève :

- Une série de dispositifs dédiés aux jeunes actifs, tel que :
  - une aide forfaitaire de 1.000 € aux jeunes locataires en emploi depuis moins de 18 mois et percevant de faibles revenus (aide Logement Jeunes Actifs) ;

- une caution gratuite pour faciliter l'accès au logement (garantie Visale) ;
- un dépôt de garantie, remboursable en 25 mois sans frais (avance Loca-Pass) ;
- jusqu'à 100 € d'aide mensuelle au paiement du loyer (aide Mobili-Jeune) ;
- Des dispositifs spécifiquement dédiés à l'accompagnement des publics en difficulté, comprenant :
  - un service d'accompagnement social, gratuit et confidentiel, dédié aux salariés du secteur privé confrontés à des difficultés personnelles et/ou professionnelles qui génèrent un déséquilibre financier et/ou viennent fragiliser le maintien dans leur logement ou empêchent l'accès à un logement ;
  - une aide au logement des travailleurs saisonniers du secteur agricole pouvant aller jusqu'à 600 € sur 4 mois ;
  - une aide exceptionnelle de 150 € par mois à destination des salariés aux revenus modestes (pendant 6 mois pour les personnes en situation de perte d'emploi et 2 mois pour les autres salariés) afin de les soutenir dans le contexte de crise sanitaire.

## ➤ L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) Région SUD

*(Contribution de Pierre Allary, représentant la CCI Aix-Marseille et Président de la Commission Aménagement et attractivité du territoire)*

Créée à la fin des années 1980 par Marie Nowak, économiste spécialiste du microcrédit, [l'ADIE](#) est une ARUP française ayant pour ambition de « *faire en sorte que chacun, même sans capital, sans diplôme, sans relation, puisse devenir entrepreneur, ne serait-ce que pour créer son propre emploi, à condition d'avoir accès au crédit et à un accompagnement professionnel fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité* »<sup>43</sup>.

Il s'adresse à des porteurs de projet d'emploi(s), (indépendant(s) ou salarié(s)) afin de leur donner accès à des financements, des conseils et/ou un accompagnement, notamment par le biais du micro-crédit accompagné. Mais, outre les obstacles administratifs et bancaires qu'elle contribue à lever, l'ADIE s'attache également à briser les barrières psychologiques et donner des clés liées à la posture professionnelle.

<sup>42</sup> Cf. Rapports d'activité 2019

<sup>43</sup> Propos tenus par Frédéric LAVENIR, Président de l'ADIE

Pour l'année 2019, l'ADIE Région Sud a permis :

- de répondre à près de 5.000 porteurs de projets (information, réorientation, conseils en vue d'approfondir, de consolider ou de repenser des projets encore inaboutis) ;
- d'accompagner 1.300 projets (dont la moitié étaient résidents du Département et une majorité, issue de quartiers prioritaires).

Le succès de l'ADIE repose notamment sur un partenariat resserré entre acteurs associatifs, organismes de financement privés, entreprises, bénévoles et services public.

## ➤ Association Emergences : animatrice du PLIE Marseille Provence

*(Contribution de Pierre Allary, représentant la CCI Aix-Marseille et Président de la Commission Aménagement et attractivité du territoire)*

L'Association Émergences est une association, crée pour animer le Plan Local D'insertion et de l'Emploi (PLIE) et administrée par des chefs d'entreprises, responsables associatifs et personnes qualifiées.

Elle pour mission d'accompagner des personnes éprouvant des difficultés sociales et/ou professionnelles à (ré-)accéder à l'emploi.

L'approche du PLIE MP repose avant tout sur la responsabilisation de l'adhérent à qui il appartient de bâtir, à l'aide d'un accompagnement renforcé et individualisé, son propre projet et son propre parcours de réinsertion.

Dans cette perspective, l'accompagnant se positionne d'abord comme une ressource et un soutien et mobilise, pour ce faire, l'ensemble de ses compétences et des leviers à sa disposition (élaboration d'un diagnostic socioprofessionnel et de stratégies d'orientation, d'évaluation, de formation, d'acquisition d'expériences professionnelles et d'aide à la prospection d'un emploi durable...).

Le PLIE MP mesure son impact à l'implication (et la fidélisation) des entreprises et à la multiplication des passages en situation de travail ; il répond donc à une approche de l'insertion suivant la logique de « l'activité d'abord » (*work fist*).

Elle recense ainsi :

- près de 3.000 personnes accompagnés,
- 350 entreprises partenaires,
- et plus de 1.300 actions bénévoles menées chaque année au bénéfice de ses adhérents.

Elle compte également :

- plus de 1.000 entreprises clientes (c'est-à-dire ayant eu recours à ses services pour recruter du personnel, telles que des entreprises adjudicataires de marchés soumis à condition d'emploi de publics en insertion),
- ayant permis la remise en emploi, sur le seul territoire de Marseille Provence Centre, plus d'environ 700 personnes sur les dernières années.

Remplissant une mission de service public (PLIE), l'Association Emergence bénéficie en outre de financements publics, locaux et européens.

## ➤ L'urgence sociale et les maraudes

### Le 115/Samu Social

La gestion 115/Samu Social a été confié par la Ville de Marseille à l'Association Sara Logisol, dans le cadre d'une délégation de service qui implique notamment :

#### La gestion de la plateforme téléphonique 115/Samu Social :

Service d'urgence du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), il a vocation à orienter les publics en difficulté sociale vers des solutions d'hébergement ou de logement, (cf. par exemple, les centres d'accueil gérés par le Groupe SOS) mais également des nuits d'hôtel. Composée d'une équipe de 16 personnes qui assure une permanence 7/7-24/24, l'équipe du Sara-Logisol répond quotidiennement à environ 1.000 appels.

#### Les Equipes Mobiles d'Aide (EMA) :

Les EMA se déploient chaque semaine (toute l'année) sur les territoires d'Arles et de Salon, et tous les jours sur le territoire marseillais et les communes environnantes.

Généralement composée d'au moins un travailleur social et un infirmier, ces équipes sont habilitées à dresser des évaluations sanitaires, prodiguer des soins infirmiers et orienter, le cas échéant, vers les services hospitaliers ou les services sociaux et ont, plus généralement, vocation à maintenir le lien social avec les publics en situation d'extrême pauvreté. Les équipes d'EMA interviennent sur signalement au 115 des publics ou d'autres équipes mobiles.

### Les autres équipes mobiles du territoire marseillais

Sur la ville de Marseille et suivant les données du projet Assab, on recensait en 2020 14 équipes mobiles de jour et 7 équipes de nuit qui proposent divers types d'aides aux publics :

- accès aux soins, accompagnement, prévention (addictions, prostitution, etc.) ;
- accès aux droits, information, lien social ;
- distribution de produits de première nécessité (repas, duvets/couvertures et vêtements, hygiène,...) ;

#### Les Equipes Mobiles d'Evaluation et de Transport (EMET) :

Composée de deux intervenants sociaux, l'EMET est spécifiquement chargée d'évaluer des situations des personnes et leur transport éventuel vers les dispositifs d'hébergement d'urgence sur l'ensemble du Département. Suivant l'approche de « *l'aller vers* », elle va à la rencontre des publics vulnérables, notamment sur les sites de squats et les campements et propose aux usagers un diagnostic de leur situation, et leur ouvrant accès à une démarche d'accompagnement à la réinsertion. EMET intervient également avec une équipe de prévention spécialisée dans le cadre des maraudes mixtes (publics majeurs et mineurs).

#### La coordination des équipes mobiles du territoire :

Le service a également pour mission de coordonner l'activité des maraudes qui se déploient sur le territoire marseillais (Secours Catholique, Croix Rouge, Restos du Cœur, Vendredi 13, SAMU Social, etc., intervenant auprès des sans-abri).

\*\*\*

Le 115/Samu social se trouve actuellement confrontée à plusieurs difficultés telles que la saturation des places disponibles en hébergement et l'augmentation continue des demandes et des publics.

Certaines de ces équipes sont constituées de professionnels des secteurs sanitaire et social, d'autres ne sont composées que de bénévoles ayant bénéficié préalablement d'un temps de formation et d'information. Certaines relèvent d'institutions présentes nationalement ou internationalement (ex : Croix Rouge Française, Secours Populaire, Secours Catholique, Restos du Cœur...) et d'autres sont exclusivement locales.

## ZOOM : DES DISPOSITIFS SPECIFIQUES IMAGINES OU RENFORCES AVEC LA CRISE SANITAIRE

*Depuis la crise sanitaire et l'apparition de nouveaux besoins et de nouveaux publics, les équipes mobiles du territoire ont également déployé ou développé certains dispositifs spécifiques. On peut citer, à titre d'exemple :*

- ***Le Solidar'Bus du Secours Populaire :***

*Créée par le Secours populaire depuis le début de l'année 2013 mais renforcé dans le cadre de la crise sanitaire, le "Solidar'BUS" est une antenne itinérante créée par le Secours Populaire pour la distribution de colis alimentaires mais également dotée d'un espace accueil pour les publics (orientation, accès à la culture et aux loisirs...) et s'adresse principalement aux jeunes de 15 à 30 ans qui en expriment le besoin.*

*Cette antenne mobile se déplace en journée et en soirée sur un circuit couvrant plusieurs structures dédiées aux publics jeunes (missions locales, foyers de jeunes travailleurs, points jeunes...).*

- ***La Croix Rouge chez vous :***

*Afin d'assurer sa mission d'aide aux personnes fragiles, la Croix-Rouge française a mis sur pied un dispositif de conciergerie solidaire, baptisé « Croix-Rouge chez vous permettant à toute personne vulnérable, isolée et dans l'impossibilité de se déplacer, de commander des produits de première nécessité (denrées alimentaires, produits d'hygiène et d'entretien, médicaments) que des volontaires de la Croix-Rouge leur livraient à domicile dès le lendemain.*

*Ce dispositif a ensuite évolué pour être également étendu à des interventions dédiées au maintien du lien social à destination des personnes précaires isolées.*

- ***L'opération Boîtes de Noël Solidaires :***

*Issue d'une initiative citoyenne et solidaire menée en 2015, l'opération boîtes de Noël solidaires est portée à Marseille par un collectif de 1.500 bénévoles et vise à distribuer des cadeaux de Noël aux publics les plus démunis du territoire.*

*Plus concrètement, un appel aux dons est relayé à travers le territoire par l'intermédiaire des diverses structures (mairies, centres sociaux, écoles et associations de parents d'élèves, etc.) ou par voie de presse et une liste de point de collecte est mise à disposition des citoyens pour qu'ils puissent y déposer leurs paquets. Le principe, pour la constitution du présent, repose sur une liste de cinq catégories d'objets : un vêtement chaud, un aliment non-périssable (gourmand), un objet divertissant, un produit d'hygiène ou de beauté, un message personnalisé.*

*Les paquets ont ensuite été distribués par les maraudes sociales du territoire le soir du 24 décembre et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier.*

Au-delà des associations répertoriées par Assab, il existe de nombreuses autres associations telles que Le Sourire des Anges (distribution des invendus des boulangeries de quartier), la Maraude Sans Nom (ou Maraude Belsunce), la Maraude du Bonheur (AHSA, Porte d'Aix) ou encore des maraudes créées à l'initiative des clubs de supporters de l'Olympique de Marseille (liste non exhaustive).

## ZOOM : LA MARAUDE MENTALITE VIRAGE DEPE<sup>44</sup>

*En novembre 2019, trois amis, supporters de l'OM et membres des MTP, créent l'association Mentalité Virage Depé (MVD) et réunissent autour d'eux une cinquantaine de bénévoles pour conduire des actions solidaires. Cela se matérialise tout d'abord par la distribution de repas au sein du local du club, à La Plaine, notamment pour les habitants du quartier les plus défavorisés. Suivent également les collectes et distributions de vêtements et diverses actions de soutien aux populations dans le besoin. Et en janvier 2020, l'Association s'attèle au nettoyage de la Halle Puget qui abritait alors de nombreux demandeurs d'asile dans des conditions d'hygiène inacceptables.*

*Depuis le premier confinement (mars 2020) et en raison des restrictions sanitaires, la maraude MVD s'est organisée pour assurer, chaque vendredi, des distributions alimentaires itinérantes (colis alimentaires pour les familles et repas chauds pour les personnes sans abri), de produits de première nécessité ou encore mise à disposition d'eau chaude pour pouvoir effectuer des gestes d'hygiène sommaires. Pour cela, elle s'appuie sur un réseau de 200 bénévoles, équipés de leurs véhicules personnels pour les distributions, et de dizaines de partenaires dont notamment des restaurateurs et fournisseurs alimentaires qui rendent possible la confection de repas frais au jour le jour dans des cuisines professionnelles. L'association bénéficie par ailleurs de ressources grâce à des dons (financiers et matériels) et micro-dons collectés en ligne ou encore de tarifs ultra-préférentiels auprès des commerçants.*

*Forte également de son important réseau de supporters et sympathisants du club, et d'un ancrage solide et historique sur le territoire, MVD est également en mesure de "prendre commande" lorsque les produits de première nécessité disponibles ne permettent pas de répondre à certains besoins spécifiques. Pour cela elle recense les besoins sur un cahier de suivi puis les sur les réseaux sociaux (ex : environ 1.200 followers sur Twitter) afin de pouvoir répondre à la demande la semaine suivante. Enfin, et ayant la chance de compter parmi ses bénévoles de nombreux professionnels de santé, la maraude prend également en charge les soins les plus sommaires et, le cas échéant, l'orientation vers des services de soins appropriés.*

*En définitive, en quelques semaines, une association née de la seule volonté d'un réseau de citoyens engagés et réunis autour de valeurs communes pour venir renforcer l'action sociale de rue dans le cadre de la crise sanitaire, est parvenue à s'organiser de telle manière que son dispositif atteigne aujourd'hui une envergure et un impact au moins équivalents à ceux des associations traditionnellement identifiées.*

*Il est intéressant de relever que ce déploiement éclair a surtout été rendu possible par le caractère indépendant et financièrement autonome de l'Association auquel les bénéficiaires associent le désintéressement, la neutralité et corrélativement, la légitimité. De surcroît, alors que des associations nationales comme la Croix Rouge ou le Secours Populaire sont soumises à des procédures plus strictes, notamment pour la gestion des stocks, la maraude MVD est capable d'une réelle agilité quant à son fonctionnement et les missions qu'elle remplit. Enfin, et surtout, son succès repose sur l'investissement de tous les instants d'une poignée de jeunes activistes qui ont su activer un réseau déjà solidaire pour une cause d'intérêt général.*

*Cela dit, et bien que répertoriée en Préfecture, MVD ne dispose à ce jour d'aucun lien avec le SAMU Social ou avec les autres maraudes sociales, notamment nocturnes, du territoire.*

### La mobilisation « citoyenne » spontanée

Avec la crise sanitaire, on a également vu émerger des actions conduites par des individus seuls, des familles ou groupes d'individus allant à la rencontre des sans-abri pour leur offrir des repas ou une simple présence.

Dans le quartier de la Joliette, par exemple, un groupe d'une dizaine de jeunes s'est organisé pour récupérer les invendus à la fermeture des restaurants du quartier et les distribuer au pied des immeubles.

---

<sup>44</sup> Le Virage Depé est le nom que l'on donne au virage de supporters membres des MTP, emmenés par Patrice de Peretti, capo emblématique inscrit dans la culture du club olympien De Peretti est notamment connu pour avoir œuvré au maintien de tarifs d'abonnements accessibles au plus grand nombre et plus généralement pour son engagement social et son mode de vie marqué par des épisodes de vie en rue. Il est décédé en 2000, à l'âge de 28 ans.

## UN ECOSYSTEME A LA RECHERCHE D'UN EFFET D'ENTRAÎNEMENT : ILLUSTRATIONS PAR LES FONDATIONS

---

Certaines Fondations œuvrent directement en matière d'action sociale (Fondation Abbé Pierre, Fondation de Marseille, Fondation Onet...), d'autres indirectement, *via* des actions liées à l'éducation et l'accès à la culture et aux loisirs (Fondation CMA-CGM, Fondation Pernod-Ricard, Fondation SFR et l'École des XV, Fondation Vasarely, ...), d'autres encore pour une remobilisation citoyenne des publics fragiles (Fondation Pape Diouf).

### ➤ *La Fondation de France (membre du CDP)*

La [Fondation de France](#), créée en 1969 par André Malraux organise des rencontres afin de permettre aux fondateurs, donateurs et autres acteurs engagés, de partager les engagements et échanger sur les actions d'intérêt général.

Ces rencontres permettent également de rendre visible l'action des entrepreneurs, mécènes et philanthropes du territoire en faveur d'une plus grande justice sociale au travers de divers prismes d'action.

### ➤ *La Fondation de Marseille*

Partant du constat qu'il existe de nombreuses forces vives sur le territoire, prêtes à contribuer, à faire de Marseille une ville plus inclusive mais que « *seule une mise en commun, dans la durée, des idées, moyens et réseaux, peut vraiment faire la différence* », quatre entrepreneurs marseillais<sup>45</sup> ont décidé d'unifier leurs forces, leur volonté et leur expérience au sein d'une Fondation spécifiquement tournée vers les besoins de leur territoire.

Hébergée par la Fondation de France, la [Fondation de Marseille](#) cherche à répondre à l'impératif social par la mise en mouvement d'une dynamique économique responsable.

Si la structure s'appuie « *pragmatiquement* » sur les avantages fiscaux que permet la donation, elle s'attache surtout à plaider que le développement social et la restauration de la confiance des populations ne peuvent que profiter au territoire, à sa vitalité économique, à son rayonnement et son attractivité.

Elle mise donc sur l'effet entraînement (ou effet multiplicateur) que pourrait entraîner une intensification de l'engagement des entreprises car, comme le soutient son Président, Fabrice Necas, « *si le territoire va bien, c'est l'ensemble de ses composantes qui vont bien et il ne faut pas négliger l'impact [...] que produit un territoire qui va bien* ».

Les principaux champs d'action investis sont le mal-logement, l'accès à l'éducation et l'accès à l'emploi. Elle souhaiterait également, malgré la complexité du cadre d'intervention, pouvoir intervenir auprès des populations réfugiées.

Selon Fabrice Necas, « *l'ampleur et l'intensité du problème sont telles qu'aujourd'hui, des publics qui pourraient être inscrits dans des dispositifs d'accompagnement social sont déversés, faute de moyens disponibles, vers des dispositifs d'urgence sociale, lesquels sont à leur tour saturés et dans l'incapacité de remplir efficacement leur mission* ».

---

<sup>45</sup> Quelques éléments sur les membres-fondateurs : Fabrice Alimi, dirigeant-fondateur Groupe A&A-Novelis, et fondateur de Tendem et le Hub du Mentorat - Christophe Baralotto, co-fondateur de Provepharm & MailinBlack, et fondateur de La Fondation Hashtag et de Dégun sans stage - Fabrice Necas, président de Argeste et

président-directeur général Only Pro Group, fondateur de Provence Mécénat, Le Carillon, La Fondation Soprano - Cyril Zimmermann, co-fondateur et président d'AdUX et fondateur de La Plateforme et La Baleine

*Il s'agit donc pour des structures comme la nôtre d'œuvrer comme un soutien à l'action publique et associative et contribuer à renverser la situation en s'appuyant sur ce sens de l'engagement qui fait la force de caractère des habitants de Marseille ».*

L'une des réponses pourrait ainsi résider dans la mise en commun des ressources et leviers disponibles ainsi qu'une cohérence d'esprit et d'action. *« Il n'y a pas de concurrence dans le caritatif. Cependant, réunir les forces a un effet levier important. Un canal unique peut avoir plus de portée que plusieurs canaux dispersés ».*

Cette volonté de cohérence s'est traduite, pour la Fondation, par la définition de trois principes majeurs sur lesquels se fonde l'action et le choix des projets qu'elle soutient :

Être et demeurer un « *outil financier neutre, non-politique et laïc* » et d'inspiration entrepreneuriale :

- en veillant à ce que la totalité des dons versés soit affectée aux actions conduites ; ainsi, 0 % des dons perçus n'aurait vocation à être affecté au paiement des charges de fonctionnement de la Fondation ;
- en s'assurant que les dons soient rapidement investis dans ce pour quoi ils ont été versés, soit les actions sociales ; la Fondation s'était ainsi fixé, pendant le confinement, un délai de 72 heures pour mobiliser les dons sur des projets sociaux ; elle fonctionne aujourd'hui sur un délai de 15 jours ;

Cultiver l'objectif d'un retour social sur investissement, grâce à :

- la définition d'objectifs concrets et réalistes ;
- une évaluation systématique d'impact des actions menées (pendant et à l'issue) pour permettre d'en tirer les enseignements (ex : actions à renouveler ou à ajuster, suivi de cohortes, essaimage des actions,...) ;

Privilégier des solutions à la fois innovantes et solidaires, que les actions suivantes permettent d'illustrer :

- « #MarseilleSolidaire », sa toute première initiative (levée de fonds et concert solidaire du rappeur marseillais Alonzo°.
- La « *Dictée pour tous* » (organisation d'un événement estival dans les quartiers Nord et fourniture de matériel scolaire tout au long de l'année) ;
- Le projet « *Toits théâtre* » de l'Agence de Voyage Imaginaire (accès pour des publics en situation d'exclusion sociale, à des créations théâtres) ;
- Les « *Régisseurs sociaux* » (solutions concrète et rapide à des situations d'urgence, par exemple remplacement en 24h du réfrigérateur d'une famille monoparentale en grande précarité) ;
- La « *Plateforme de l'engagement* » (*marketplace* du mécénat de compétences associant de nombreuses entreprises emblématiques telles qu'Onet, Daher, ou encore Kedge Business School).

La Fondation finance également diverses structures innovantes et à fort impact social telles que Yes We Camp (Coco Velten), La Table de Cana (traiteur d'insertion), le réseau Bou'Sol Pain et Partage (boulangeries solidaires) ou encore La Banque Alimentaire.

De plus, elle s'inscrit également dans des travaux de recherche en innovation publique, tels que ceux conduits par le LabZero.

## ➤ La Fondation Pape Diouf

*(Contribution de Nathalie Paoli, Vice-présidente du Conseil de Provence, membre de la Commission Exigence sociale, Prévention, Santé et rapporteur du présent rapport)*

Lancée le 31 mars 2021, à la date anniversaire de son décès, la Fondation Pape Diouf le prolongement d'un projet que l'emblématique ancien Président de l'Olympique de Marseille avait commencé à construire en suite de son bref passage en politique lors des élections municipales de 2014.

Fort du constat qu'il serait plus utile sur le terrain qu'en tant qu'élu, il souhaitait tenir son engagement auprès des personnes qu'il avait réussi à convaincre à aller voter, alors qu'ils n'en avaient pas coutume, voire n'étaient pas inscrites sur les listes électorales.

L'objectif principal de son projet était de permettre à tout un pan de la population qui s'en considérait exclu de se réapproprier son droit de cité et de se sentir de nouveau « *audible* ». Sur ce point, il affirmait notamment que le droit de vote est le premier ciment de notre société car à cette occasion, la parole de tous les citoyens a une valeur équivalente, qui qu'ils soient, où qu'il vivent et quel que soit leur niveau de vie ou d'éducation.

Son épouse et ses proches ont donc tenu à faire vivre cet engagement de Pape Diouf en créant un fond de dotation soutenu par de nombreux acteurs des mondes associatif, économique, artistique ou sportif reconnus du territoire.

Il s'agira en premier lieu de financer des projets contribuant à la promotion de l'engagement et de la citoyenneté et en faveur de l'égalité, en particulier à destination des publics jeunes et/ou issus des quartiers sensibles.

Ce recensement, non exhaustif, des acteurs et de leurs initiatives permettent de donner un aperçu de la dynamique qui se déploie sur le territoire et du foisonnement de forces vives, de volontés et de ressources qui l'animent.





# PREMIERS ENSEIGNEMENTS ET PISTES DE REFLEXION

Forte de ces premiers éléments de diagnostic, la Commission a pu tirer une série d'enseignements et dégager de premières pistes de réflexion sur la question de la lutte contre la pauvreté.

➔ *Un travail complémentaire, centré sur une approche en termes de politique publique de prévention et de lutte contre la pauvreté (impliquant une attention particulière, notamment à l'égard du "Plan Pauvreté" et du Plan Départemental d'Insertion) pourrait être mené dans le cadre du prochain mandat du Conseil de Provence.*

## ➔ Remarques liminaires

- Agir sur la pauvreté, c'est agir pour un territoire plus inclusif.
- Le contexte actuel ne peut qu'affecter les facteurs de production de pauvreté ; ainsi, le CDP prend date et pourra, d'ici la fin 2021, intégrer les nouvelles données et compléter la démarche engagée.
- Si « la » pauvreté est multidimensionnelle, alors la lutte contre la pauvreté implique nécessairement une approche et un accompagnement pluridimensionnels.
- Les auditions réalisées, sans prétendre refléter une réalité exhaustive, nous ont toutefois permis de mesurer l'importance de l'engagement des travailleurs sociaux dans la lutte contre la pauvreté. Nous tenons à souligner leurs pratiques expertes et un engagement continu qui permettent de faire évoluer les dispositifs ; d'autant que leurs missions sont complexes, tant sur le plan technique, que déontologique ou humain.

Déjà dans les années 70 alors que le contexte économique et social était autre, on lisait « *les travailleurs sociaux salariés (...) sentent bien que leur action, au mieux, colmate quelques brèches (...). Ils assistent avec impuissance aux drames quotidiens dont ils sont malgré eux les témoins obligés* »<sup>46</sup>.

- La dynamique, l'engagement et la créativité de tous les acteurs de l'écosystème de la lutte contre la pauvreté constituent un levier d'opportunités. Les acteurs du territoire sont réactifs, agiles et proactifs. Les initiatives déployées pendant la crise sanitaire et l'adaptation des acteurs en sont une illustration.

Il nous semble important de prêter une attention toute particulière à la coordination de ces multiples (et divers) acteurs. En ce sens, lors de notre entretien d'octobre 2020, Philippe Langevin<sup>47</sup> évoquait la nécessaire transformation de « *ce "tas" d'initiatives en un "tout" cohérent* ». Cet impératif de cohérence a également été unanimement plébiscité par les témoins auditionnés.

Cela dit, la création en 2018 de la fonction de Commissaires à la Lutte contre la Pauvreté, les conventionnements entre acteurs (notamment Etat/Département), les expérimentations et innovations ou encore la montée en puissance des approches "agiles" y contribuent déjà.

- La coordination avec d'autres champs des politiques publiques (éducation, formation, culture...) semble également essentielle.
- La question de l'économie souterraine doit être étudiée de façon plus approfondie.

<sup>46</sup> Richard Gombin « *Action Politique et Action Sociale* » Esprit, no. 413 (4/5), 1972, pp. 716–723

<sup>47</sup> Economiste et maître de conférences, spécialiste du territoire d'Aix Marseille Provence et auteur de plusieurs rapports sur la pauvreté, notamment en 2018 et 2020

### Un contraste

« Un territoire riche d'initiatives foisonnantes » (verbatim)  
« Un territoire peu propice à la sortie de la pauvreté » (verbatim)

### Une force

« Un sens de l'engagement qui fait la force de caractère de ses habitants »<sup>48</sup>

### Un défi

Sortir de la contradiction

## ➤ Pistes à explorer

### Volet Insertion / Emploi

Ce volet constitue un axe fort. Les diverses actions ou expérimentations exposées plus avant, relevant du PDI, du plan dit *pauvreté* ou de l'initiative « *privée* » en témoignent.

- Approfondir l'évaluation des actions entreprises dans le cadre du plan pauvreté et du PDI pour identifier les mesures à renforcer et tirer les leçons de l'expérience pour construire des dispositifs innovants.
- Poursuivre les actions en coopération avec le monde économique pour renforcer la cohérence des parcours d'insertion.

- Pérenniser l'approche globale du bénéficiaire et son implication dans la construction de son parcours.
- Poursuivre l'accompagnement et le soutien aux nouvelles pratiques professionnelles.

La Commission tient à souligner que la structuration du PDI 2020-2022, ci-après, met en exergue les orientations, les priorités et le type de démarches engagées et rejoint les points forts dégagés lors des travaux de la Commission.

## Plan Départemental d'Insertion 2020-2022 (Sommaire)

📄 Information sur l'impact de la crise sanitaire de 2020 sur LE PDI .....
📄 INTRODUCTION .....
CADRE RÉGLEMENTAIRE.....
LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL .....
📄 PARTIE 1 : LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE D'INSERTION.....
1. L'EMPLOI : UNE PRIORITÉ ABSOLUE .....
1.1 Consolider les outils mis à disposition des acteurs de l'emploi.....
1.2 Développer les partenariats pour ouvrir de nouvelles perspectives.....
1.3 Accentuer l'utilisation des clauses sociales.....
1.4 Favoriser une organisation territoriale de l'emploi et coordonner les interventions .....
1.5 Mettre en place une réflexion participative sur l'emploi.....

<sup>48</sup> Formule empruntée à la Fondation de Marseille

<b>2. LE BÉNÉFICIAIRE AU CŒUR DU DISPOSITIF ET ACTEUR DE SON PARCOURS</b> .....	4
2.1 Un accueil individualisé et une orientation optimisée.....	4
2.2 Prendre en charge plus rapidement les problématiques de santé .....	
2.3 Construire avec le bénéficiaire un parcours tourné vers sa réussite.....	
2.4 Mieux informer les publics .....	
2.5 Faire participer le bénéficiaire au pilotage du dispositif .....	
<b>3. UNE NOUVELLE APPROCHE DES ACCOMPAGNEMENTS</b> .....	
3.1 Développer une approche globale du bénéficiaire.....	
3.2 Proposer une mise en activité et des parcours plus intensifs .....	
3.3 Soutenir les professionnels de l'insertion dans leurs pratiques .....	
<b>4. LE PILOTAGE DE L'EXIGENCE SOCIALE</b> .....	
4.1 Mieux connaître les bénéficiaires du RSA pour construire des actions ciblées et adaptées .....	
4.2 Poursuivre l'évaluation des actions pour favoriser leur efficacité .....	
4.3 Optimiser l'utilisation du FSE.....	
4.4 Garantir une allocation juste et efficace .....	
<b>PARTIE 2 : LES PRINCIPALES ACTIONS DU PDI : L'OFFRE D'INSERTION</b> .....	
<b>1. RENFORCER L'EMPLOYABILITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA</b> .....	
1.1 La recherche directe d'emploi .....	
1.2 La création d'entreprise et de développement d'activité .....	
1.3 L'appui à la construction du projet professionnel .....	
1.4 Les jeunes (- de 26 ans) .....	
1.5 Les métiers de la culture.....	
1.6 Les bénéficiaires du RSA ayant besoin de qualification .....	
1.7 Privilégier la mise en activité par l'IAE .....	
<b>2. REMOBILISER LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ SOCIALE OU AYANT DES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ</b> .....	
2.1 L'accompagnement par un référent social .....	
2.2 L'accompagnement global / l'accompagnement global tripartite .....	
2.3 L'accompagnement des personnes ayant des problèmes de santé.....	
2.4 Les outils de mobilisation à la disposition du référent.....	
<b>3. SOUTENIR LA RÉUSSITE DES PARCOURS D'INSERTION EN LEVANT LES FREINS</b> .....	
3.1 La mobilité .....	
3.2 La garde d'enfants .....	
3.3 Le savoir-être .....	
3.4 Les codes socioculturels .....	
3.5 Le numérique .....	
3.6 Les autres aides individuelles.....	

## Volet logement / Hébergement

➔ Pour rappel, le groupe de travail ad hoc « Habitat-Logement » du CDP a produit en novembre 2020 un rapport intitulé « Habitat et logement : des propositions immédiates et concrètes pour les centres villes paupérisés », complété par une contribution de la Délégation Générale : « Habitat et logement : Miscellanées ».

Il existe un ensemble d'initiatives, de propositions et d'expérimentations sur le territoire : hébergement d'accueil d'urgence (publics précaires, femmes victimes de violence...), logement diffus et dispositifs de « sas » entre solutions d'hébergement précaire/solutions adaptées (type baux glissants) et solutions traditionnelles, dispositifs d'accompagnement social, aides financière au maintien du logement, etc.

L'une des difficultés persistantes réside dans le manque de places disponibles pour accueillir les publics dans des hébergements adaptés à leurs profils et à leurs besoins.

Ainsi, on relève par exemple un manque de logement disponible au sein du parc social, sous les effets cumulés :

- d'une augmentation des besoins bien plus intense que celle des places disponibles ;
- d'une faible mobilité résidentielle des occupants du parc social ;
- de l'augmentation tendancielle des loyers conjuguée à la baisse relative des aides au logement.

## Volet enfance / jeunesse

La question de la pauvreté chez les plus jeunes est fermement portée par la Stratégie nationale (3 axes / 5, visent expressément ces publics) comme par la collectivité. Au-delà des actions d'ores-et-déjà conduites ou soutenues par la collectivité et ses partenaires qu'elle tient à saluer, la Commission souhaite insister sur quelques points fondamentaux :

- La nécessité d'engager une réflexion approfondie et exhaustive sur la question de l'accompagnement des 18-25 ans.

Ainsi, une partie des publics *habituels* des bailleurs sociaux est ré-orientée vers des dispositifs intermédiaires ou d'urgence, ou recourt à des solutions alternatives inadaptées (squats, logements privés à bas coût mais ne satisfaisant pas aux critères réglementaires de salubrité, hôtel,...). Parallèlement, au sein des dispositifs d'urgence, les places sont occupées de plus en plus longtemps, ce qui génère ici aussi des difficultés d'accessibilité.

Maintenir et proposer une diversité des types d'hébergements et dispositifs nous paraît importante en ce qu'elle permet de répondre à la diversité des profils et des besoins (mises à l'abri temporaire, aides au maintien en logement, baux glissants...).

Par ailleurs et plus généralement, le territoire regorge de friches urbaines et industrielles susceptibles d'accueillir de nouveaux projets. Et on relève que les acteurs (E.S.S., architectes, urbanistes...) susceptibles de contribuer à la conception et la mise en œuvre de projet de réhabilitation de bâtis, même temporaires, sont nombreux, volontaires et créatifs<sup>49</sup>.

- L'importance de l'accompagnement des familles vivant sous le seuil de pauvreté, avec une vigilance toute particulière aux familles monoparentales ;
- L'importance de poursuivre les réflexions sur les facteurs et effets de la pauvreté "chez" les enfants, notamment la recherche sur les impacts sur le développement infantile (santé, habiletés psycho-sociales) qui permettrait peut-être d'identifier de nouveaux leviers d'action.

---

<sup>49</sup> Voir notamment « Réparer la ville, la plus grande agence internationale d'architecture éphémère », Association Va Jouer Dehors !, mai 2021, Marseille

## Volet santé

Le non-recours aux droits et le renoncement aux soins sont particulièrement important chez les personnes en situation de précarité et/ou de pauvreté. L'urgence et l'importance de ces problématiques ressort également de nos divers auditions et échanges, notamment car :

- Une proportion importante des publics précaires devrait relever d'hébergements ou de dispositifs d'accompagnement médicalisés, semi-médicalisés ou adaptés.

Il s'agit notamment : des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes souffrant d'addictions ou de pathologies psychiques ou psychiatriques ;

- L'accès aux *soins de l'esprit* apparaît aujourd'hui comme un enjeu extrêmement prégnant pour l'avenir ; elle devrait ainsi être considérée comme essentielle au même titre que l'accès aux soins physiques.

En ce sens, il pourrait ainsi être envisagé :

- de sensibiliser les professionnels de santé (psychiatres, infirmiers psychiatriques, Samu,...) aux problématiques spécifiques des publics précaires ;
- de mieux former les acteurs de terrain (agents de police, travailleurs sociaux) à la détection des publics à *risque*, à leur orientation et leur accompagnement ;
- de créer de nouvelles aides financière aux soins (y compris pour permettre de recourir à des thérapies alternatives telles que l'hypnose ou l'EMDR) ;
- de renforcer la détection et la prise en charge, aujourd'hui largement sous-investies, de certains troubles (ex : troubles du neuro-développement dont l'impact sur les parcours de vie peut être considérable dès le plus jeune âge) ;
- d'approfondir encore la compréhension des liens entre précarité et santé mentale / habilités sociales (cf. *supra*).

### *Interrogation et controverses autour de la notion de résilience appliquée au champ de la lutte contre la pauvreté*

➔ *Dans le prolongement de ces questionnements, de riches débats ont eu cours au sein du Conseil, non pas sur l'importance de la problématique de la santé mentale mais sur la place à accorder aux apports de certains courants de la neuropsychiatrie et des sciences cognitives dans une politique « globale » de lutte contre la pauvreté. Le « questionnement » de la Délégation Générale au sujet de la notion de résilience appliquée au champ de la lutte contre la pauvreté illustre cette « controverse », signe du pluralisme et de la vitalité du Conseil de Provence :*

*« Si l'on considère à l'instar du neuropsychiatre Boris Cyrulnik<sup>50</sup> par exemple<sup>51</sup>, que la précarité sociale<sup>52</sup> est un traumatisme, alors il pourrait être intéressant de se pencher, dans le cadre des politiques publiques de lutte contre la pauvreté, sur les récents apports des neurosciences et de la psychologie positive.*

*A ce titre, on pense plus particulièrement :*

- *aux mécanismes de la résilience<sup>53</sup> : pour les ressources qu'elles mobilisent et les outils qu'elles pourraient inspirer en matière de lutte contre l'exclusion et la pauvreté ;*
- *aux récents développements sur fonctionnement optimal des individus, groupes et institutions, l'« impuissance acquise », l'importance du lien, du sens, du cadre, etc.*

<sup>50</sup> Cyrulnik, Boris, *La résilience : un processus multicausal*, Revue française des affaires sociales, no. 1-2, 2013

<sup>51</sup> voir aussi S.Fierdepied, *Précarité sociale, traumatismes psychiques et fonctionnements limites, une logique de survie psychique comme dénominateur commun : recherche qualitative en psychologie auprès de sujets en situation de précarité sociale*, Sorbonne Paris-cité, 2015

<sup>52</sup> Id. - La précarité s'entendant par « l'impossibilité de faire des projets de vie, même à l'horizon de 24 heures : les parents ne savent pas s'ils vont manger le soir, où ils vont dormir (...) ».

<sup>53</sup> Id - La résilience correspond aux « conditions de reprise d'un développement après un traumatisme »

*L'un des enseignements qui nous semble pouvoir constituer une piste de réflexion pour le sujet qui nous occupe réside dans le fait que la résilience est un processus, un nouveau développement et non une qualité inhérente à l'individu. La résilience n'est donc pas qu'une affaire de volonté ou de prédisposition génétique, ni l'apanage d'une classe sociale particulière, elle est le produit d'une conjonction de facteurs (environnement familial, social, évènements de vie...).*

*En pratique, être résilient, c'est trouver le juste équilibre entre :*

- *le locus de contrôle interne qui poussent à croire que tous les événements dépendent de soi et conduire à la culpabilisation et au découragement en cas d'échec ;*
- *le locus de contrôle externe qui poussent à croire que tout ce qui arrive dépend de facteurs externes, et qui peut conduire à un fatalisme totalement passif.*

*Sur ce point, les chercheurs en neurosciences sont parvenus à démontrer qu'il était possible d'apprendre à développer ces ressources et ont permis de dégager toute une série de facteurs susceptibles de les favoriser ou au contraire de les inhiber. Ces processus s'appuient sur une démarche de (ré-)éducation au contrôle métacognitif : « je ne suis pas responsable de ma première pensée mais je suis responsable de celle qui suit ».*

Partant de cette analyse, les membres de la Commission proposent :

*« Ainsi, et dès lors que la lutte contre la pauvreté a pour objet la résorption de la pauvreté (structurellement et pas uniquement de ses symptômes), alors elle pourrait avoir intérêt à comprendre un volet de recherche – et le cas échéant d'action – sur les mouvements psychiques internes des individus et les leviers que ceux-ci pourraient constituer, notamment dans le cadre de leurs processus de réinsertion ou encore en faveur de l'aide sociale à l'enfance, par exemple pour contribuer à lutter contre les « sorties sèches » de l'ASE ».*

Suite aux divers échanges qu'a pu susciter cette notion de « *résilience* », la Délégation Générale tient à souligner que cette approche particulière, qui nécessite une évaluation par des groupes d'experts, appelle néanmoins un certain nombre de précautions et questionnements sur la méthode générale. Il s'agit en effet d'une approche « *micro* », centrée sur une dimension de l'humain, qui demande à être replacée dans une action publique d'ensemble, plus globale, sans laquelle les divers facteurs de pauvreté ne peuvent être traités de façon à produire un effet durable.

## Volet accès aux droits

Selon une étude DROS Paca<sup>54</sup>, parmi les causes identifiées de non-recours aux droits figurent :

- « *L'ignorance ou la méconnaissance* » des droits (« *manque d'information sur les aides et/ou services* » ou les « *moyens d'accès (associations, institutions)* »).

*« Cette forme de non-recours est plus prégnante pour les personnes les plus démunies ou isolées, qui ont moins accès aux sources d'information ».*

- « *Le poids des contraintes* » : « *un certain nombre de facteurs décourage les bénéficiaires potentiels de solliciter des aides sociales : la complexité, la lenteur ou la lourdeur administratives, l'accessibilité ou encore le manque de temps.* ».

*« La non-demande est également une conséquence de l'«incapacité» de certaines personnes à faire valoir leurs droits, du fait de difficultés à exprimer leurs besoins, par peur de la stigmatisation ou par honte » ;*

<sup>54</sup> J. Bertrand, J.-C. Charles, *Le non-recours, une approche qualitative en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Les Cahiers du DROS PACA n°16, nov.2014

- Le non-recours peut également résulter d'une « *décision personnelle* », lorsque le recours est vécu comme une « *dépendance à l'égard des institutions ou de la famille* » ou source de « *peur* » ;

Un tel renoncement peut également procéder d'« *une absence de volonté, un manque d'intérêt, découlant parfois d'un état dépressif* » ou encore de « *la réticence et/ou le refus de confier aux professionnels des éléments de leur situation personnelle* » ;

Enfin, il peut aussi s'agir d'un arbitrage *par défaut* lorsque, par exemple, des personnes en viennent à considérer que « *leur santé n'est pas prioritaire, alors qu'ils sont malades et nécessitent des soins* ».

### Volet connaissance de la pauvreté

Parce que la pauvreté est une notion complexe, relative, dynamique, il nous semble nécessaire de disposer d'une *connaissance approfondie et actualisée de ce phénomène*, via l'ensemble des outils théoriques et empiriques disponibles.

Il s'agirait ainsi de :

- Collecter, produire et exploiter des données permettant l'étude de la pauvreté et produire des analyses de ces données (qualitatives et quantitatives, spatialisées et temporalisées à diverses échelles, à vocation diagnostique, comparative, prospective,...) ;
- Perpétuer la recherche théorique doctrinale multi- et trans-diciplinaire (ex : statistiques, sociologie, psychologie, sciences politiques) afin d'approfondir la connaissance de la pauvreté, ses processus générateurs ou ses effets (notamment par l'exploration de nouveaux champs, approches ou méthodologie d'études) et d'éclairer utilement les données sur la pauvreté et/ou d'en proposer des interprétations possibles ;

\*\*\*

Il semble donc fondamental de :

- En préalable, *favoriser l'interconnaissance* des acteurs (mesures, etc.) en élaborant un recensement partagé des dispositifs.
- Faciliter *l'accès aux informations* pour les acteurs et les bénéficiaires via des outils et des canaux de communication adaptés.
- Poursuivre les efforts en matière de *simplification administrative*.
- Procéder à une évaluation continue et systématique des actions et politiques de lutte contre la pauvreté (efficacité, efficience, pertinence, utilité, cohérence...) ; il s'agit notamment d'en apprécier "l'intérêt particulier" (ex : dispositifs innovants et/ou spécialement efficaces ; dispositifs ne produisant pas/plus les effets escomptés et/ou présentant un rapport coût/ bénéfice négatif) et d'en tirer enseignement (clés de réussite, facteurs d'échec, leviers/freins...) ;
- Proposer des scénarii prospectifs sur les évolutions potentielles de la pauvreté ;
- Soutenir les collectivités par une offre de service : études, analyses de données entrant dans leurs champs de compétence ;
- Favoriser le partage interinstitutionnel de ces connaissances et données, suivant par exemple des principes de réciprocité de l'échange, fiabilisation<sup>55</sup> et sécurisation des données (notamment pour des bases contenant des données personnelles)..

<sup>55</sup> La fiabilité d'une série de donnée se mesure notamment à son exactitude, sa complétude, sa conformité, son intégrité, sa consistance, sa nomenclature, sa disponibilité



CONSEIL  
DE  
PROVENCE

&

CONSEIL  
DE  
PROVENCE  
DELEGATION GENERALE

Hôtel du Département  
52 avenue de Saint-Just  
13256 MARSEILLE CEDEX 20

04 13 31 10 69

[conseil.de.provence@departement13.fr](mailto:conseil.de.provence@departement13.fr)

Site Web : <https://www.departement13.fr/conseildeprovence/>

